

UN PLAN D'ACTION

ANNÉE 2010-2011

ÉTABLIR LES FONDEMENTS DE L'AUTOSUFFISANCE



GRUPE D'ÉTUDE DU PREMIER MINISTRE
SUR LE SECTEUR COMMUNAUTAIRE SANS BUT LUCRATIF

Dédicace

Nous aimerions tout d'abord souligner le courage et l'intérêt que le premier ministre Shawn Graham a su exprimer en nommant ce groupe d'étude. Il a apporté une aide précieuse tout en s'ingérant très peu dans le processus. Son aide apportée au secteur communautaire sans but lucratif s'est avérée louable.

Ce rapport est également dédié au troisième pilier de notre société au Nouveau-Brunswick : le secteur sans but lucratif. Les activités de ce secteur, à la fois diverses et engagées, ont fait honneur et, bien souvent, ont rendu vivant le groupe d'étude du premier ministre. Ce secteur s'efforce d'apporter une qualité de vie durable à toutes les communautés au sein de notre province (plus particulièrement aux personnes marginalisées et vulnérables).

Nous aimerions sincèrement remercier toutes les personnes – amis et collègues – qui ont collaboré pour rendre ce parcours remarquable. Elles ont montré le meilleur côté de cette qualité de vie au Nouveau-Brunswick : ses citoyens.

Membres du groupe d'étude

Claudette Bradshaw
Sue Rickards



Fleurette Landry
Rick Hutchins

Table des Matières

Communiqué du gouvernement présentant le groupe d'étude	1
Lettre de Claudette Bradshaw	3
Observations	5
Recommandation concernant la création d'une agence	11
Rapport principal	15
a. Recommandations clés	15
b. Rapports de la collectivité anglophone	17
Remarques sur les recommandations	17
Premier point : Stabilisation du financement	17
Deuxième point : Respect et reconnaissance	23
Troisième point : Culture de bénévolat	26
Quatrième point : Revitalisation du partenariat	31
c. Rapports de la collectivité francophone	36
Premier point : Stabilisation du financement	36
Deuxième point : Respect et reconnaissance	50
Troisième point : Culture de bénévolat	52
Quatrième point : Revitalisation du partenariat	56
Conclusion	61
Annexes	
• Procédé utilisé par le groupe d'étude lors des consultations	65
• Sommaire des profils reçus des organismes	73
• Planification de l'assurance – responsabilité, etc.	77
• Planification des régimes de soins médicaux	85

Services familiaux et communautaires

UN GROUPE D'ÉTUDE SE PENCHERA SUR LE SECTEUR À BUT NON LUCRATIF

Le 5 décembre 2006

FREDERICTON (CNB) – Un groupe d'étude a été formé par le gouvernement provincial pour examiner les difficultés auxquelles est confronté le secteur à but non lucratif au Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre Shawn Graham a annoncé aujourd'hui que Claudette Bradshaw dirigera le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif dont le mandat consiste à formuler des recommandations visant à assurer que le travail et le développement des organismes sans but lucratif bénéficie toujours à la société.

« Ce groupe de travail devrait aider à établir de nouveaux rapports entre le gouvernement et le secteur à but non lucratif, rapports que nous voulons productifs et efficaces, ainsi qu'un modèle pour les autres provinces », a expliqué M. Graham.

Le mandat du Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif consiste entre autres à accroître la sensibilisation et à fixer le contexte du secteur à but non lucratif, à préciser des stratégies pour améliorer les rapports avec le gouvernement et à trouver d'autres activités appuyant les buts du groupe d'étude. Ce projet comprendra un vaste processus de consultation visant le secteur à but non lucratif.

Un rapport final du groupe d'étude devrait être remis à notre gouvernement d'ici septembre 2007. Ce rapport inclura des recommandations sur la façon de renforcer le secteur à but non lucratif et sur les stratégies à adopter pour améliorer les rapports entre les organismes sans but lucratif et le gouvernement.

« Les organismes sans but lucratif représentent la pierre angulaire des collectivités du Nouveau-Brunswick, a souligné la responsable du Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif, Claudette Bradshaw. Notre qualité de vie, notre force économique et la vitalité de nos institutions démocratiques dépendent de la vigueur de ces secteurs indépendants et du soutien qu'ils s'assurent l'un l'autre. »

Le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif donnera l'occasion de mettre à profit les organismes communautaires à but non lucratif de partout au Nouveau-Brunswick qui fournissent des services, font appel à des bénévoles, obtiennent et accordent des fonds et des ressources, et cernent les nouveaux besoins communautaires. Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé d'offrir le soutien nécessaire à cette initiative.

PERSONNE-RESSOURCE :

Marie-Andrée Bolduc, Cabinet du premier ministre, 506-447-2189;
Robert Duguay, Services familiaux et communautaires, 506-444-3684.

Le 13 septembre 2007

Monsieur le Premier ministre,

Je tiens à vous remercier de m'avoir confié ce dossier très important. Tous les membres de notre groupe de travail s'entendent pour dire que cette expérience a été la meilleure de notre vie professionnelle collective. Lorsque la mise sur pied du groupe de travail a initialement été annoncée, les représentants de nombreux organismes sans but lucratif nous ont fait part de leur scepticisme, ce qui ne m'a toutefois pas empêchée d'avoir très confiance en votre détermination, et ce, pour deux raisons :

- vous m'avez dit que vous vouliez que le secteur sans but lucratif soit votre troisième pilier de la société néo-brunswickoise; et
- dans bon nombre de vos discours durant la campagne de l'automne dernier, vous avez insisté sur le fait que « ...des changements doivent être apportés à nos systèmes si nous voulons l'autosuffisance. Nous devons écouter! ».

Après avoir rencontré plus de 1 000 représentants du secteur sans but lucratif, je peux vous assurer, M. Graham, que nous avons écouté. Je suis fière de vous présenter un **plan d'action** exhaustif qui décrit les mesures qui s'imposent dans le secteur sans but lucratif. Dans le Cabinet du premier ministre, vous avez un conseiller de réputation internationale en matière de fonction publique et de régionalisation du gouvernement, à savoir M. Donald Savoie. Si vous combinez votre vision au savoir-faire de M. Savoie, je n'ai aucun doute que le **plan d'action** se traduira par des actions concrètes et des résultats tangibles.

Le **plan d'action** regroupe plusieurs volets importants. Le rapport principal contient les recommandations présentées par tous les groupes et toutes les personnes que nous avons rencontrés. Chaque recommandation comprend des citations actuelles de personnes qui chaque jour travaillent, de façon rémunérée ou bénévole, pour améliorer notre province. À l'image du processus de consultation bilingue utilisé partout dans la province, cette section du rapport est divisée en deux parties, dont une française et une anglaise. J'estime que le **plan d'action** donne une voix collective à un secteur trop souvent passé sous silence, et c'est ce qui importe le plus. J'espère que vous serez aussi ému que moi par la passion de ses paroles, la force de son message et l'importance de ses idées.

L'introduction, la conclusion, la description de l'Agence et les recommandations contenues dans le **plan d'action** représentent un amalgame des opinions invariablement présentées dans les volets anglophone et francophone du rapport.

Au cours de nos rencontres, les représentants du secteur sans but lucratif ont exprimé le besoin, voire la volonté, de travailler en collaboration avec la fonction publique et les intervenants de ce secteur. Ils souhaitent que les fonctionnaires interviennent directement dans le travail communautaire important qu'ils accomplissent. En lisant le rapport, on constate que le secteur sans but lucratif accorde beaucoup d'importance au respect, mais que ses représentants sont déçus face à l'absence d'une communication et d'une collaboration respectueuses réciproques.

Bon nombre des groupes ont parlé de la nécessité d'un ministère de bonne volonté, tandis que de nombreux autres ont recommandé un secrétariat. Comme consensus à la suite des consultations, je vous présente le concept d'une agence régie par l'intermédiaire du Cabinet du premier ministre. À mon avis, cette agence constituera une première étape importante qui permettra d'aborder les nombreux besoins exprimés par les représentants du secteur sans but lucratif. Vous pourrez tirer profit de l'expérience de M. Savoie pour mettre sur pied cette agence, car elle ressemble à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, et on sait que M. Savoie a joué un rôle déterminant dans l'établissement de celle-ci.

Les représentants du secteur communautaire sans but lucratif estiment que **la nomination d'un sous-ministre (bilingue) pour l'agence au plus tard le 1^{er} décembre 2007** serait un gage d'appui important de votre part. Il est à noter que M. Savoie et le sous-ministre de l'agence devraient être en poste avant que l'on poursuive la réalisation du **plan d'action** conformément à ses nombreuses recommandations.

Les quatre recommandations clés qui vous sont présentées dans le rapport du groupe de travail ont été exprimées par 90 % des professionnels et des bénévoles du secteur communautaire sans but lucratif. Nous vous demandons donc de reconnaître et **d'inclure ces recommandations dans votre prochain budget provincial, ainsi que dans votre prochain discours du Trône**. Les organismes sans but lucratif croient en votre sincérité lorsque vous dites que vous voulez qu'ils soient le troisième pilier de la société néo-brunswickoise (conjointement avec le gouvernement et le secteur privé). Cependant, la réalité est telle qu'ils ne pourront pas devenir ce troisième pilier si rien ne change. Votre gouvernement doit réaliser des interventions et des changements substantiels.

Toutes les autres recommandations sont importantes pour le secteur sans but lucratif, mais les professionnels et les bénévoles comprennent qu'il est impossible de tout faire du premier coup. Ils méritent toutefois de savoir à quel moment ils peuvent s'attendre à voir des changements. J'estime que cet exercice peut être mené par le personnel du Cabinet du premier ministre, en collaboration avec le Secrétariat des politiques, de façon à établir un **plan d'action pour l'ensemble du gouvernement d'ici le 15 mars 2008**. (Imaginez la réaction des sceptiques si vous teniez une conférence de presse le 15 mars avec une présence massive des représentants du secteur sans but lucratif!) Grâce à un plan d'action pour l'ensemble du gouvernement et à la mise en place de l'agence, nous pourrions voir des changements importants dans la qualité de vie des citoyens de la province du Nouveau-Brunswick.

En terminant, je tiens à vous remercier de m'avoir permis de choisir les membres du groupe de travail. Rick Hutchins a travaillé pour le secteur communautaire pendant de nombreuses années et il s'est acquitté avec brio de toutes les tâches relatives à la logistique. Sue Rickards a consacré sa vie aux jeunes et au développement communautaire. Fleurette Landry a travaillé comme professionnelle dans le secteur communautaire sans but lucratif pendant bien des années. Sue et Fleurette ont écouté avec compassion et elles ont transcrit non seulement les paroles mais aussi les sentiments des innombrables leaders communautaires de cette province qui ont exprimé leurs préoccupations.

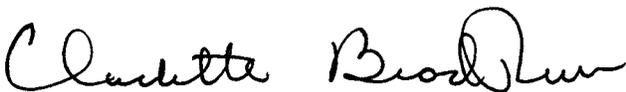
Ce rapport se veut un **plan d'action** pour le changement. Grâce à lui, vous serez témoin de l'AUTOSUFFISANCE du Nouveau-Brunswick, je vous le GARANTIS. Dans votre communiqué de presse publié au moment d'annoncer ce groupe de travail, vous avez dit que « **ce groupe de travail devrait aider à établir de nouveaux rapports entre le gouvernement et le secteur à but non lucratif, rapports que nous voulons productifs et efficaces, ainsi qu'un modèle pour les autres provinces** ».

Je peux vous assurer que nous avons préparé le terrain à une relation nouvelle et meilleure avec le secteur communautaire sans but lucratif. De bien des façons, ce secteur représente le cœur et l'âme de notre province. Ses voix parlent de possibilités; son engagement envers la collectivité constitue les fondements du troisième pilier. Il ne fait aucun doute qu'en partenariat avec des personnes exceptionnelles de tous les coins de la province, la solution « élaborée au Nouveau-Brunswick » finira par créer un modèle qui attirera les gens des autres provinces, et d'autres pays, au Nouveau-Brunswick pour voir ce qu'il est possible de faire.

Le plan est prêt : le moment est venu de passer à l'action.

Encore une fois, je vous remercie sincèrement et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente du Groupe de travail sur le secteur communautaire sans but lucratif,


Claudette Bradshaw

PLAN Observations D'ACTION



Le concept des trois piliers de la stabilité socioéconomique ramène à l'esprit la vision de trois entités séparées soutenant la société à des points différents. Cependant, les piliers ressemblent étrangement à des cloisons, et cette image déforme la réalité de l'interdépendance sectorielle. La réalité est que le secteur gouvernemental, le secteur privé et le secteur communautaire sans but lucratif sont interreliés. Chaque secteur touche chaque personne d'une manière ou d'une autre chaque jour. Pour être réaliste et pratique, nous devons établir un plan directeur qui comble les lacunes et reconnaît que les trois secteurs sont également vitaux; ils doivent être en mesure d'interagir volontiers et de s'entraider.

Le secteur communautaire sans but lucratif est épuisé parce qu'il a souffert de négligence et d'instabilité depuis des années, mais son esprit demeure inébranlable. Pour revitaliser le secteur, le point de départ est la création de l'agence recommandée qui servira de porte parole du secteur au sein du gouvernement et de mécanisme pour relier le secteur à l'interne, tout en établissant des liens avec le secteur privé à tous les points de contact.

Pour que ce modèle fonctionne efficacement, des changements profonds sont nécessaires. D'après 21inc., un groupe de jeunes dirigeants rassemblés au départ par l'Université du Nouveau-Brunswick pour se mobiliser autour d'une vision de l'avenir,

« ..La vision d'un secteur volontaire dynamique est intégrée à l'idée que le Nouveau-Brunswick est une province viable positionnée comme chef de file mondial en développement transformationnel [...] Cette vision signifie des changements radicaux dans nos interventions communautaires et collectives pour ce qui est des questions sociales urgentes [...] Pour atteindre cet objectif, nous devons encourager une culture de l'engagement. Si nous voulons être plus qu'une destination touristique qui suscite la nostalgie dans dix ans d'ici, nous devons adopter aujourd'hui une attitude en faveur de la transformation. » (21inc.)

Que faut-il faire pour opérer ce changement transformationnel?

D'abord, cela demande du courage. Le premier ministre Graham l'a dit lui-même à la première page de son Pacte pour le changement, plate forme libérale de l'élection 2006 :

« je ne voudrais pas regarder en arrière et penser "que nous aurions pu faire quelque chose de très important pour telle communauté ou telle famille ou telle personne et que nous n'ayons pas eu le courage de le faire" ».

Le secteur communautaire sans but lucratif s'est épuisé à apporter de petites modifications et retouches, à essayer de faire la part des choses entre politiques rigides et besoins divergents tout en fonctionnant avec un budget restreint. Le temps est venu pour le gouvernement de travailler avec nous pour créer un partenariat qui fournira à notre province les fondements solides menant à l'autosuffisance. Comme nous a averti Donald Savoie, « *déplacer quelques cases organisationnelles ne changera pas grand chose* ». (p. 321 op.cit.) Nous avons la chance de faire correctement les choses; nous devons foncer ou, sinon, rentrer chez nous.

Puis, nous devons nous débarrasser des vieilles idées reçues qui limitent l'efficacité du partenariat et les remplacer par de nouvelles perspectives.

1. BESOIN DE CHANGEMENT : UN CHANGEMENT D'ATTITUDE ET UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE

Financer le secteur communautaire sans but non lucratif n'est pas une dépense; c'est un investissement qui rapporte des dividendes pareil à un investissement dans le secteur des affaires. Il profite au public en permettant aux personnes d'apprendre et de s'épanouir. Il permet de réaliser des économies en réduisant les coûts liés à la maladie, à la pauvreté, à l'absence d'éducation, au crime, etc., tout en améliorant la qualité de vie de chacun. Il diminue la pression exercée sur les services gouvernementaux et ajoute de la valeur aux économies locales.

« Afin d'atteindre les objectifs visant l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick, il est plus que nécessaire d'investir dans le développement de la ressource humaine qu'est le bénévolat. Des organismes communautaires sans but lucratif qui sont capables d'intervenir efficacement dans les régions et d'offrir des services et programmes permettant à la population de s'épanouir sont la clef du succès au Nouveau-Brunswick. Mais pour se faire, il faut investir en ressources humaines et financières pour solidifier la présence des organismes sans but lucratif et faire en sorte qu'ils puissent vraiment assumer leur mandat et leur mission. » (Tiré du document présenté par le Secteur sportif et loisir du Restigouche)

« Le gouvernement libéral est axé sur l'autosuffisance. Pour y arriver, nous avons besoin d'une culture d'entrepreneurs. Les organismes sans but lucratif qui s'engagent à créer cette culture doivent être vus comme des partenaires à part entière et des occasions d'investissement. Le résultat en est convaincant. » (Saint John)

« Chose certaine, si tous les OSBL cessaient leurs opérations, nous assisterions définitivement à une crise économique, politique et sociale. L'apport des OSBL est presque incalculable. » (Tiré du document présenté par RADO d'Edmundston)

2. BESOIN DE CHANGEMENT : UNE APPROCHE RÉGIONALE, LATÉRALE, INTÉGRÉE FACE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES

La structure de cloisonnement des services publics est inefficace, car elle fournit des approches unidimensionnelles à des défis multidimensionnels. Aucun ministère n'a comme point de focalisation les gens ou les collectivités; les ministères en place traitent des composantes séparées de la vie sans faire le lien entre les causes et les effets. Cette approche se solde par une fragmentation et un chevauchement des services et érige les mêmes murs entre les organismes communautaires sans but lucratif qu'entre les ministères.

Le groupe d'étude préconise une structure qui fonctionne à l'horizontale au sein des organismes communautaires plutôt qu'à la verticale provoquée par les cloisonnements basés sur la fonction. Les structures organisationnelles régionales et l'autonomie régionale pour la prestation de services rendent possible la flexibilité et encouragent une approche intégrée au lieu d'une approche sporadique face aux questions individuelles et communautaires.

Les organismes sans but lucratif « ... sont près de la population, connaissent les besoins des communautés, ont une facilité d'approche avec les gens, ont la confiance de la population, ont un dynamisme contagieux ». (Tiré du document présenté par Réseau communautaire en santé, Bathurst)

« Il devrait y avoir quelqu'un qui voit à l'ensemble des affaires [...] Bien des priorités différentes sont poursuivies apparemment sans savoir comment le tout fonctionne (ou ne fonctionne pas.) » (St. Stephen)

3. BESOIN DE CHANGEMENT : LA STABILITÉ AFIN DE PERMETTRE AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DE FONCTIONNER AU NIVEAU DES CAUSES PROFONDES PLUTÔT QUE DES SYMPTÔMES

La prévention est une approche plus efficace et plus économique devant les nombreux problèmes socioéconomiques, mais ce n'est habituellement pas une option pour les organismes communautaires sans but lucratif qui pourraient bien le faire. La compétition pour les ressources les met dans un mode d'intervention de crise, sur le plan des services qu'ils offrent et sur le plan de leur viabilité organisationnelle.

« Comme vous le savez, les organismes sans but lucratif ne sont pas suffisamment valorisés. Ils se heurtent à plusieurs barrières pour assurer leur développement et surtout leur survie, alors qu'ils devraient plutôt devenir des partenaires, considérant la valeur ajoutée qu'ils contribuent et l'impact qu'ils ont dans les différentes communautés. » (Tiré du document présenté par Le Phare de Bouctouche)

« L'actuelle participation du gouvernement auprès des organismes sans but lucratif est considérable [...] mais il n'y a aucune constance ou longévité dans les interactions qui ont lieu ou sont prévues qui permettent de concevoir le succès à long terme [...] Il est préférable pour le gouvernement de démarrer avec un plan de programmes solide (une stratégie de développement bien pensée et [...] un programme de financement de base pour les participants) qui est plus susceptible de se traduire par des organismes sans but lucratif viables... » (Comté de Charlotte)

4. BESOIN DE CHANGEMENT : UNE TRANSFORMATION DE LA « FONCTION PUBLIQUE » AU « SERVICE PUBLIC »

Au cours des dernières années, nous avons compté sur le gouvernement pour les services sociaux, mais il est évident que le gouvernement ne peut pas plaire à tout le monde à la fois. Il ne se trouve pas à proximité des problèmes ni des ressources pour qu'il puisse être efficace dans tous les secteurs. La situation s'est renversée; les ministères dépendent maintenant des organismes sans but lucratif qui sont sur le terrain pour servir les gens. Avec de la stabilité et de la flexibilité, ils peuvent être des partenaires plus solides pour le gouvernement dans l'exécution de ses responsabilités autorisées. Le rôle approprié du gouvernement consiste à faciliter la prestation de services et non à l'exécuter. Ce rôle exige des liens étroits et de collaboration avec le secteur sans but lucratif, accompagnés d'une communication et d'une consultation permanentes. Cela veut aussi dire établir des liens entre les bureaucrates et le secteur où tous les partenaires ont une meilleure compréhension et un plus grand respect des rôles et des forces de chacun.

« Cela changerait il quelque chose si une personne se rendait dans la collectivité et demandait tout simplement : "Que voulez-vous réellement accomplir? [...] Voyons si je peux vous aider à l'accomplir". » (Stanley)

« Les programmes de financement devraient être ajustés aux besoins des gens et des communautés et non le contraire ». (Tiré du document présenté par MACS, Caraquet)

5. BESOIN DE CHANGEMENT : INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE

Le secteur économique est généralement catégorisé comme étant le générateur de revenus, tandis que le secteur social représente le dépensier. Cette théorie ne tient pas compte de la contribution considérable à l'économie apportée par le secteur sans but lucratif, qui non seulement offre des services rentables mais emploie également un grand nombre de personnes. Le secteur sans but lucratif propose toutes sortes d'emplois, que ce soit des emplois de débutants pour les personnes en insertion professionnelle ou des emplois professionnels spécialisés. Travailler au sein d'un organisme communautaire peut être la première étape vers l'autosuffisance, pour les personnes que la pauvreté, la maladie ou les facteurs personnels ont marginalisées, pour les jeunes qui ne veulent pas partir et pour les immigrants qui ont besoin de gagner leur vie. L'investissement dans le développement professionnel sur le plan de « l'économie sociale » peut aider à réduire le déficit de l'emploi en facilitant l'insertion professionnelle des personnes. Les professionnels dévoués qui font carrière dans le secteur sans but lucratif sont hautement qualifiés. Le fait de se concentrer sur ce qu'ils font de mieux, plutôt que sur la collecte constante de fonds, leur permettra de fortement améliorer la productivité du secteur.

Le gouvernement devrait « ... accroître la capacité des organismes sans but lucratif à améliorer les conditions socioéconomiques dans leurs communautés grâce à des possibilités d'emploi ou de formation... » (St. George)

« Les organismes communautaires font partie, avec les entreprises d'économie sociale, les organismes bénévoles et autres entreprises sans but lucratif, de ce qu'on appelle de plus en plus le tiers secteur de l'économie. Les organismes communautaires ne représentent plus une quantité négligeable. Il s'agit d'une réalité en pleine expansion qui devient de plus en plus significative non seulement sur le plan de la dynamique sociale mais aussi sur celui de la réalité économique, notamment en ce qui concerne les

emplois créés [...] Mais cette reconnaissance est encore incomplète et elle le restera tant qu'on continuera à méconnaître les organismes communautaires. » (Citation de Jean Pierre Bélanger tiré du document présenté par Mairseail Ceilteach de Tracadie)

6. BESOIN DE CHANGEMENT : RECONNAISSANCE DES VALEURS DU BÉNÉVOLAT COMME ÉTANT UN MOYEN D'ENGAGEMENT, ET DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE POUR L'ENCOURAGER

L'engagement civique et la participation ne doivent pas être imposés par la loi. Le bénévolat dans le secteur sans but lucratif est un bon moyen pour s'engager sur le plan civique. Grâce à lui, les personnes voient s'ouvrir une autre fenêtre que la leur, vers d'autres mondes, qui les invite à prendre part en tant que citoyens aux problèmes et processus qu'ils ne connaissent peut être pas. Une culture doit être créée, dans laquelle le bénévolat est perçu comme quelque chose d'essentiel et de gratifiant, plutôt que comme un ajout dans une vie déjà surchargée.

« Selon nous, l'aide du gouvernement ne doit pas éloigner de la communauté le bénévolat ou les personnes qui font en sorte que leur communauté reste forte et qu'on s'occupe de leurs citoyens. Il appartient plutôt au gouvernement de reconnaître leur valeur [...] et de fournir les infrastructures... » (Woodstock)

« La responsabilité première des gouvernements est d'appuyer le secteur communautaire sans but lucratif afin qu'il demeure vibrant et en mesure de contribuer au développement socioéconomique de notre province et de nos communautés... » (Tiré du document présenté par Réseau communautaire en santé, Bathurst)

En fin de compte, le changement transformationnel commence au niveau de la communauté, et les organismes communautaires sans but lucratif sont prêts à participer au changement et à le diriger. L'importance du changement communautaire est reconnue non seulement au sein du secteur sans but lucratif, mais partout dans le secteur économique. Dans son rapport sur l'établissement de l'APECA,

UN PLAN D'ACTION

Donald Savoie « a fait valoir le développement endogène comme étant la clé de l'avenir du Canada atlantique [...] (les personnes elles mêmes) devront apporter leur énergie, leurs compétences et leur créativité à la conception et à l'organisation de l'activité économique si la région veut prospérer ». (loc. cit., p. 148) Il en va de même pour le secteur communautaire; sa force vient de l'intérieur. Tout ce dont il a besoin pour grandir, c'est d'une infrastructure financière et organisationnelle stable.

Les organismes communautaires sont entre de bonnes mains, avec les générations expérimentées qui s'activent et une petite majorité de jeunes personnes dévouées qui s'investit. Aujourd'hui, le secteur sans but lucratif se bat et ses bénévoles dévoués sont découragés. Cependant, les bases de la communauté sont solides. L'esprit communautaire

demeure, en dépit des pressions socioéconomiques qui menacent de l'anéantir. Avec du courage, une vision et un investissement approprié, le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut renforcer le secteur communautaire sans but lucratif et mener la nation vers un développement socioéconomique novateur et durable.

« Les citoyens du Nouveau-Brunswick sont chaleureux et ont un sens particulier de la communauté [...] Ceci fait de nous des personnes uniques, spéciales et nous devrions encore en être fiers pendant longtemps. » (Miramichi)

« Il faut travailler ensemble pour créer une société en santé, plus juste et plus humaine. » (Tiré du document présenté par le Centre habiletés Sud Est, Cap-Pelé)

Recommandation concernant la création d'une Agence



FONDEMENT

Les personnes qui ont fait des présentations au groupe d'étude ont clairement indiqué qu'un mécanisme doit être établi pour pouvoir mettre en œuvre les nombreuses recommandations positives qui ont été faites. Ce mécanisme a besoin d'une voix indépendante sur le plan de la prise de décision gouvernementale, d'un financement de stabilisation destiné au secteur sans but lucratif, de services efficaces, opportuns et pertinents pour le secteur et d'un moyen de lier le secteur à l'interne et avec ses partenaires gouvernementaux.

La préférence mentionnée est celle d'une agence régionale, avec un mandat et la capacité d'intervenir dans toutes les composantes du secteur communautaire sans but lucratif. L'intérêt de collaborer étroitement au sein du secteur semble important si son principal obstacle est réduit, à savoir, l'instabilité financière, qui pousse les organismes sans but lucratif à être en compétition les uns avec les autres pour des ressources de plus en plus rares.

Le fait d'être axé sur les régions offre un avantage considérable puisque cela aide à supprimer les barrières entre les organismes et à ouvrir des portes vers des approches intégrées qui permettent de résoudre les problèmes. La structure ministérielle du gouvernement pourrait également tirer profit du développement d'une approche régionale. Par exemple, dans son ouvrage récent, Visiting Grandchildren: Economic Development in the Maritimes (University of Toronto Press, 2006),

l'expert en matière d'administration publique, Donald Savoie, a recommandé que les programmes fédéraux de développement économique soient axés sur la région plutôt que sur la fonction.

« La perspective régionale est en grande partie une affaire politique [...] Le fait que le service public fédéral soit toujours organisé par fonction et par secteur, avec des ministères responsables qui suivent des objectifs sectoriels précis et non régionaux, est une affaire politique [...] les organismes centraux devraient décentraliser une partie de leurs opérations vers les régions où une nouvelle [...] capacité a besoin d'être créée (p. 321) [...] le gouvernement fédéral devrait écarter les ministères sectoriels [...] et les remplacer par des ministères spatiaux ou régionaux [...] en soumettant tout simplement un projet de loi au Parlement et en s'assurant de son approbation. » (p. 318)

Il est donc raisonnable de suggérer une approche régionale au gouvernement provincial; c'est une méthode innovatrice mais qui n'est pas nouvelle.

Bien qu'un ministère gouvernemental indépendant soit suggéré dans certaines présentations, l'opinion lors des séances de consultation sur le rapport préliminaire s'est largement prononcée contre un autre ministère qui ne ferait que perpétuer le cloisonnement administratif actuel. Puisque les intervenants ont également souhaité qu'il y ait moins de couches administratives, moins de paperasserie, plus de flexibilité et plus d'autonomie au niveau local dans la conception et la mise en place des

programmes, le groupe d'étude a alors tenté de créer un modèle qui puisse être à la fois allégé et efficace dans son fonctionnement, tout en bénéficiant de ressources suffisantes pour répondre à ses objectifs et avoir une perspective plus inclusive. Son champ d'action doit être suffisamment large pour répondre aux besoins de chaque groupe communautaire sans but lucratif, qui rassemble des organismes de bienfaisance forts de plusieurs millions de dollars, des clubs de femmes, des organismes permanents axés sur la satisfaction des besoins qui existeront toujours et des coalitions communautaires qui se forment pour traiter un problème spécifique.

Voici le modèle que nous proposons. C'est un modèle hybride de l'APECA, du Réseau Entreprise du Nouveau-Brunswick et de la Direction du patrimoine du ministère du Mieux être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick. Il nécessite deux types de financement : un budget d'exploitation pour l'agence elle-même et des fonds de développement communautaire pour ressourcer le secteur communautaire sans but lucratif.

APPELLATION POSSIBLE : AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES (ADSC)

(la voix et la force du secteur communautaire sans but lucratif)

Concept : notre agence est adaptée du modèle de Donald Savoie (loc. cit. p. 149). Il s'agit d'une agence indépendante qui « *se situe entre ministère du gouvernement et corporation de la Couronne [...] un organisme indépendant qui fonctionne de manière pleinement autonome par rapport aux autres [...] ministères, avec un accès simple et libre au pouvoir de décision (cabinet et comités du cabinet)* ».

Elle doit être capable de

1. représenter et défendre les intérêts du secteur dans le processus de prise de décision du gouvernement;
2. établir un procédé et être responsable de l'affectation de fonds stables auxquels tous les organismes communautaires sans but lucratif peuvent avoir accès;
3. recueillir les conseils et les directives du secteur sur une base constante et complète; coordonner les fonctions et les activités;
4. fournir les services nécessaires et un accès aux ressources par l'intermédiaire de centres locaux et régionaux au service du secteur.

ÉLÉMENTS DU MODÈLE ORGANISATIONNEL ET LEURS FONCTIONS

1. Le sous ministre, responsable devant le ministre (lien important avec le gouvernement)

- doit être bilingue;
- représente le secteur au sein du cabinet;
- dirige les activités du secrétariat en lien avec l'élaboration des politiques et la défense des intérêts;
- fait le lien entre le secteur et les ministères gouvernementaux au besoin.

2. Le conseil d'administration (distribution régionale et sectorielle – comme le processus de consultation à la Villa Madonna)

- une représentation égale de trois secteurs (gouvernement, entreprise, secteur sans but lucratif);
- donne des directives au sous ministre;
- consulte le secteur au sujet des problèmes et des procédures;
- intègre des plans et des priorités au sein du secteur et s'assure que tout concorde avec le gouvernement;
- soutient et encourage le développement de grappes stratégiques que les organismes communautaires souhaitent intégrer ou avec lesquelles ils souhaitent collaborer;
- alloue des fonds grâce à un processus démocratique non partisan;
- opère au sein d'une structure de comité efficace.

3. Le secrétariat administratif

- fournit des services d'aide au sous ministre et au conseil;
- maintient un contact régulier avec les centres de service;
- coordonne et effectue des recherches si nécessaire;
- maintient à jour les bases de données qui comprennent les éléments suivants :
 - les sources de financement au niveau des deux ordres du gouvernement;
 - les sources de financement externe au gouvernement (p. ex., les fondations);
 - les listes des organismes provinciaux sans but lucratif;
 - les listes des réseaux nationaux et internationaux sans but lucratif;
 - les études sur les pratiques exemplaires dans le secteur communautaire sans but lucratif;
 - crée et met à jour un site Internet interactif (portail central) par l'intermédiaire duquel les partenaires peuvent communiquer entre eux.

4. Les centres de services locaux ou régionaux

(Ils peuvent être rattachés aux bureaux d'Entreprise NB ou aux centres de Services NB pour le moment. Il devrait également y avoir un représentant régional des organismes sans but lucratif sur les bureaux de directions des Agences de développement économique communautaire. Il est possible qu'avec une collaboration rapprochée et un regroupement de certains organismes sans but lucratif, les centres de service puissent être rassemblés au même endroit que les organismes sans but lucratif.)

- offrent une assistance sans rendez vous, par téléphone ou en ligne avec des renseignements de tout genre (sources de financement, demandes pour les programmes gouvernementaux, commandes d'achats en gros, demandes pour les taux gouvernementaux ou autre);
- fournissent assistance et soutien pour le recrutement et la formation des bénévoles;
- créent un répertoire accessible local/régional qui présente les possibilités de bénévolat, ainsi qu'un registre des éventuels bénévoles lorsqu'aucun centre de bénévolat n'existe;
- fournissent une assistance, un soutien et des possibilités de formation pour le conseil et le personnel;
- mettent leurs compétences au service de la planification, de la gestion financière, de la comptabilité et de la tenue des livres pour amoindrir les risques liés à la responsabilité et la pression exercée sur les bénévoles;
- proposent des travailleurs d'approche à temps plein afin de maintenir un contact régulier avec les organismes communautaires, d'offrir une assistance et de favoriser une collaboration sectorielle;
- fournissent un accès abordable aux animateurs qualifiés pour les processus et projets communautaires.

Ce modèle permettrait au secteur communautaire sans but lucratif d'avoir à la fois des liens horizontaux et la même influence qu'un partenaire notable au sein du gouvernement.

Rapport principal



RECOMMANDATIONS CLÉS

L'objectif du Groupe d'étude du Premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif est de conseiller le gouvernement sur la manière dont il peut développer un partenariat avec le secteur sans but lucratif qui renforce la capacité du secteur à fonctionner de manière efficace comme le troisième pilier du développement socioéconomique.

Le rapport du groupe d'étude offre des recommandations détaillées basées sur des présentations de quelque 1 000 associations sans but lucratif de toutes tailles et structures. On prévoit que le premier ministre et son gouvernement utiliseront le rapport comme **Plan d'action**.

Un grand nombre de présentations ont insisté sur le fait qu'il faut d'abord et avant tout s'assurer que les quatre recommandations clés suivantes soient présentées comme des engagements dans le discours du Trône et soient financées dans le prochain budget provincial.

1. STABILISATION DU FINANCEMENT

- Les organismes sans but lucratif seront financés aux fins opérationnelles sur une base quinquennale, avec des vérifications de programmes et d'états financiers tous les trois ans, et le financement comportera un ajustement immédiat au coût de la vie et des augmentations chaque année par la suite en fonction du coût de la vie.
- Les conseils d'administration, les bénévoles et le personnel seront protégés par une assurance responsabilité soutenue comme composante majeure de la stabilisation.
- Les impôts fonciers seront annulés pour tous les bâtiments appartenant à des organismes sans but lucratif.

Ces trois mesures permettront aux organismes sans but lucratif de se concentrer sur leur travail et d'attirer et de garder des bénévoles engagés et du personnel qualifié, tout particulièrement les jeunes gens qui voudraient demeurer au Nouveau-Brunswick et travailler dans ce secteur.

2. RESPECT ET RECONNAISSANCE

Le respect du secteur sans but lucratif et la reconnaissance de la valeur de son travail seront démontrés par la création d'une agence qui reliera le secteur sans but lucratif avec le gouvernement et avec des organismes au sein du secteur lui-même. L'agence sera composée d'un sous ministre, d'un conseil d'administration représentatif, d'un secrétariat administratif et de centres de services régionaux. Son mandat et ses responsabilités sont

énoncés dans ce rapport. Cette infrastructure définira le secteur sans but lucratif comme un pilier socioéconomique de la même envergure que le gouvernement et le secteur privé. Il démontrera l'acceptation du gouvernement de soutenir le secteur sans but lucratif comme un investissement qui récolte des avantages, et non comme une dépense qui épuise l'économie.

3. UNE CULTURE DE BÉNÉVOLAT

La capacité des organismes sans but lucratif à employer du personnel qualifié sera accrue grâce à la stabilisation du financement, ce qui leur permettra d'attirer, de former et de soutenir des bénévoles. On tentera de sensibiliser les jeunes, les personnes âgées et les autres personnes, particulièrement les groupes de personnes marginalisées dont les possibilités d'engagement ont été non reconnues ou sous développées. Des dispositions seront prises pour ancrer le bénévolat dans le concept d'engagement civique, en particulier par l'intermédiaire du système scolaire public.

4. REVITALISATION DU PARTENARIAT

Pour donner au gouvernement et au secteur sans but lucratif les moyens de collaborer de manière plus efficace, le gouvernement entreprendra de mettre en place d'authentiques processus de consultation, d'aborder les problèmes bureaucratiques et de promouvoir la régionalisation et la collaboration en matière de prestation de services.

Les raisons et méthodes pour mettre en œuvre ces recommandations clés sont discutées dans le corps du rapport qui suit.

RAPPORTS DE LA COLLECTIVITÉ ANGLOPHONE

REMARQUES SUR LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent sont énumérées dans leur ordre d'importance pour le secteur sans but lucratif, selon la fréquence à laquelle elles ont été mentionnées ou soulignées au groupe de travail. Les déclarations qui soutiennent les recommandations prioritaires ont été sélectionnées parmi des centaines de possibilités, elles ont été choisies car, en général, elles représentent les différentes régions et fonctions au sein du secteur. Certaines sources sont citées (groupes de revendication provincial); autrement la source d'une citation est définie seulement par l'endroit où elle a été présentée.

Bon nombre des recommandations avancées étaient des idées et n'ont pas été sérieusement étudiées dans les moindres détails. D'autres sont très précises. Elles sont présentées telles quelles, sans aucune tentative de la part du groupe de travail de faire des recherches ou de les analyser. Ce sera le travail de l'agence.

PREMIER POINT : STABILISATION DU FINANCEMENT

Au cours des vingt dernières années, le secteur communautaire sans but lucratif a été ravagé par un financement affaibli et peu fiable. Les gouvernements ont éliminé le financement du fonctionnement de base, ce qui a donné lieu à une compétition permanente au sein du secteur sans but lucratif pour le financement des projets, qui a soutiré temps et ressources préalablement accordés aux programmes, et qui ont dû être attribués à la rédaction de propositions. Les campagnes de financement dynamiques du secteur parapublic MUSH (municipalités, universités, écoles et hôpitaux) détournent l'argent aux dépens des petits organismes communautaires sans but lucratif. Les recherches indiquent que tandis que les hôpitaux, les universités et les collèges représentent moins d'un pour cent des organismes sans but lucratif au Canada atlantique, ils comptent pour plus d'un quart des revenus.

Les bailleurs de fonds des fondations et du secteur privé réclament des projets innovateurs, en forçant les organismes sans but lucratif à dévier leurs propositions vers les objectifs du bailleur de fonds, ce qui aboutit souvent à « une dérive de mission ». Le soutien fédéral a diminué ou disparu. Le personnel professionnel a été forcé de quitter le secteur en quête de salaires décentes avec des régimes d'avantages sociaux et de retraite. Les jeunes qui cherchent un emploi sérieux doivent quitter la province, avec des prêts étudiants imminents; ils ne peuvent pas se permettre de travailler ici dans le secteur sans but lucratif. Les bénévoles continuent à s'épuiser en raison du nombre constant et continu d'activités de collectes de fonds qui épuise énormément leur énergie, pour gagner bien souvent de maigres revenus. Le manque de financement stable du fonctionnement de base à long terme est le problème le plus sérieux que le secteur sans but lucratif doit affronter au Nouveau-Brunswick aujourd'hui. Il menace d'ailleurs de le faire s'effondrer.

« En raison de la suppression continue du financement du gouvernement, les organismes ont connu un déchargement de responsabilités sur la communauté, le besoin de changer fréquemment de priorités pour obtenir un financement, une tendance à financer des initiatives de projets à court terme, une augmentation de la concurrence pour des fonds limités, une augmentation de la pression pour la mise en place de partenariats continus. » (Moncton)

« Il doit y avoir un soutien pour l'administration des organismes qui sont censés offrir ces services. » (Saint John)

Recommandations : investir dans l'infrastructure financière

A. Soutien financier direct

1. **Financement administratif stable de base** pendant cinq ans, avec une évaluation du programme et de la situation financière après trois ans et une notification au cours de la quatrième année de l'acceptation ou du rejet du cycle de financement suivant. Cet argent est destiné à l'infrastructure organisationnelle : salaires

compétitifs, égalité des salaires et avantages avec augmentations régulières en fonction du coût de la vie, surface de bureaux, services publics, etc. Les décisions sur la façon dont le financement de base sera réparti, à qui et pour quelle somme, seront déterminées par un procédé axé sur la collaboration par l'entremise de l'agence.

« Le financement de base crée la fondation d'où nous pouvons tirer profit des nombreux partenariats, subventions et autres fonds [...] notre base de financement nous a permis de nous voir accorder entre un quart et un demi million de dollars pour financer des projets chaque année [...] » (Service public d'éducation et d'information juridique du Nouveau-Brunswick)

« Étant donné que bon nombre de nos clients sont recommandés par le provincial (ministères et organismes), nous demandons que le gouvernement provincial envisage un financement de programmes, de façon à ce que nous disposions d'une base de ressources constante sur laquelle nous pouvons dépendre chaque année. » (Saint John)

*« Le financement des groupes sans but lucratif ne devrait pas être basé sur le "problème du mois". »
(Fredericton)*

Il est important de noter que les associations en milieu rural nécessitent une considération particulière en matière de décisions de financement en raison de leurs défis géographiques, qui augmentent leurs coûts d'exploitation. Par exemple, pour chaque journée par semaine de prestations à l'île Grand Manan, il faut compter 10 000 \$ de plus par année pour couvrir les frais de déplacement.

2. Financement de projets pour les projets pilotes, l'innovation et les programmes spécifiques, dont 20 % compris pour les frais d'exploitation et l'administration. C'est de l'argent flexible pour des initiatives à durée limitée et aux objectifs particuliers, mais il englobe le financement des frais généraux.

*« Rétablir des programmes tels que l'Article 25, Fierté communautaire, etc. qui ont aidé les organismes sans but lucratif à mener à bien des projets d'intérêt public, tout en donnant aux personnes un emploi sérieux, une expérience précieuse et une meilleure employabilité. »
(Hillsborough, comté d'Albert)*

3. Prêts ou subventions sans intérêts pour les coûts des immobilisations et le matériel pour les clubs de bienfaisance, les installations récréatives, les musées et autres bâtiments appartenant aux organismes sans but lucratif. Bon nombre d'entre eux contribuent directement à la santé et au bien être de la collectivité. Il devrait également y avoir des fonds disponibles pour l'entretien des bâtiments polyvalents comme les centres communautaires dans les zones rurales, les bâtiments communautaires qui sont utilisés comme des centres de premiers soins et les clubs de bienfaisance dans de plus petits centres qui sont de facto des centres communautaires utilisés à des fins diverses.

4. Financement total du matériel de base pour les services d'urgence, à déterminer lorsque les normes provinciales seront en place et que la réorganisation du secteur aura été envisagée et sera établie.

5. Financement dédié aux groupes de revendication, aux coalitions et aux groupes de coordination qui contribuent à la recherche et à l'élaboration des politiques et travaillent également avec les ministères sur des questions précises touchant les femmes, les foyers de transition, la jeunesse, etc.

B. Soutien financier indirect par la diminution des capitaux propres de l'organisme sans but lucratif, des frais généraux et des frais administratifs

6. Accès à une assurance responsabilité abordable pour les organismes et les particuliers. Voir l'annexe pour plus de détails.

« [Nous avons connu une] augmentation de 500 % rien qu'en assurance responsabilité [...] [sans] aucune réclamation pour dommages sur plus de 60 ans. » (Salisbury)

« La province du Nouveau-Brunswick a besoin de s'assurer qu'aucun organisme sans but lucratif n'a pas besoin de réduire ou de mettre fin à ses services à cause des coûts d'assurance [de toute sorte]. » (Woodstock)

« Prendre en charge les primes d'assurance automobile du personnel s'il doit transporter des clients. À présent, nous avons des membres du personnel qui refusent de transporter des clients simplement parce qu'ils ne peuvent pas se permettre les primes de responsabilité d'un million de dollars. » (Sussex)

« À présent, nous n'avons aucune assurance responsabilité [...] comme nous ne sommes que 11 personnes, aucune compagnie d'assurances ne veut nous offrir une couverture. C'est important. » (Sussex)

Diverses possibilités pour les polices d'assurance responsabilité globales ont été mentionnées dans les présentations, et elles seront envisagées au besoin (couverture coopérative, province comme assureur, etc.)

7. Suppression de l'impôt foncier provincial sur les bâtiments appartenant à des organismes sans but lucratif

8. Accès aux régimes de soins médicaux et de retraite et à d'autres avantages offerts par le gouvernement pour le personnel du secteur sans but lucratif. Cela pourrait se faire grâce aux

cotisations patronales pour le REER individuel de l'employé, comme c'est le cas dans certaines entreprises.

« Des bas salaires, une absence de régimes de soins médicaux et de retraite mènent à des problèmes de maintien en poste – roulement du personnel, mémoire organisationnelle et planification stratégique de la relève médiocres. » (Saint John)

« En raison d'un déficit en 2004 2005, les avantages pour le personnel en matière de soins médicaux et dentaires ont été supprimés et n'ont pas été rétablis [...] car ils sont trop chers. Le poste d'administrateur de bureau est vacant depuis juin 2005, le poste de comptable est vacant depuis avril 2006. La directrice générale a endossé ces responsabilités en plus des autres responsabilités attribuées à son poste. » (Sussex)

« Une jeune personne joint les membres du personnel, énergique et passionnée [...] elle est rapidement attirée ailleurs par un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail offertes par le gouvernement provincial. » (Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick)

9. Accès aux tarifs gouvernementaux pour des services tels que le téléphone, les services publics, l'impression, la traduction, la conception Web, la location de véhicules et de chambres d'hôtel; mettre en place un système pour les achats en masse de provisions et de matériel

« ... donner aux organismes sans but lucratif le même tarif pour l'énergie électrique qu'ils (le gouvernement) ont, au lieu du tarif commercial que nous payons actuellement [...] permettre aux organismes sans but lucratif admissibles de se brancher au serveur Internet et au système téléphonique du gouvernement. » (St. George)

10. Autorisation de conservation des excédents jusqu'à 50 % du budget annuel par les organismes sans but lucratif

« Ce n'est pas responsable, [...] si vous avez eu une bonne année de campagne de financement, d'essayer de tout dépenser d'ici la fin de l'exercice financier. Si les organismes [...] accusent un déficit, le ministère ne couvre pas ce déficit. »
(Sussex)

11. Accès aux bâtiments et aux véhicules

excédentaires du gouvernement pour les organismes sans but lucratif qui pourraient faire preuve de leur aptitude à les gérer et les entretenir

« Avertir les organismes sans but lucratif des ventes ou ventes aux enchères provinciales des véhicules; donner la possibilité d'utiliser les garages du gouvernement pour les réparations [...] et pour le carburant à des prix provinciaux. »
(Saint John)

12. Autres idées pour réduire les coûts :

- a. examen de dépistage et vérifications policières gratuits pour les bénévoles;
- b. reclassement et harmonisation des taux de la CSSIAT pour refléter la fiche de sécurité de l'organisme sans but lucratif;
- c. exonération de TVH pour les organismes sans but lucratif sur des services tels que l'électricité; possibilité d'un remboursement de la partie provinciale de la taxe de vente comme le dégrèvement du gouvernement fédéral;
- d. suppression des frais de constitution en corporation pour les organismes sans but lucratif;
- e. réduction des formalités administratives et des coûts pour obtenir une licence pour un débit de boisson ou une licence de loteries;
- f. stimulation du secteur privé à fournir des biens ou des services (p. ex., loyer, publicité) à des organismes sans but lucratif à des tarifs abordables.

C. Soutien du gouvernement en nature

13. Accès à l'expertise professionnelle au sein du gouvernement, en particulier aux spécialistes en comptabilité, en conseils fiscaux, en l'élaboration de proposition, en consultation juridique et dans d'autres domaines définis par l'agence

« ...de toute évidence, il y a des fonctionnaires qui pourraient aider au développement d'une formation spécialisée pour le [...] personnel sur des points tels que l'abus de substances, les accoutumances et les problèmes de santé mentale. »
(Woodstock)

14. Accès aux programmes de formation financés par le gouvernement, avec des places gratuites attribuées aux organismes sans but lucratif

« On s'attend à ce que de nombreux organismes sans but lucratif offrent des services bilingues, mais ils n'ont pas accès à l'apprentissage des langues... » (Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick)

15 Accès gratuit ou à bas prix aux espaces de réunion, aux bureaux et aux entrepôts du gouvernement

« Chaque dollar que les organismes sans but lucratif paient en frais de location est de l'argent perdu qui pourrait être mis envers les efforts communautaires. » (Moncton)

16. Utilisation des écoles publiques par la collectivité

Un plaidoyer spécial doit être fait ici pour la normalisation de la politique au regard de l'utilisation des établissements scolaires publiques (bâtiments, terrains de sports et autres terrains) par les organismes sans but lucratif. Alors que dans certaines régions il existe une relation de coopération entre les administrations scolaires et les groupes communautaires, ce n'est pas le cas partout. Un obstacle majeur ne réside pas dans la politique provinciale elle-même, mais dans les décisions de fonctionnaires et de

directeurs d'écoles précis de la région quant à qui peut utiliser l'école, quand, et à quel prix.

Cela est particulièrement problématique pour les sports et les activités récréatives dans les zones rurales où les élèves n'ont pas accès à d'autres installations appropriées, comme les bâtiments municipaux et les terrains de jeu, les salles de gymnase de la paroisse ou les bâtiments des clubs de bienfaisance. Il est très important pour le gouvernement provincial de s'attaquer à ce problème rapidement, peut être par l'intermédiaire des associations de sports et de loisirs.

17. Utilisation des autobus scolaires par la collectivité

C'est un autre problème qui a une incidence majeure sur la capacité des élèves et des groupes communautaires en milieu rural à participer aux activités scolaires et sportives et à d'autres activités partout en province. De plus, les autobus scolaires pourraient être utilisés comme un moyen de transport pour les personnes vivant à la campagne desservie par une ligne d'autobus mais qui n'ont pas leur propre véhicule, ainsi ils pourraient se rendre en ville pour des rendez vous et pour magasiner. Le transport a été très fréquemment pointé du doigt par les organismes sans but lucratif en milieu rural comme un obstacle pour les personnes qu'ils servent et comme une dépense pour leurs organismes, ce qui peut être atténué par une politique et des mesures provinciales.

« Une fourgonnette ou un autobus nous donnerait la possibilité d'emmener des enfants, des jeunes et des personnes âgées en excursion. Des occasions sociales, des voyages éducatifs pour les enfants et les jeunes [...] des voyages à l'érablière à la fois pour les personnes âgées et les enfants seraient [...] une expérience. » (Petitcodiac)

Certaines présentations ont apporté des propositions pour améliorer les procédures de financement telles que les subventions pour les coûts d'évaluation, de démarrage et de

développement (y compris la préparation de la proposition, si nécessaire). Certaines ont exprimé une préférence pour les formes de subventions incitatrices, de rémunération à l'acte et de lettre d'entente plutôt que les accords de contribution.

Pour chaque recommandation au sujet du financement gouvernemental, les organismes sans but lucratif ont souligné qu'elles essayaient d'être de sages gestionnaires et de bons économistes de l'argent des contribuables. Elles veulent être responsables de l'utilisation éthique des millions de dollars qu'on leur a confiés. « *[Tout financement] doit inclure de nouveaux modèles de responsabilité comptable qui allègent le fardeau sur les associations tout en garantissant aux bailleurs de fonds que les fonds sont utilisés de manière appropriée...* » (Moncton)

Mécanismes de financement optionnels

Une série de recommandations ont été effectuées au sujet des sources de financement pour les organismes sans but lucratif. Outre les contrats et projets ministériels actuels, les options suivantes ont été suggérées :

18. Un fonds en fiducie instauré par le

gouvernement pour les organismes sans but lucratif, éventuellement basé sur le modèle du Fonds de fiducie de la faune du Nouveau-Brunswick ou du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Ce sont deux mécanismes de financement, sans lien de dépendance, qui octroient des subventions par l'intermédiaire d'un comité nommé par le gouvernement composé de membres du secteur qui sont très qualifiés pour évaluer la viabilité des demandes précises de financement. Cela peut être inclus dans le mandat de l'agence.

19. Mécanismes relatifs aux taxes

- a. Incitatifs fiscaux : la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et le New Hampshire ont des programmes de crédit d'impôt « afin d'améliorer l'investissement axé sur la communauté et d'augmenter dès lors l'impact que les organismes sans but lucratif [...] »

peuvent avoir sur la collectivité ». La Nouvelle-Écosse compte plus de 29 fonds d'investissement dans le développement économique des collectivités « dans lesquels les personnes peuvent investir et recevoir un crédit d'impôt provincial et une garantie au cours des cinq premières années ». (Saint John)

- b. *Taxe service communautaire* : « le financement des organismes sans but lucratif n'est pas juste la responsabilité du gouvernement, mais de la collectivité en tant qu'entité [...] Pourquoi ne pas taxer les entreprises qui réalisent d'importants bénéfices et leur imposer une "taxe service communautaire" raisonnable qui peut générer énormément d'argent accessible à tous les organismes sans but lucratif [...] qui servent la collectivité. » (Fredericton)

20. Fonds de dotation : « [le gouvernement devrait] [...] systématiquement encourager les organismes sans but lucratif à constituer leur propre fonds de dotation auprès de leur fondation communautaire locale pour les soulager du fardeau de la collecte de fonds annuelle pour appuyer leur fonctionnement de base. » (St. George)

21. Fondation violette : « [le gouvernement devrait] [...] créer une "Fondation violette" [à l'instar de la Fondation Trillium de l'Ontario] avec les gains de loterie non réclamés. Doter ces fonds en permanence, les bénéfices de cet investissement accorderont [...] un financement de base, grâce à un processus de demande, aux organismes sans but lucratif qui soutiennent les priorités du gouvernement. » (Hampton)

22. Fonds de contrepartie du gouvernement ou du secteur privé : cette approche a été suggérée pour démontrer que les organismes sans but lucratif peuvent et souhaitent faire leur part dans le financement. Il serait particulièrement utile pour les collectivités rurales où il faut faire appel à un plus petit secteur privé. « Pour chaque dollar que la salle récolte durant l'année,

le gouvernement pourrait offrir l'équivalent grâce à un chèque à la fin de l'année, pour lequel nous n'aurions qu'à envoyer un état financier. Cette somme serait utilisée de plusieurs façons positives ... » (Sussex)

23. Financement des fondations qui pourrait être réparti grâce à une organisation caritative qui chapeauterait les projets communautaires (des groupes comme le YMCA présentent une demande de financement parce qu'ils peuvent « donner des reçus et filtrer l'argent pour de plus petits groupes qui n'ont pas de statut d'organisme de bienfaisance ». (Sussex)

24. Retenues à la source (le modèle Centraide) : la création d'une agence calquée sur Centraide pour englober toutes les zones rurales du Nouveau-Brunswick a été suggérée. Il a également été recommandé que les fonctionnaires soient autorisés à continuer à conserver la déduction de leurs contributions Centraide de leurs rentes de retraite lorsqu'ils prendront leur retraite.

Pour clôturer cette section sur l'infrastructure financière et le financement stable, il convient de mentionner deux considérations importantes.

Réduction de la pauvreté. Un pourcentage important d'organismes sans but lucratif sont au service de la population qui vit dans la pauvreté et qui souffre de pressions des points de vue éducatif, sanitaire et économique qui seraient fortement calmées ou évitées si elle avait accès à des revenus plus élevés. Les organisations du secteur des « services sociaux » verraient leurs coûts diminuer, et seraient en mesure d'aider les personnes à aller au delà du soutien passif, si le problème de la pauvreté était examiné avec une stratégie de réduction cohérente. Alors que ce n'est pas le mandat direct de ce groupe d'étude, la réduction de la pauvreté devrait être signalée comme un objectif socioéconomique critique sur la voie vers l'autosuffisance.

« Si le gouvernement continue à ne concentrer ses efforts que sur le soulagement de la pauvreté plutôt que sur une stratégie globale pour réduire la pauvreté, alors notre province ne peut pas atteindre l'autosuffisance. [...] Des stratégies pour réduire la pauvreté existent au Québec et à Terre Neuve et Labrador. » (Saint John)

Développement économique communautaire.

Le développement économique communautaire (DEC) va de pair avec la réduction de la pauvreté et l'autosuffisance. Si le gouvernement souhaite aider les organismes sans but lucratif qui s'évertuent à ne plus avoir de raison d'être en faisant passer leurs clients de la dépendance socioéconomique à l'indépendance, il doit ouvrir la voie au financement pour le développement économique communautaire et l'encourager.

« Aider les collectivités à développer des possibilités d'emploi appropriées qui comprennent toute la population, de manière à ce que les personnes aient des revenus viables; augmenter la capacité des organismes sans but lucratif à améliorer leur conditions socioéconomiques dans leurs collectivités grâce à la création de possibilités d'emploi ou de formation... » (St. George)

DEUXIÈME POINT : RESPECT ET RECONNAISSANCE

Le secteur des organismes sans but lucratif a le sentiment envahissant que ses valeurs et son travail ne sont pas respectés par le gouvernement. Les bénévoles et le personnel des organismes sans but lucratif ont l'impression que le gouffre entre le gouvernement et la collectivité s'agrandit. Plutôt que l'établissement d'un réel partenariat entre deux parties bien intentionnées, l'une semble exercer son pouvoir et son contrôle tandis que l'autre subit une pression pour répondre à des objectifs qui vont au delà des moyens et des ressources à sa disposition.

L'ironie du sort réside dans le fait que les organismes sans but lucratif sont pour la plupart largement financés par le gouvernement afin de fournir les services pour lesquels ce dernier est mandaté. Le gouvernement a tendance à considérer le secteur sans but lucratif comme une extension de lui-même et le soumet de ce fait aux mêmes lois et procédures qui guident son organisation bureaucratique. Cependant, cette perception est erronée dans la mesure où le secteur sans but lucratif ne fonctionne pas comme le gouvernement.

« L'influence des organismes sans but lucratif s'étend dans tous les villages et toutes les villes de la province. Nous nous connaissons. Nous savons quels sont les besoins, et nous disposons des bénévoles pour veiller à ce que ces besoins soient satisfaits lorsqu'on nous donne les moyens adéquats pour le faire. » (Port Elgin)

« Dans presque tous les cas, les organismes sans but lucratif assurent un travail et des services que le gouvernement ne pourrait absolument pas fournir, ou tout du moins, moyennant un coût bien plus élevé. » (Fredericton)

« Trop de besoins de base de notre société sont désormais assurés par des groupes bénévoles qui essaient tout simplement de combler le vide laissé par la réduction des services gouvernementaux et la disparition d'autres services. » (Sussex)

« Il y a un réel besoin de partenariats véritables entre des services officiels rémunérés et des systèmes naturels non officiels. Ceci nécessite de rompre avec les politiques, programmes et pratiques traditionnels, de façon à apporter principalement des fonds à des organismes communautaires ayant des liens réels avec la collectivité... » (Woodstock)

Toutefois, la valeur du secteur communautaire sans but lucratif ne se limite pas à ce qu'il apporte en matière de services sociaux. De nombreuses présentations ont été réalisées par des organismes appartenant à des branches du secteur sans but lucratif qui sont rarement considérées à leur juste valeur : le sport et les loisirs, les bibliothèques, l'environnement, le patrimoine et le tourisme culturel, y compris les foires et festivals annuels qui ont lieu dans toute la province. Elles ont ainsi indiqué au groupe de travail en quoi leur présence et leur action avaient une influence sur la qualité de la vie de la collectivité en encourageant participation, engagement et cohésion. Elles ont également montré leur contribution à l'économie par l'attraction de touristes, la création d'emplois et la génération de revenus. Ce rôle est souvent négligé au moment où les décisions concernant les investissements et le financement sont prises, ce qui marginalise d'autant plus ces groupes alors même qu'ils devraient être considérés comme des partenaires à part entière en matière de santé, de mieux être, d'éducation, de sensibilisation culturelle et de développement économique.

Les présentations faites au groupe d'étude ont toujours mis en évidence le fait que le secteur sans but lucratif demande principalement au gouvernement de lui accorder le respect et la reconnaissance qui lui sont dus relativement à ses réalisations à l'échelle communautaire. Ce respect et cette reconnaissance nécessitent que le gouvernement accepte quelques données fondamentales : le secteur sans but lucratif est essentiel au fonctionnement efficace du gouvernement; l'argent investi dans le secteur sans but lucratif profite à la population; il incombe au gouvernement de renforcer les capacités du secteur en investissant dans des infrastructures sans but

lucratif et non en créant davantage de superstructures bureaucratiques; enfin, le secteur sans but lucratif est plus efficace lorsqu'il dispose d'autonomie et de souplesse pour répondre aux besoins de la collectivité. Le Groupe de travail sur l'autosuffisance mis sur pied par le gouvernement lui-même est d'accord avec ces différents éléments : « le groupe de travail a été impressionné par le nombre d'exemples innovants de ce qui peut être réalisé au niveau communautaire [...] Chacun de ces groupes a parlé éloquemment de l'importance de la flexibilité dans l'établissement des programmes gouvernementaux, afin de permettre aux organismes locaux d'avoir un plus grand contrôle sur l'élaboration des programmes locaux. Le groupe de travail est d'accord et tient à encourager le gouvernement du Nouveau-Brunswick à évaluer de nouvelles façons de soutenir adéquatement et d'impliquer les groupes communautaires dans le développement de solutions provenant de la communauté. » (La Voie de l'autosuffisance, 2007, p. 8)

Le respect et la reconnaissance ne peuvent pas être rendus obligatoires ou imposés par la loi. Cela peut néanmoins se traduire par un processus respectueux qui valorise, soutient et encourage le travail effectué par le secteur des organismes sans but lucratif. La première recommandation concerne donc la nécessité d'une agence indépendante, liée au gouvernement au plus haut niveau et conçue pour le secteur sans but lucratif, qui fournisse des services axés sur les besoins de ce dernier. Cette agence est décrite dans les pages suivantes.

On compte parmi les autres recommandations le renforcement des infrastructures sans but lucratif et la sensibilisation à l'égard des objectifs et des rôles de chacun face aux divers problèmes ci après.

25. Personnel professionnel : stabilité et suffisance du financement et des avantages sociaux afin de permettre aux organismes de recruter et de maintenir en poste des professionnels compétents. Les présentations ont mis en lumière le fait que le personnel constitue la clé de la stabilité du secteur sans but lucratif. Sans un

personnel solidement intégré, il règne un certain flottement au sein des organismes et les bénévoles sont contraints d'assumer des responsabilités pour lesquelles ils sont mal préparés.

« Il devient de plus en plus difficile de faire carrière dans le secteur bénévole; des contrats de travail de courte durée, des salaires inappropriés et un manque d'occasions de formation y rendent le travail peu attrayant. » (Fredericton)

« En réalité, nous faisons davantage en sorte que la collectivité puisse s'amuser qu'aider réellement nos clients [...] Chaque campagne de financement demande plusieurs centaines d'heures de travail de la part des bénévoles [...] Si personne n'est disponible, c'est au directeur général qu'il revient de s'en charger. Il suffit d'observer le roulement du personnel pour constater qu'ils sont nombreux à rester très peu de temps parce qu'ils essaient de trouver un poste qui leur laisse du temps pour leur vie personnelle. » (Fredericton)

« L'année dernière, nous avons connu un renouvellement complet du personnel sans précédent. Les conséquences néfastes, tant sur le plan de l'expertise que de la connaissance de l'organisme et du client, se sont révélées un véritable défi pour une agence déjà bien accablée. » (Fredericton)

« Mon salaire était de 15 \$ l'heure et pour cela, je devais assurer des fonctions qui incluaient tout, depuis la gestion financière à la surveillance du personnel et des bénévoles, en passant par les relations publiques, l'établissement et le soutien du conseil d'administration, la sensibilisation du public, l'élaboration de projets de financement, etc. Une description de travail comptant trois pages. » (Fredericton)

Un directeur général a indiqué qu'une part importante de son personnel occupe un deuxième emploi; lui-même est payé 11,11 \$ l'heure en travaillant à temps partiel dans une épicerie, un salaire concurrentiel pour un travail

moins stressant. Une autre a évoqué une « mentalité de braderie » pour décrire la façon dont sont menés les programmes gouvernementaux d'alphabetisation pour adultes, en rappelant comment elle nettoyait le bâtiment où sa classe avait lieu pour contribuer à s'acquitter des frais de location et des services publics.

La réalité, c'est que le personnel qui travaille pour les organismes sans but lucratif est traité comme un groupe de citoyens de seconde classe en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail. Ce problème doit être réglé.

26. Expérience intersectorielle : les organismes sans but lucratif seraient heureux de voir des fonctionnaires contribuer à leur travail. Le bénévolat, les échanges et les détachements ont été évoqués, le personnel des organismes sans but lucratif travaillant au sein du gouvernement, et à l'inverse, les fonctionnaires œuvrant au sein des groupes communautaires.

« Peut-être est-ce l'occasion pour le gouvernement provincial de rendre attrayant pour les personnes proches de la retraite ou en retraite anticipée le fait d'être détachées dans un autre secteur avant de passer complètement à la retraite. » (Fredericton)

27. Éducation et formation : la gestion des organismes sans but lucratif n'est pas établie comme profession au Nouveau-Brunswick. Les présentations ont proposé d'assurer une exposition accrue du secteur dans les programmes scolaires d'orientation professionnelle ainsi que des programmes de gestion des organismes sans but lucratif au collège ou à l'université. Un renouveau du rôle des chercheurs du gouvernement, travaillant en collaboration étroite avec le secteur sans but lucratif et les chercheurs universitaires, offrirait un autre cheminement de carrière et une présence des organismes sans but lucratif aux étapes d'élaboration et d'analyse des politiques gouvernementales internes.

La reconnaissance et le respect vont dans les deux sens. Les bénévoles et les professionnels du secteur doivent se respecter eux mêmes pour ce qu'ils accomplissent, respecter les autres intervenants pour leur travail et enfin respecter les fonctionnaires dans leur volonté de servir le même public. L'établissement de relations et coopérations intersectorielles est d'une importance cruciale et les dégâts que peuvent causer une perspective d'opposition « eux/nous » doivent être pris en compte non seulement par le gouvernement, mais aussi par le secteur des organismes sans but lucratif.

TROISIÈME POINT : CULTURE DE BÉNÉVOLAT

Le nombre de bénévoles diminue alors que la population vieillit et que peu de jeunes bénévoles viennent combler le vide laissé par les retraités. Cette baisse s'explique par de nombreux facteurs, notamment :

- les changements de mode de vie qui nécessitent l'activité professionnelle des deux parents et laissent ainsi peu de temps pour le bénévolat;
- le coût du bénévolat, surtout dans les zones rurales, où de nombreuses ressources indéfectibles, plus précisément les personnes âgées ayant un revenu fixe, ne peuvent plus se permettre d'être bénévoles à cause de la hausse des frais de transport;
- la menace d'être tenu responsable si quelque chose venait à mal se passer dans le cadre du bénévolat, risquant des années de procédures judiciaires et des pertes personnelles importantes et irrécupérables;
- le manque d'intérêt à l'idée de travailler dans des conseils d'administration bénévoles qui passent la plupart de leur temps à rechercher du financement;
- l'épuisement dû à la complexité croissante des tâches demandées aux bénévoles.

« Tenir les comptes! [...] Nous sommes si contents d'avoir été acceptés pour un poste du programme SEED! Puis arrive le coup de téléphone au moment des impôts où on vous demande : "où est votre T4 Sommaire?" "Qu'est ce qu'un T4 Sommaire?" "Il semble que vous devez 3 \$ dans vos versements." Laissez moi vérifier avec ma trésorière bénévole qui a déjà un emploi à temps plein et trois enfants en bas âge, qui fait du bénévolat pour d'autres organismes et a une famille avec laquelle elle aimerait passer du temps [...] elle va vérifier les comptes qu'elle tient sans aucune formation... » (Stanley)

Le manque de bénévoles est aggravé davantage par l'instabilité du personnel des organismes sans but lucratif, comme cela a été évoqué au deuxième point. Le défi que représente le recrutement et le maintien en poste du personnel qualifié a non seulement des conséquences sur les bénévoles qui sont les

« ouvrières » de l'organisme, mais dissuade également les gens de siéger aux conseils d'administration. Trop souvent, des tâches qui devraient être effectuées par du personnel salarié doivent être assurées par des bénévoles ou du personnel rémunéré qui est déjà surchargé de travail.

Un autre facteur de complication est la nature évolutive du bénévolat, notamment la complexité de ce que l'on demande aux bénévoles. Dans cette lutte pour survivre, la formation du personnel et des bénévoles arrive en dernier sur la liste des priorités. Le manque de formation entraîne non seulement un épuisement professionnel, mais augmente également les risques de toutes sortes, allant de la responsabilité personnelle au préjudice physique. Mais la formation prend du temps, de l'énergie, des ressources et un accès qui vont bien au delà des moyens à la disposition de nombreux organismes sans but lucratif.

« Le service d'incendie local n'est plus depuis longtemps un organisme bénévole au vrai sens du terme; il nécessite maintenant des pompiers professionnels qui ne sont pas rémunérés. Pour les services d'incendie ruraux, on est ainsi passé en 25 ans d'une situation où "quelqu'un déplace le camion de pompier et le feu attirera la foule" à la réponse professionnelle d'un pompier qui arrive sur les lieux selon les règles et dont la certification correspond à celle de n'importe quel autre pompier d'Amérique du Nord. Ce qui n'a pas été pris en compte dans cette évolution, ce sont les répercussions sur les bénévoles. » (Woodstock)

Il faut aborder le problème de la baisse du secteur bénévole sous différents angles. Tout d'abord, il faut assurer un financement durable aux infrastructures organisationnelles du secteur sans but lucratif, comme cela a déjà été recommandé au premier point. Il est très difficile, voire impossible, pour les bénévoles de gérer un organisme selon une structure officielle sans soutien administratif solide.

« La passion est à l'origine de la plupart des organismes sans but lucratif. Beaucoup d'entre eux manquent de compétences en gestion de bénévoles nécessaires pour recruter, maintenir en poste et

trier les ressources indispensables à la prestation de services communautaires. » (Moncton)

« Puisque je suis à la retraite, j'avais décidé de faire partie du conseil d'administration pour "remplir le vide" [...] je pensais que cela ne me prendrait que quelques heures par mois. Depuis, j'y passe plusieurs heures par jour. » (Grand Manan)

« Nous avons des petites boîtes afin de récolter des fonds pour des loisirs destinés aux jeunes [...] Cela a beau être une initiative créative, cela prend du temps de compter 1 000 \$ en pièces de cinq cents. » (Blacks Harbour)

« On a demandé à l'assemblée de fournir des services de garde d'enfants aux familles qui sont plus ou moins en situation de crise [...] [Le gouvernement] n'a pas versé les frais quotidiens adéquats. La différence existant entre les coûts engendrés et les frais demandés nous a mis au bord du gouffre. Nous avons fait appel au gouvernement provincial, qui nous a répondu qu'il ne pouvait malheureusement pas nous aider, que les frais de services de garderie n'étaient pas destinés à payer le coût total du service, mais qu'il nous souhaitait bonne chance et espérait qu'on continue sur cette voie... » (Saint John)

A. Valoriser, respecter et protéger les bénévoles

Beaucoup de présentations ont recommandé l'adoption d'une loi du bon samaritain comme celle de la Nouvelle Écosse ou du Manitoba, et pratiquement toutes ont demandé un accès à une assurance responsabilité abordable.

« La quantité de renseignements juridiques dont une personne a besoin pour faire efficacement son travail est écrasante et la menace de pénalités financières décourage les meilleures volontés, de telle sorte que certains démissionnent. » (Hillsborough)

Un financement stable et une assurance responsabilité ont constitué de loin les deux principales priorités évoquées par les bénévoles. Parmi les autres priorités, on peut citer :

28. Le versement en temps voulu des fonds gouvernementaux, afin que les bénévoles n'aient pas à couvrir les frais encourus dans l'attente du versement.

« Notre organisme attend actuellement depuis des mois son financement et fait face à l'incertitude quant à l'engagement du gouvernement. Je ne sais pas comment les organismes sans but lucratif peuvent gérer ce genre de situation. Cela m'a ouvert les yeux... » (Saint John)

« En raison du manque de constance dans les mouvements de revenus, il serait utile que le gouvernement fournisse des garanties de prêt aux institutions financières afin de couvrir les découverts bancaires de façon à ce que les membres du conseil d'administration n'aient pas eux mêmes à signer des garanties personnelles. » (Sussex)

29. Une législation pour protéger les bénévoles de poursuites ASPAP

« Les organismes bénévoles doivent pouvoir commenter des sujets d'intérêt public sans la menace de poursuites judiciaires injustifiées, autrement appelées actions stratégiques contre la participation aux affaires publiques (ASPAP). Les ASPAP servent à dissuader les organismes bénévoles de s'exprimer publiquement sur des propositions ou initiatives controversées. » (Fredericton et autres)

30. La clarification et rationalisation des procédures et processus, pour faciliter la tâche des bénévoles.

« Lorsque vous trouvez un programme qui semble correspondre à vos besoins, les formulaires sont conçus de sorte qu'il est difficile pour un non initié de les comprendre. » (Minto)

« La composition tautologique des rapports est pour le moins agaçante. Cela peut parfois donner l'impression que le concepteur des rapports

cherche à empêcher d'obtenir une réponse à une question. » (St. Martins)

« Nous aimerions recommander au gouvernement de proposer un représentant officiel pouvant orienter les organismes au moment de remplir les formulaires. » (Grand Bay Westfield)

B. Rendre le bénévolat abordable

Le bénévolat coûte cher, notamment dans les zones rurales où les frais de transport représentent une dépense importante...

« On ne devrait pas devoir payer pour faire du bénévolat ou aider sa collectivité et pourtant, c'est le cas [...] J'aimerais trouver un moyen de montrer aux gens à quel point le bénévolat est important et que cela ne devrait pas coûter cher. » (Minto)

Des suggestions ont été émises sur la façon de réduire le fardeau financier qui pèse sur les bénévoles grâce à des mesures fiscales :

31. Crédits d'impôts : permettre des crédits d'impôt provincial pour les heures de bénévolat encaissées officiellement par les organismes sans but lucratif.

32. Une remise de la taxe sur l'essence : *« l'année dernière, j'ai conduit 24 000 km avec mon propre véhicule, dont 11 500 étaient indirectement liés à mes activités de bénévolat [...] j'ai dépensé pour l'essence, afin d'aider les autres, la somme ahurissante de 1 819 \$, mais, le pire, c'est qu'il faut compter dans cette somme au moins 560 \$ de taxe. » (Riverview)*

33. Déduction des dépenses liées aux déplacements :

« un grand nombre de nos meilleurs bénévoles ne peuvent plus se permettre de donner plus... » (Sussex)

C. Élaborer une stratégie de recrutement et de maintien en poste des bénévoles

Le recrutement et la formation des bénévoles constituent de véritables défis. De nombreux organismes ont indiqué qu'il n'existe pas dans leur région de système permettant de relier les bénévoles potentiels et les occasions de bénévolat. De même, les nouveaux bénévoles ne prennent souvent pas la mesure des responsabilités qui les attendent, surtout dans le cas des membres de conseils d'administration. Il est important que plusieurs compétences appropriées soient représentées au conseil d'administration, et qu'il existe une relation de travail productive avec le personnel. Ces problèmes peuvent être traités par l'agence créée, suivant les recommandations évoquées au deuxième point. Le recrutement et la formation feront partie de son mandat.

34. Mesures incitatives pour le bénévolat :

un certain nombre de suggestions ont été proposées, notamment des mesures incitant les employeurs à encourager leurs employés à faire du bénévolat, à reconnaître les bénévoles par des récompenses pour leurs services et à cibler le recrutement des retraités et des étudiants :

« Les retraités au sein de la collectivité et ceux qui déménagent ou rentrent chez eux constituent une base de compétences riches et diverses [...] Il faut aller vers eux pour leur permettre de participer et de contribuer. » (Boiestown)

« Il faut s'intéresser particulièrement au grand nombre de personnes qui sont sur le point de partir à la retraite. Notre conception de la retraite et des personnes âgées doit changer. Les gens aiment et ont besoin de se sentir nécessaires [...] Nous ne devrions pas sous estimer l'importance d'encourager les gens à aider les autres. » (Rothesay)

35. Remises sur les prêts étudiants pour les diplômés qui ont fait du bénévolat à un certain niveau au cours de leurs années d'études postsecondaires.

D. Alléger la pression imposée aux bénévoles

De nombreuses présentations ont recommandé de soulager les bénévoles qui sont constamment sous pression en augmentant l'accès des organismes à des programmes d'emploi d'été pour étudiants et à des programmes d'emploi à court terme. Le programme SEED (stage d'emploi étudiant pour demain) et le programme d'aptitudes à l'emploi ont tous deux reçu les éloges des organismes sans but lucratif. Le secteur s'appuie fortement sur des étudiants occupant un emploi d'été, notamment pour les programmes de loisirs, les programmes destinés aux enfants, les musées, les festivals et beaucoup d'organismes apprécient l'aide supplémentaire qu'ils reçoivent des programmes d'emploi.

36. Suggestions d'améliorations à apporter au programme SEED

- Paiement anticipé pour que le salaire des étudiants puisse être couvert dès le début de leur période d'emploi
- Notification précoce des allocations étudiantes afin que les organismes sans but lucratif aient un accès en temps opportun aux ressources étudiantes
- Allocations de salaires plus élevées pour les organismes sans but lucratif qui ne peuvent pas se permettre de payer plus que le salaire minimum
- Flexibilité pour faire travailler les étudiants à différents postes au sein de l'organisme
- Possibilité d'indemnisation pour le superviseur d'un étudiant
- Réembauche automatique d'un étudiant qui souhaite revenir l'année suivante dans un organisme favorable à son retour
- Codes de localisation plus généraux
- Inclusion des fonds pour le coût de l'assurance de la CSSIAT au besoin.

37. Programme d'aptitudes à l'emploi : ce programme est extrêmement important pour les organismes sans but lucratif qui ne peuvent pas obtenir de bénévoles. Il est également très précieux pour les immigrants. Ce programme devrait être plus souple, s'inscrire dans une perspective à plus long terme, disposer de plus de ressources et ne pas entraîner la perte du soutien fourni.

38. Emploi des personnes âgées pendant la saison intermédiaire : les musées, de même que certaines destinations touristiques peuvent prolonger leur saison au début du printemps et à l'automne, à un moment où les étudiants ne sont pas disponibles, en embauchant des personnes âgées durant ces mois.

Les musées pourraient également bénéficier d'un programme d'emploi des gens de la région qui s'intéressent à l'histoire et qui aimeraient faire du bénévolat, mais ne peuvent pas se le permettre. « .. Ces personnes ont des aptitudes de grande valeur [...] il est important de trouver des moyens de les faire contribuer à des établissements comme les musées. » (Grand Manan)

L'augmentation du personnel rémunéré travaillant dans les organismes sans but lucratif par ces différents moyens permettrait d'alléger le fardeau qui pèse sur les bénévoles. « Beaucoup de bénévoles sont des personnes âgées et elles ont des difficultés à répondre aux exigences du gouvernement. Il semble que nous voulions toujours mettre la pièce à côté du trou. » (Hillsborough)

E. Favoriser une culture de bénévolat

Le groupe d'étude a entendu les regrets exprimés concernant la perte de la valeur du bénévolat. « Il semble y avoir un bouleversement dans le mode de pensée de la société – il n'est plus question de ce que je peux apporter à la collectivité, mais de ce que la collectivité me doit. » (Salisbury) L'idée d'apporter en retour sa contribution à la collectivité – être un citoyen engagé et responsable – faiblit et doit être remise en avant.

39. « L'apprentissage du travail communautaire » dans le système scolaire. De nombreuses présentations ont évoqué le besoin de promouvoir une culture de bénévolat dès le plus jeune âge et à l'école.

« Encourager le bénévolat en tant que valeur sociétale dans les écoles [...] ajouter le bénévolat communautaire dans le cursus scolaire pour lui accorder une place importante dans la société formelle. » (Comté de Charlotte)

« Les devoirs civiques constituent les piliers d'une société démocratique, et pourtant notre système éducatif public n'offre pas aux élèves la possibilité d'expérience pratique en tant que citoyens actifs. » (Fredericton)

Il a été également suggéré que l'on enseigne aux élèves les différents ordres du gouvernement, leur manière de travailler et les responsabilités ainsi que les droits qui accompagnent la citoyenneté.

Le secteur sans but lucratif a tout à fait conscience non seulement de l'importance des bénévoles pour leur action, mais aussi réciproquement de l'importance de leur action pour les bénévoles. Ce secteur constitue la base principale de l'engagement des citoyens.

« Bien que la force de travail des bénévoles soit importante, le principal intérêt du bénévolat est de créer une population éclairée [...] le seul vrai pouvoir pour faire évoluer les choses réside dans un engagement pratique. » (Fredericton)

« Il faut rendre le bénévolat attirant et gratifiant sur le plan personnel dans le but de créer une culture de bénévolat au Nouveau-Brunswick. » (Péninsule de Kingston)

Ce sont les bénévoles eux mêmes qui sont les modèles de cet engagement. Ils ont en outre la responsabilité d'apprendre et d'évoluer en tant que bénévoles pour guider la prochaine génération sur la même voie.

QUATRIÈME POINT : REVITALISATION DU PARTENARIAT

Il y a des problèmes importants en ce qui concerne la façon dont les ministères et les organismes gouvernementaux interagissent avec les organismes sans but lucratif, notamment les formalités administratives, l'absence de communication, les relations conflictuelles et les obstacles systémiques ou structurels. La réalisation d'un partenariat équilibré est entravée par deux grands facteurs : d'abord, l'attitude contradictoire du gouvernement, tant chez les politiciens que chez les bureaucrates, qui voient le secteur sans but lucratif comme un appendice de moindre importance tout en continuant de dépendre de lui pour assurer des services communautaires de base, et ensuite la structure de cloisonnement des deux partenaires (gouvernement et secteur sans but lucratif), ce qui complique forcément le financement, la prestation de services et la communication. Le groupe d'étude a essayé de résoudre ces questions au moyen de ses recommandations, en particulier par l'établissement d'un financement stable et d'une agence sans but lucratif, mais d'autres obstacles doivent être abordés dans le présent document, notamment les processus de consultation irréguliers et sporadiques, les inefficacités bureaucratiques, l'absence de compréhension ou de respect et l'absence de collaboration relativement à la prestation de services.

A. Établir un processus de consultation authentique

Aucun mécanisme de consultation périodique n'existe par lequel les organismes sans but lucratif peuvent prendre part aux processus décisionnels gouvernementaux, à moins qu'ils ne fassent partie d'une coalition ou ne disposent d'un groupe de défense qui les représente. Même alors, leur participation dépend de la volonté du gouvernement.

*« Comme aucun terrain n'est occupé par les fonctionnaires qui ont la responsabilité du secteur sans but lucratif, les questions et les intérêts de ce secteur sont absents de l'élaboration des politiques. »
(St. John River Society)*

Les organismes sans but lucratif ont indiqué au groupe d'étude que la façon dont le gouvernement les consulte comporte de graves lacunes, notamment :

1. le gouvernement choisit qui il va consulter, le secteur n'a pas voix en ce qui concerne le choix du porte parole;
2. le gouvernement organise le processus sans tenir compte du coût occasionné au secteur sans but lucratif;
3. le gouvernement ne sollicite pas la participation du secteur à toutes les étapes de l'élaboration du programme ou de la politique, seulement au début d'habitude;
4. le gouvernement peut ne jamais publier les conclusions de la consultation.

« Les programmes de consultation sont lancés apparemment sans consultation auprès des partenaires et surtout auprès des clients actuels et potentiels. Par conséquent, nous sommes pris avec des programmes qui ne servent pas les gens, qui dévalorisent les gens, qui sont difficilement accessibles et qui, en bout de ligne, échoueront dans la poursuite de leurs véritables buts. » (Sanctuary House, Woodstock)

Le facteur politique dans l'élaboration des politiques doit également être reconnu; il peut faire dérailler le processus de consultation à tout moment.

*« Dans bien des cas, la décision à savoir si les questions seront débattues ou non ou si les services seront améliorés est déterminée par des intérêts politiques seulement. Des décisions sont prises en fonction du climat politique régnant à tel moment et pas toujours en fonction des intérêts de la population. »
(ACSM, division du N. B.)*

Le secteur sans but lucratif recommande :

40. L'établissement d'un processus complet,

opportun et respectueux comportant les étapes suivantes :

1. définir le problème;
2. établir le mandat;
3. consulter les intervenants;
4. trouver des solutions.

Dans ce processus de consultation, une attention doit être accordée à l'indemnisation des organismes sans but lucratif qui se sacrifient financièrement afin de participer à ce processus. Alors que la plupart des organismes sont prêts à consacrer du temps aux consultations qui, à leur avis, valent la peine et ne prennent pas trop de temps, ils indiquent qu'ils sont rarement indemnisés pour l'expertise qu'ils apportent au processus et ils se sentent, par conséquent, dévalorisés. Parfois, leurs dépenses ne sont pas même couvertes.

« Chaque fois qu'un directeur général passe la journée en réunion à Fredericton, cela représente "du temps perdu" pour les activités [...] qui doivent être menées au bureau [...] Le gouvernement a besoin de reconnaître que cela entraîne un coût pour le secteur sans but lucratif. » (Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick)

Le secteur sans but lucratif reconnaît les difficultés intrinsèques à un processus de consultation complet.

« Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce qu'un gouvernement réalise une consultation pour chaque programme et politique qu'il élabore. Cependant, l'établissement d'un forum pour tenir une consultation communautaire périodique, au moins chaque année, permettrait un partage continu d'information et d'idées. » (Saint John)

B. Traiter des inefficacités bureaucratiques et des obstacles systémiques

Des expressions de frustration à l'égard des processus bureaucratiques étaient largement répandues pendant toute la tournée du groupe d'étude. Les recommandations se résument en un mot : simplifier.

41. Simplifier l'accès à l'information en fournissant

- un site Web au secteur (par l'intermédiaire de l'Agence);
- une « personne passerelle » dans chaque ministère afin d'agir comme agent de liaison désigné auprès des organismes sans but lucratif connexes.

42. Simplifier les formulaires et les règles de présentation des demandes et des rapports en

- évitant le jargon gouvernemental et en rédigeant les directives dans un langage de tous les jours;
- standardisant les formulaires afin d'obtenir les mêmes renseignements au sujet du demandeur pour ce qui est de toute proposition ou demande de financement gouvernemental et pour que les critères de présentation des rapports soient standard d'une année à l'autre;
- maintenant une base de données des organismes qui ont obtenu du financement afin que les renseignements généraux les concernant soient mis à la disposition de tous les ministères et n'aient pas besoin d'être répétés pour chaque demande présentée;
- conservant un dossier permanent des programmes qui se répètent chaque année, comme le programme SEED, et en rationalisant le processus de renouvellement de la demande afin que l'on n'ait pas à présenter une nouvelle demande chaque année.

43. Simplifier les procédures de responsabilisation et les méthodes pour démontrer la responsabilisation.

Pour ce qui est des organisations enregistrées auprès de Revenu

Canada à titre d'organisme de bienfaisance, on a recommandé que le gouvernement provincial utilise les rapports déjà préparés dans le cadre du rapport annuel pour les organismes fédéraux détenant le statut d'organisme de bienfaisance et qu'il effectue des vérifications ponctuelles des organismes choisis à partir des formulaires fédéraux.

Les organismes sans but lucratif ont aussi demandé que le calendrier de présentation et d'approbation des demandes de financement soit soumis à une révision importante afin que les délais soient plus longs et que les réponses soient plus rapides.

44. Délais propices pour que les conseils d'administration bénévoles aient le temps de préparer leurs propositions de financement dans des délais qui leur sont raisonnables.

45. Approbations opportunes de financement et financement initial bien avant la date de début du programme pour qu'il n'y ait aucun décalage entre l'approbation et la réception du paiement, assurant ainsi la disponibilité d'un personnel compétent

« La fin de l'exercice gouvernemental est le 31 mars et les budgets ne sont pas mis au point [...] cela veut dire que nous pourrions être de trois à quatre mois sans fonds d'exploitation. » (St. George)

C. Recentrer le partenariat

Les fonctionnaires doivent être encouragés à traiter les organismes sans but lucratif comme des partenaires de travail cherchant à atteindre les mêmes buts que le gouvernement, au lieu de les voir comme des agents qui doivent exécuter les directives du gouvernement avec un minimum de ressources. Le service public est un privilège, mais bon nombre d'organismes sans but lucratif ont remarqué que l'allégeance des bureaucrates allait au système et non au public.

« Bien des politiques semblent exister en vue de gérer les risques et de réduire l'abus du système au lieu de se centrer sur les ressources requises pour combler les besoins réels. » (Comté de Charlotte)

« Mes préoccupations ne sont pas centrées sur la capacité d'un fonctionnaire à prendre des décisions intelligentes, mais davantage sur ses craintes de lâcher prise et de laisser d'autres personnes intelligentes gérer dans le cadre des paramètres... » (Moncton)

Ce recentrage sur un partenariat équitable peut être atteint par des initiatives telles que :

46. Désignation d'une personne dans chaque ministère à qui s'adresser en premier lieu pour les organismes à but non lucratif.

47. Des réunions périodiques de tous les partenaires

48. Des échanges et des détachements des employés du gouvernement et d'organismes sans but lucratif

49. La participation continue à l'échelle communautaire du personnel ministériel en siégeant à des comités, à des conseils, à des coalitions, à des groupes de travail – tout ce qui contribue à acquérir une compréhension mutuelle des rôles tenus par chaque secteur.

Établir des relations avec des personnes à l'intérieur du système c'est du temps bien investi, comme en fait état un directeur général : *« il est très important d'avoir des liens personnels avec les ministères qui compatissent avec votre cause. » (St. Stephen)* Malheureusement, bien des organismes sans but lucratif n'établissent pas ces liens.

« Le niveau de coopération varie d'une personne à l'autre et l'urgence de résoudre le problème varie également d'une personne à l'autre. » (Fredericton)

« Faire en sorte que les personnes qui fournissent de l'information sur les programmes le fassent avec un peu d'amabilité. Cela fait défaut dans la plupart des cas au sein du gouvernement. » (Minto)

Du personnel de liaison dévoué, des rencontres sociales annuelles et des efforts de la part des travailleurs du gouvernement pour se rendre dans les collectivités peuvent contribuer à briser ces barrières. La familiarisation avec le travail des organismes sans but lucratif engendre le respect (même l'admiration) de la part des fonctionnaires; connaître les fonctionnaires comme des personnes réelles engendre de la confiance de la part des organismes sans but lucratif. Il en résulte une relation plus saine, solide et efficace.

La clé d'un partenariat fructueux est de ne pas faire des organismes sans but lucratif des prolongements de facto des ministères, mais d'en faire plutôt la base sur laquelle le gouvernement crée et offre ses programmes et son soutien afin de combler les besoins de la collectivité, en reconnaissant que c'est la force de la base qui détermine la stabilité de la superstructure.

D. Collaborer pour offrir les services

Les organismes sans but lucratif qui offrent des services mandatés par le gouvernement dans les collectivités constatent souvent qu'ils traitent avec les mêmes personnes qui reçoivent des services d'autres organismes et ministères. Une telle fragmentation mène au chevauchement des coûts et des programmes, lesquels pourraient être réduits si les services étaient basés sur les besoins de la personne servie et non sur les limites des mandats des compétences ministérielles. De toute évidence, certaines des difficultés principales dans le secteur sans but lucratif émanent des questions structurelles internes au gouvernement.

« Prendre part à des initiatives horizontales peut exiger des politiques et des pratiques [...] qui concernent plusieurs ministères [...] [et] elles devront être traitées différemment des pratiques actuellement en cours [...] Il y a des modèles de réussite chez Entreprises Nouveau-Brunswick et Services Nouveau-Brunswick. Peut-être avons-nous besoin de [...] Communauté Nouveau-Brunswick qui réunit tous les ministères ou organismes [...] pour qu'ils travaillent en collaboration. » (Fredericton)

À l'instar des ministères qui doivent travailler de façon plus horizontale, les organismes du secteur sans but lucratif doivent aussi le faire. Plusieurs initiatives de coopération sont actuellement en cours dans le secteur. Dans les exposés, on recommandait que le gouvernement :

50. encourager cette tendance vers une collaboration administrative et en matière de services dans le secteur sans but lucratif

« Toutes les collectivités bénéficieraient de l'établissement d'un centre communautaire qui abrite les organismes sans but lucratif, qui offre un endroit où se réunir gratuitement, des locaux permettant d'offrir les programmes, et de l'aide pour rationaliser les ressources dans les collectivités afin d'éviter les chevauchements ainsi que mettre en place des partenariats solidement établis. » (Sussex)

Ce regroupement des services est prévu à Sackville, à Oromocto et à Moncton; des installations partagées existent à St. Andrews. Ces initiatives doivent être soutenues par du financement et des dons d'immeuble, d'équipement et d'expertise en nature de la part du gouvernement.

« Il y a de nombreux organismes [...] qui profiteraient de l'amalgamation d'un ou de plusieurs de leurs services. Le gouvernement provincial pourrait offrir plus de soutien et de consultation aux groupes qui constatent un certain chevauchement de services mais ne savent pas comment résoudre le problème. » (Saint John)

Probablement le plus grand obstacle à la collaboration à l'intérieur du secteur sans but lucratif est la compétition qu'il livre pour des ressources rares, laquelle disparaîtra avec un financement stable, rendant la collaboration plus probable.

« Les groupes et les personnes offrent leur service particulier à la collectivité en l'absence d'une bonne communication avec les autres qui servent parfois

la même clientèle. Les groupes peuvent réagir de cette façon parce que chacun conserve des pratiques et un financement établis depuis longtemps et voit le partage du savoir comme une menace à sa propre existence... » (Woodstock)

« Même si les questions sur lesquelles nous nous penchons sont très variées, nos besoins sont très similaires, à savoir une base grandissante de bénévoles, la dotation en personnel de bureau, l'approvisionnement en matériel, la formation axée sur les compétences [...] et la gestion financière [...] ce sont des domaines où nous pouvons non seulement nous entraider, mais où nous pouvons profiter mutuellement de la direction et de l'aide du gouvernement provincial. » (St. Andrews)

Le secteur sans but lucratif avance lentement vers un mode de travail et de résolution des problèmes horizontal et davantage axé sur la collaboration. Une orientation régionale des ressources gouvernementales donnerait de l'élan à cette tendance. Pour cette raison, l'Agence envisagée pour servir les organismes sans but lucratif a une orientation régionale plutôt que fonctionnelle. Le secteur sans but lucratif voit l'importance et comprend la nécessité de la collaboration, mais le soutien et l'investissement du gouvernement sont nécessaires pour qu'elle se concrétise.

RAPPORT DES PRÉSENTATIONS FRANCOPHONES

PREMIER POINT : STABILISATION DU FINANCEMENT

Au Nouveau-Brunswick, les organismes sans but lucratif et les bénévoles nous disent qu'ils veulent continuer à être proactifs et créatifs dans la livraison des services à la population de la province, mais ils expriment aussi qu'il est urgent de se pencher sur la question du financement.

Ces représentants d'organismes sans but lucratif et ces bénévoles trouvent dommage qu'ils sont trop « ... souvent perçus comme pouvant tout faire à peu de frais ». (Tiré du document présenté par Services à la famille de Caraquet.)

« Une étude menée par le Conseil canadien de développement social en 2003, *Le financement, ça compte, pose un diagnostic très sévère à l'égard du financement des organismes à but non lucratif et avance que si un ajustement important n'est pas apporté bientôt, le Canada risque de perdre plusieurs organismes dont le rôle social et communautaire est primordial.* » (Tiré du document présenté par l'Université du troisième âge du N.-B.)

Plusieurs enjeux majeurs reliés au financement des organismes sans but lucratif sont ressortis de façon générale à travers la province. Nous les avons regroupés comme suit :

- **Dépendance sur des projets ponctuels ou des contrats annuels**
- **Lourdeur du processus administratif**
- **Ajustement à l'indexation au coût de la vie**
- **Financement inadéquat**
- **Maintien en poste du personnel**
- **Coûts élevés des assurances**
- **Taxes foncières**
- **Collectes de fonds**

Dépendance sur des contrats annuels ou des projets ponctuels

« Un enjeu majeur est la vulnérabilité en raison de l'insécurité du financement ... » (Tiré du document présenté par le Mouvement acadien des communautés en santé.)

Les représentants d'organismes sans but lucratif qui reçoivent des contrats annuels disent n'avoir aucun pouvoir de négociation avec le gouvernement. Les mêmes contrats sont envoyés par la poste (habituellement environ six mois après le début de l'année financière) et aucune rencontre ou négociation n'a lieu. Ces organismes sans but lucratif recommandent plutôt un financement pluriannuel qui permettrait une planification à long terme.

De plus, certains programmes de financement par projet sont souvent de courte durée et des énergies sont constamment dépensées pour trouver de nouveaux projets. « Le financement par projet encourage que le projet soit adapté à la sorte de financement plutôt que le financement soit donné pour satisfaire à un besoin. » (Traduit du document présenté par Chaplaincy de Moncton.)

Il fut recommandé :

1. **Que les organismes sans but lucratif reçoivent un financement pluriannuel, c'est-à-dire un financement échelonné sur cinq années avec une vérification des finances et du programme aux trois ans et qu'un processus de négociation soit mis sur pied pour permettre le renouvellement des contrats avant la fin de la cinquième année.**
2. **Qu'une aide financière pour projets ponctuels soit disponible pour des projets spécifiques seulement et que celle-ci puisse exister parallèlement au financement pluriannuel avec des critères bien définis.**

Lourdeur du processus administratif

D'un commun accord, les organismes sans but lucratif trouvent que les formulaires à remplir pour les demandes de fonds sont trop compliqués et changent tout le temps. Pour le renouvellement des contrats annuels, ces dernières années, plusieurs nouveaux formulaires doivent être remplis et de nouveaux rapports sont demandés. Il semble que la bureaucratie continue de s'intensifier et devient même plus intense qu'à l'ère des années 90. Les

organismes doivent donc s'adapter toutes les années et perdent beaucoup d'énergie à remplir ces formulaires ou à rédiger des rapports. Certains organismes ont calculé que le temps consacré à remplir les formulaires de demande pour des projets ponctuels était l'équivalent d'un employé à mi-temps ou plus. Des bénévoles nous disent qu'ils doivent consacrer jusqu'à 80 heures de bénévolat seulement pour remplir les formulaires de demande de projets et que dans bien des cas, ils n'ont pas l'expertise pour remplir les formulaires demandés. Il y a un sentiment que le gouvernement demande de plus en plus aux organismes sans but lucratif sans leur offrir plus d'argent. D'autres ne comprennent pas pourquoi ils doivent remplir les mêmes formulaires d'année en année.

Il fut également mentionné qu'il devrait y avoir des critères d'admissibilité très clairs pour tous les fonds disponibles, car trop d'organismes passent des heures à remplir des formulaires pour recevoir, quelques mois plus tard, une réponse négative. Ceci mène au découragement et est une autre cause de l'essoufflement des bénévoles.

Certains groupes nous disent que leurs demandes de subvention dans le cadre de différents fonds, comme le Fonds en fiducie pour l'environnement, doivent être terminées pour le mois de décembre, mais que les réponses à ces demandes ne sont reçues qu'au mois de juin suivant. Ces groupes nous disent également qu'ils consacrent environ quatre mois par année, ou pour d'autres 40 % de leur temps, à faire des demandes de projets. Parce que la plupart des subventions sont accordées projet par projet, d'année en année, ceci ne permet pas de faire de planification à long terme et beaucoup d'employés se retrouvent à travailler pendant des mois sans salaire. Ils doivent souvent préparer les demandes de projets sans être payés. Pire encore, il est déjà arrivé qu'un directeur de projet voie ses prestations d'assurance emploi terminées parce qu'il travaillait bénévolement afin de mettre en place une nouvelle saison de travail. Présentement, la politique de Service Canada est que nul ne doit travailler bénévolement dans son domaine de travail. La réalité est toute autre.

S'ils ont besoin d'information pour remplir les formulaires, la plupart du temps les représentants d'organismes sans but lucratif ou de groupes de bénévoles sont invités par une machine à laisser un message et les appels ne sont pas souvent retournés. Peu de personnes-ressources sont disponibles au niveau des gouvernements pour répondre à leurs questions. Certaines personnes nous ont parlé en bien de l'exemple « Help Desk » (bureau de dépannage) qui est disponible pour certains secteurs afin de répondre aux questions et de diriger les gens aux bons endroits.

Certains formulaires laissent peu d'espace pour écrire, sont beaucoup trop longs et ont besoin d'être améliorés car il fut exprimé que d'un ministère à l'autre, les mêmes mots ne veulent pas toujours dire la même chose en ce qui a trait à la réponse recherchée.

Les constats sur le plan des lourdeurs administratives provinciales faits par les différents représentants des organismes sans but lucratif ou des groupes de bénévoles furent bien résumés dans le document présenté par le Mouvement acadien des communautés en santé (même si cet énoncé est un reflet de la lourdeur administrative fédérale) : « *la complexité au niveau de l'élaboration des demandes de financement, la lenteur au niveau du processus d'évaluation des demandes de financement, le manque d'explications précises pour expliquer le refus des demandes de financement, la mouvance des fonctionnaires responsables de la gestion des programmes gouvernementaux de financement, le dépôt de nombreux rapports d'étapes et d'évaluation extrêmement exigeants et taxants pour l'organisme et la rigidité au niveau de l'identification des objectifs et des activités à être réalisées* ».

Il fut recommandé :

3. **De simplifier l'exercice des demandes de financement : que les formulaires soient simplifiés, que les différents ministères s'entendent pour avoir des formulaires semblables avec des mots semblables et voulant dire la même chose et que plus d'espace soit disponible pour écrire.**
4. **D'accélérer les processus d'évaluation des demandes de financement.**
5. **Que des clarifications explicatives précises pour expliquer le refus d'une demande soient envoyées.**
6. **Que la subvention soit renouvelée avec le formulaire de l'année précédente, quand il n'y a aucun changement.**
7. **Qu'une transition efficace du dossier se fasse par le fonctionnaire sortant (le cas échéant) avec le nouveau fonctionnaire ainsi qu'avec un représentant de l'organisme récipiendaire du financement.**
8. **De simplifier les procédures de mesures et d'évaluation afin de réduire le fardeau de rédaction de rapports divers.**
9. **D'assurer une durée de vie plus importante des programmes de financement gouvernementaux.**
10. **Que les fonctionnaires qui mettent en œuvre ces programmes (au niveau provincial) soient disponibles pour répondre aux questions et donner des conseils ou que dans chaque ministère, une personne-ressource soit assignée pour aider les organismes sans but lucratif avec les formulaires à remplir.**
11. **Qu'un statut spécial soit créé pour les bénévoles, pour empêcher l'arrêt de prestations d'assurance emploi pour les**

personnes ou employés en attente qui désirent donner leur temps à leur organisme en attendant qu'une subvention soit renouvelée.

Plutôt que de se fier aux rapports demandés, les représentants d'organismes sans but lucratif suggèrent aux fonctionnaires de venir voir ce qui se passe sur le terrain. Ceci donnerait une meilleure appréciation de la gestion de l'argent alloué aux organismes.

Il fut recommandé :

12. **D'évaluer le rendement des programmes subventionnés par des visites ou des rencontres avec les organismes.** Ceci se fait déjà dans les musées et semble très bien fonctionner. Cette visite permettrait une constatation du rendement mais plus important, permettrait à l'organisme de se positionner positivement en vue du renouvellement.

Beaucoup de gens ne savent pas où aller, à qui s'adresser ou à quel endroit regarder pour se procurer l'information pour accéder aux fonds disponibles ou même pour s'adresser à d'autres organismes œuvrant dans un même secteur.

Il fut recommandé :

13. **Qu'un mécanisme facile d'utilisation pour accéder aux différentes informations nécessaires, comme les formulaires ou les statistiques, soit créé.**
14. **Que les organismes sans but lucratif et les bénévoles aient accès à un bureau ou site d'information qui les informerait sur les fonds fédéraux et provinciaux disponibles pour leur secteur respectif (prendre exemple du site Source Verte d'Environnement Canada).**
15. **Que le gouvernement offre son appui au secteur communautaire pour que celui-ci puisse procéder à la création d'un répertoire ou site Web d'organismes sans but lucratif**

au niveau provincial comprenant toutes les informations pertinentes (objectifs, activités, siège, personnes-ressources et autres). Ce site devrait offrir la possibilité de services d'hébergement pour les organismes communautaires qui voudraient y placer leur site Web. Il fut suggéré de prendre exemple sur le répertoire du Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick.

16. Que le gouvernement utilise ce site pour donner de l'information et faire la promotion des organismes sans but lucratif.

Indexation au coût de la vie

À travers la province et par tous les secteurs d'activité, il fut mentionné que les budgets des organismes sans but lucratif n'ont pas augmenté avec le coût de la vie au cours des 25 dernières années ou depuis les années 1990. Par exemple, le financement du gouvernement aux banques alimentaires n'a augmenté que de 6 % au cours des 23 dernières années (depuis 1984). Pourtant, elles se font demander de plus en plus de boîtes de nourriture et ont besoin de plus de subventions pour nourrir les gens pauvres de cette province. Le financement pour les programmes d'intervention précoce n'a augmenté que de 8 % depuis 1992, alors que le coût réel d'inflation est de 33 %. Les résidences communautaires ont perdu 30 % de leur financement en 1997 à cause de compressions budgétaires et du financement par niveaux de soins. Depuis, ils n'ont reçu qu'une faible augmentation du budget en 2005.

Les organismes sentent qu'ils subventionnent donc ce manque à gagner. Beaucoup d'organismes fonctionnent actuellement sur le mode de survie, mais n'ont aucun moyen de négociation. Ceci a des effets négatifs directs sur la livraison et la qualité des services offerts aux citoyens.

« Si on continue à couper les coins ronds, il va arriver quelques chose. » (Tiré de la présentation du Programme d'intervention précoce de Grand-Sault.)

Il fut recommandé :

17. Que les budgets des organismes sans but lucratif soient immédiatement, et de façon annuelle par la suite, indexés au coût de la vie.

Financement inadéquat

« L'apport des organismes est une valeur difficile à quantifier. Les services livrés par les organismes représentent toujours les besoins réels d'une région puisqu'ils sont gérés par des bénévoles de la communauté. Les conseils d'administration bénévoles voient à la bonne gestion de l'argent, et à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage. Ce type de structure a fait ses preuves.

Nous n'aurions pas les communautés que nous avons sans l'apport des organismes communautaires [...] Par contre, les organismes se sont appauvris, ont été négligés par les gouvernements et leur valeur réelle a été sous-estimée. Le temps presse de faire des changements. La première piste de solution passe par la reconnaissance, à sa juste valeur, de l'apport des organismes à but non lucratif à notre société. Cette reconnaissance devra inévitablement passer par un financement adéquat et continu des programmes déjà approuvés et mis en place (pour la plupart) par le gouvernement. » (Tiré du document présenté par le Centre de développement de l'enfant inc., Tracadie)

Plusieurs centres d'accès qui sont pourtant très utilisés par la population vont bientôt devoir fermer leurs portes par manque de financement. Ces centres d'accès sont là pour la population à faible revenu, mais ne peuvent même plus payer les salaires de leurs employés.

Les groupes ou centres sportifs n'ont plus les moyens d'entretenir leurs édifices et autres infrastructures comme les pistes de ski.

Les banques alimentaires sont pour la plupart exploitées par des bénévoles ou des gens dévoués qui travaillent pour presque rien, car les fonds reçus du gouvernement sont très minimes. Par exemple, dans une banque alimentaire du Nord-Est de la province, les employées ou bénévoles reçoivent environ 50 \$

par semaine pour d'innombrables heures de travail afin de garder cette banque alimentaire ouverte. Ces femmes bénévoles font jusqu'à 10 couvertures par mois pour amasser de l'argent par un bingo mensuel. Ces organismes ont besoin de plus de fonds pour pouvoir se payer du personnel. Dans une autre banque alimentaire du Nord-Ouest, on reçoit présentement 30 000 \$ par année en subvention du gouvernement provincial, mais on estime que si la banque fermait ses portes, il en coûterait 948 500 \$ en valeur de nourriture pour remplacer l'équivalent de nourriture qu'on donne présentement.

Les Clubs lions à travers la province reçoivent peu ou pas d'argent du gouvernement et pourtant ils aident beaucoup de familles dans le besoin au cours d'une année avec les maigres profits de leurs activités. Pour pouvoir rénover leur édifice, certains de ces clubs seraient obligés d'arrêter d'aider ces gens dans le besoin. Un de ces clubs a mentionné que le seul financement reçu du gouvernement fut un montant de 30 000 \$ en 2003 pour un nouveau toit. Depuis, ce même club a donné 400 000 \$ en dons à la communauté. Ceci est un bon retour pour le gouvernement.

Les comités d'école ont besoin d'aide pour offrir des dîners aux enfants qui ont faim et s'assurer que ces enfants ont quelque chose à manger. Pour 350 \$ par semaine, certains de ces groupes réussissent à nourrir plus de 20 enfants tous les jours. Ils font des collectes de fonds, mais dans les petites communautés, il est de plus en plus difficile d'amasser tous les fonds nécessaires.

Les groupes pour personnes âgées n'ont pas toujours les fonds suffisants pour fournir des activités physiques adéquates à leurs membres. Pourtant « *comme société, nous avons tout intérêt à motiver, à encourager les aînés à se maintenir en forme afin qu'ils conservent le désir de s'engager, de s'impliquer auprès des plus jeunes.* » (Tiré du document de l'Université du troisième âge du N.-B.)

« La viabilité des groupes provinciaux francophones est fragile, l'accroissement et le maintien de la vitalité des communautés francophones en dépendent. Il

serait bien utile que certaines initiatives puissent valoriser et faciliter le travail de ces groupes. » (Tiré d'un document préparé par l'Association francophone des parents du N.-B.)

Les organismes qui offrent des services dans les deux langues officielles ne reçoivent rien de plus. Pourtant, offrir un service dans les deux langues est plus coûteux et prend plus de temps surtout pour la traduction des documents. Ils en sont donc pénalisés.

Les recommandations qui suivent furent données dans l'optique d'un meilleur financement, mais aussi afin de **réduire les coûts opérationnels des organismes sans but lucratif.**

Il fut recommandé :

18. Que le processus annuel de consultation prébudgétaire par le ministère des Finances à l'intention des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick soit continué et amélioré afin que ceux-ci aient un peu plus d'influence sur les choix budgétaires du gouvernement.

19. Que les budgets soient ajustés pour faire face aux réalités des organismes (surtout en milieu rural où l'on a de grandes distances à parcourir pour accéder à des services divers ou pour se rendre dans les foyers des gens).

20. Que le gouvernement permette aux organismes sans but lucratif de se brancher à son système Internet et de bénéficier des tarifs de communication réduits. Ce système gouvernemental est habituellement plus économique.

21. Que les tarifs d'électricité pour les organismes sans but lucratif soient calculés en considérant l'aspect communautaire et non au même taux qu'un édifice commercial.

22. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick permette aux organismes sans but lucratif d'avoir accès à un magasin central ou un

magasin régional fournisseur du gouvernement pour différents achats comme les fournitures de bureau, et ce, afin d'obtenir des prix réduits en négociant des ententes avec les fournisseurs.

23. **Que les vérifications judiciaires soient gratuites pour les bénévoles et les employés des organismes sans but lucratif.**
24. **Que le ministère de l'Approvisionnement et des Services offre à des associations bénévoles ou organismes sans but lucratif certains biens (p. ex., articles de bureau, ameublement, logiciels, etc.) qui ne sont plus utilisés au lieu de les jeter aux poubelles ou de les vendre.**
Cette possibilité existe déjà à un certain niveau, mais il faut la rendre plus accessible et informer tous les organismes qu'elle existe.
25. **Que le gouvernement fasse des ententes avec diverses compagnies pour permettre aux organismes sans but lucratif d'avoir accès à certains rabais gouvernementaux, comme pour les hôtels et la location de voitures.**
26. **Que le gouvernement négocie des ententes avec les bureaux de poste pour que les organismes sans but lucratif puissent bénéficier d'un système de timbres ou de poste gratuit.**
27. **Qu'un montant d'argent soit alloué aux organismes pour faire la traduction des documents.**
28. **Que des subventions additionnelles soient disponibles pour les organismes sans but lucratif qui offrent un service dans les deux langues officielles.**
29. **Qu'une consultation soutenue ait lieu avec les organismes de représentation de la communauté francophone, ce qui permettrait la mise en place de mécanismes correspondant adéquatement aux besoins et**

aux attentes de la clientèle pour laquelle les services et programmes sont élaborés.

30. **Qu'aucun organisme sans but lucratif n'ait à retourner un surplus à la fin d'une année financière, si surplus il y a, afin de permettre une meilleure planification à long terme.**
31. **Que la formule pour accorder les subventions aux banques alimentaires soit ajustée pour répondre aux besoins régionaux des personnes qui ont faim.**
32. **Que la TVH soit remboursée à 100 % sur tous les achats, comme avant, au lieu de 50 % comme à l'heure actuelle.**
33. **Que les frais de transport pour assister aux réunions provinciales pour les organismes régionaux faisant partie d'une association provinciale soient payés.**
34. **Qu'une taxe spéciale soit établie pour les grandes compagnies, genre taxe communautaire, pour créer un montant d'argent qui serait accessible aux organismes sans but lucratif qui œuvrent au sein des communautés respectives où ces compagnies sont situées.**

Tous les organismes sans but lucratif qui reçoivent des fonds du gouvernement ont comme norme ou modalité de contrat l'obligation de faire faire une vérification financière par un comptable agréé à chaque année.

De plus, certains groupes communautaires ne peuvent pas payer les frais de constitution en corporation, ce qui les désavantage pour les demandes de fonds.

Tous ces coûts, comme les frais de vérification financière et de constitution en corporation, viennent diminuer le montant réel d'une subvention et enlèvent beaucoup d'argent pour l'activité ou le service prévus.

Il fut recommandé :

35. Que le gouvernement couvre les coûts des vérifications financières exigées qui deviennent un fardeau financier pour les organismes.

36. Que le gouvernement rende possible la constitution en corporation d'un organisme sans but lucratif à un coût réduit.

Pour les organismes qui fonctionnent par achat de services, on signale que les critères établis par le gouvernement pour accéder aux services sont souvent trop sévères ou ne permettent pas de cas par cas. L'organisme doit faire beaucoup de travail, telles des consultations par téléphone ou d'autres arrangements pour accommoder des gens qui sont dans des situations difficiles mais qui ne rencontrent pas les critères, sans pouvoir facturer le temps consacré aux services rendus.

Pour d'autres qui doivent facturer eux-mêmes les bénéficiaires pour des services, quand des frais s'appliquent, on est pénalisé si les gens ne payent pas. Pourtant, on n'a pas les moyens d'assumer les pertes.

Il fut recommandé :

37. Qu'une subvention de base soit offerte aux organismes qui fonctionnent par achat de services (c'est-à-dire qui sont payés par personne ou enfant servi), par exemple pour couvrir les imprévus.

38. Que les critères pour accéder à différents services soient rendus plus flexibles pour permettre à ceux qui appliquent ces critères de faire preuve d'un peu de flexibilité.

39. Que la facturation pour les services, le cas échéant, soit faite par le gouvernement et non par l'organisme sans but lucratif.

Il est difficile pour de petits organismes communautaires de pouvoir se payer un loyer, une photocopieuse ou d'autres services administratifs. Les organismes sans but lucratif situés dans les villes ou cités sont aussi touchés par les coûts croissants des loyers.

Il fut recommandé :

40. Que des espaces communautaires ou centres communautaires soient mis à la disposition de ces petits organismes pour entreposer leur équipement, documentation ou autre matériel.

41. Que dans les régions où les loyers sont très dispendieux, un édifice soit bâti ou rénové pour permettre aux organismes sans but lucratif d'être sous un même toit et ainsi réinvestir les coûts élevés des loyers ou les frais administratifs épargnés dans les services directs à la communauté. Plusieurs projets vont dans ce sens et il est recommandé que la province aide ces projets pour la construction ou la rénovation de l'édifice (p. ex., Centre de la paix Siegfried Janzen de la région du Grand Moncton).

42. Là où il y a des écoles fermées, que celles-ci soient affectées aux organismes sans but lucratif qui n'ont pas les moyens de se payer un loyer. Ceci peut déjà être possible, mais il faut que le processus soit rendu plus accessible et qu'il soit connu de tous. Des ententes pourraient aussi être créées pour l'entretien de ces édifices.

43. Que les organismes sans but lucratif puissent avoir accès sans frais à des bureaux gouvernementaux et autres bâtiments non utilisés.

Le recyclage des déchets coûte très cher aux organismes qui font ce recyclage. Par exemple, pour certaines banques alimentaires, il leur en coûte entre 4 000 \$ et 9 000 \$ par année pour se défaire de leurs déchets ou de certains dons non appropriés faits par la communauté. Ces fonds pourraient plutôt servir à donner des biens ou services.

Il fut recommandé :

44. Que le gouvernement élimine les coûts pour se défaire des déchets et de dons non appropriés pour les organismes sans but lucratif qui œuvrent dans le secteur du recyclage.

45. Que la population soit sensibilisée au besoin de faire des dons appropriés aux organismes qui recueillent ces dons. Par exemple, un jouet brisé n'est bon pour aucun enfant.

Beaucoup d'édifices, comme les clubs d'âge d'or, les salles de Chevaliers de Colomb, les clubs de curling, les clubs de ski de fond, les centres communautaires, les centres d'exposition agricole, les banques alimentaires ou les foyers de soins pour personnes handicapées, sont vieux et leurs coûts de chauffage et d'électricité sont très élevés. De plus, beaucoup d'édifices ont besoin de réparations (plomberie, toits, planchers...) et les subventions disponibles à cet effet demandent que les organismes investissent 50 % du coût de réparation, mais ceux-ci n'ont pas cet argent.

Il fut recommandé :

46. Que les subventions accordées par le gouvernement pour la protection de l'énergie soient données en priorité aux gens à faible revenu et aux organismes sans but lucratif propriétaires et exploitants de leur édifice.

47. Que des subventions pour la réparation des édifices pour les organismes sans but lucratif soient disponibles même si ces derniers n'ont pas la part de 50 % du coût à investir.

48. Que des prêts sans intérêts puissent être accordés pour des rénovations ou l'achat d'équipement pour les différents clubs ou édifices récréatifs, les musées et les autres édifices appartenant à des organismes sans but lucratif.

Beaucoup d'organismes sans but lucratif qui œuvrent auprès des personnes dans le besoin n'ont pas les moyens d'avoir des véhicules à leur disposition et ne peuvent presque pas faire de sorties avec leur clientèle ou encore ils ont de la difficulté à transporter les participants aux ateliers protégés.

Les coûts de transport en milieu rural sont encore plus élevés et il n'existe aucun moyen de transport en commun. Cette situation touche beaucoup les personnes âgées ou les personnes qui doivent se rendre à des rendez-vous médicaux par exemple, ou même les personnes qui travaillent. Si le transport en commun est trop dispendieux, les gens veulent une solution de rechange à prix abordable. Actuellement, les gens en milieu rural parlent d'injustice au niveau des coûts de transport puisqu'ils n'ont pas accès aux mêmes services qu'en milieu urbain.

Les banques alimentaires n'ont pas toujours les véhicules nécessaires pour transporter la nourriture et d'autres biens.

Certains organismes reconnaissent qu'il serait important de pouvoir répartir l'utilisation d'un véhicule entre deux ou trois organismes sans but lucratif. Par exemple, Resnet d'Edmundston aurait seulement besoin d'un camion une fois par semaine pour récupérer des matériaux et pour recycler.

Il fut recommandé :

49. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick réactive et bonifie les différents programmes (conjointement avec le fédéral) pour subventionner l'achat de véhicules en mettant la priorité sur le remplacement de véhicules déjà acquis par les organismes sans but lucratif.

50. Qu'au bout de trois ans d'utilisation, les véhicules du gouvernement soient donnés à des organismes sans but lucratif et que la réparation de ces véhicules soit faite par les mécaniciens du gouvernement. Pour les

voitures du gouvernement qui étaient louées, que le gouvernement crée des ententes avec les compagnies d'automobiles pour que les organismes sans but lucratif aient le premier choix lors des ventes à l'encan.

51. Que l'allocation gouvernementale offerte à divers organismes communautaires pour l'opération de véhicules soit indexée au coût de la vie.

52. Qu'une allocation pour les dépenses d'essence soit accordée aux organismes sans but lucratif qui transportent des gens ou des biens comme de la nourriture.

53. Qu'un système de navette soit créé pour transporter les gens d'un même milieu à leur rendez-vous à l'hôpital.

Certains employés qui offrent des soins à domicile ne reçoivent aucune compensation pour leurs frais de kilométrage ou pour le temps consacré au transport, même s'ils doivent se rendre dans le même foyer à des distances assez considérables plusieurs fois par jour. Ceux en milieu rural sont encore plus touchés. L'augmentation du coût de l'essence et des assurances contribue aussi aux frais de transport élevés.

Il fut recommandé :

54. Que le gouvernement accorde une subvention pour payer les déplacements et le temps de déplacement de tous les employés ou bénévoles d'organismes sans but lucratif qui doivent se déplacer pour faire leur travail et que le montant alloué soit en conformité avec la politique clairement établie pour les employés de la fonction publique.

Plusieurs groupes de revendications ont exprimé l'importance d'un financement adéquat pour leurs organismes. « Il est important de considérer les groupes de revendications comme faisant partie de toute société démocratique et de leur accorder l'appui

qu'ils méritent. Les groupes de revendications ne sont pas là pour offrir des services, mais pour prêter leur voix aux plus démunis et pour influencer les gouvernements afin qu'ils adoptent des politiques qui respectent tous les citoyens et citoyennes. Ils ont pour rôle de s'assurer que les gouvernements maintiennent le cap sur une société juste, équitable et prospère pour toutes les personnes qu'ils représentent. » (Tiré d'un document présenté par une représentante des groupes de revendications.)

Il fut recommandé :

55. Que le gouvernement apporte l'appui nécessaire au fonctionnement des groupes qui œuvrent pour le respect des droits humains garantis par la Charte canadienne des droits.

Il fut également mentionné que la politique du jour (parti au pouvoir) a un effet sur le financement, l'existence et le travail des organismes.

Il fut recommandé :

56. Que la politique partisane soit éliminée pour donner la même chance à tous d'obtenir des fonds.

57. Qu'un système soit mis en place pour que le financement des organismes ne soit pas influencé par les changements et la réorganisation d'un gouvernement à la suite des élections.

À travers les présentations de différents groupes communautaires, il fut souvent mentionné l'importance de prendre les moyens nécessaires pour réduire la pauvreté de cette province car celle-ci a un effet direct sur les demandes faites aux organismes sans but lucratif et sur les bénévoles.

« Environ une personne sur cinq au N.-B. vit dans la pauvreté. Pouvons-nous accepter cela? » (Tiré de la présentation faite par le Front commun pour la Justice Sociale)

Le sentiment est qu'il n'y a pas assez d'efforts de fait pour réduire la pauvreté. Les montants offerts au niveau de l'aide sociale sont insuffisants, il n'y a pas assez de loyers abordables, le salaire minimum est trop bas et des politiques sont trop vieilles et plus adaptées aux besoins actuels. Par exemple, un taux de 50.00\$ pour habiller un enfant pour l'école établis il y a plusieurs années n'est plus suffisant de nos jours.

« Le progrès d'un pays ne se mesure pas seulement aux avantages dont jouissent ceux qui possèdent beaucoup mais aussi à la façon dont ils pourvoient aux besoins de ceux qui en ont trop peu. » (Tracadie)

Maintien en poste du personnel

Le personnel œuvrant dans des organismes sans but lucratif a la passion de son travail. Toutefois, le manque d'engagement du gouvernement met ces organismes en péril. Le manque de financement fait que les employés dans les organismes sans but lucratif sont épuisés, découragés et démotivés. Ils n'ont pas assez de salaire, peu d'avantages sociaux, peu de vacances et doivent en plus faire des heures de bénévolat pour des collectes de fonds afin de garder leurs emplois et leurs organismes ouverts. Plusieurs d'entre eux doivent avoir deux emplois pour survivre. Certains enseignants en alphabétisation doivent même faire le ménage d'un édifice pour pouvoir payer le loyer du local utilisé pour l'enseignement. Ces employés n'ont presque pas le droit d'être malades, car il y a peu de fonds pour les congés de maladie. Ils ont souvent l'impression que le gouvernement se fie sur le bénévolat pour financer le secteur communautaire. D'autres se demandent si ces pauvres conditions de travail sont reliées au fait qu'une grande partie des emplois des organismes sans but lucratif sont des emplois traditionnellement féminins.

Les enseignants en alphabétisation pour leur part se demandent pourquoi ils doivent vivre avec un salaire qui frise le seuil de la pauvreté. Ces enseignants sont payés pour 35 semaines par année à un salaire de 14,14 \$. En 16 ans, ils ont eu une augmentation de 2,64 \$ l'heure, mais les heures d'enseignement

sont passées de 40 à 35 par semaine, réduisant ainsi l'augmentation à 0,99 \$ sans aucun avantage social. Ils doivent par la suite dépendre de l'assurance emploi pour 17 semaines.

Une enseignante nous a parlé de son expérience en alphabétisation depuis 1984. Au début, l'enseignement en alphabétisation relevait des collègues communautaires. Elle gagnait alors entre 17,50 \$ et 22,50 \$ l'heure. En 1994, l'enseignement en alphabétisation fut transféré dans la communauté et d'un coup, son salaire a baissé à 13,13 \$ pour le même travail. Aujourd'hui, elle gagne 14,14 \$ l'heure. Elle se demande pourquoi un même travail fait dans la communauté doit être moins rémunéré que dans le secteur public.

Pour les services de soins à domicile, les employées sont payées moins de 10 \$ l'heure après maintes années de service. Les conséquences sont que les employées restent à peine deux mois et qu'il y a plus d'employées qui quittent que d'employées qui entrent dans ce domaine de travail. Le personnel en place est vieillissant : plus de 75 % du personnel à la Croix-Rouge est âgé de 45 ans et plus. Plus de 50 % des travailleurs recrutés et orientés changent d'idée et ne débutent pas l'emploi. Ceux qui restent ne restent pas longtemps et préfèrent aller travailler là où les conditions de travail sont meilleures. Il fut exprimé que si cette situation continue, la sécurité des personnes recevant les services au foyer pourrait être en péril.

Il en est de même pour les résidences pour personnes à besoins spéciaux. Les employés gagnent entre 9,30 \$ et 12 \$ l'heure, et ce, après 15 ans d'expérience. Les employés qui restent dans ce genre de travail le font parce qu'ils aiment ce qu'ils font, mais il est difficile d'attirer de nouveaux employés avec des conditions de travail aussi médiocres. On a de la difficulté à recruter du personnel et à le maintenir en poste. On a l'impression d'être des centres de formation pour les foyers de soins qui eux payent jusqu'à 3 \$ ou 4 \$ de plus l'heure. Présentement, il semble que le meilleur financement va aux organismes dotés de syndicats qui peuvent pousser plus fort.

Le maintien en poste des employés est donc très difficile et les organismes sans but lucratif se plaignent que souvent ce sont les différents ministères du gouvernement qui viennent récupérer les employés du secteur communautaire en leur offrant 10 000 \$ à 15 000 \$ de plus en salaire par année sans parler des conditions de travail et des avantages sociaux. Il faut revoir sérieusement l'aspect de l'équité salariale et tenter de diminuer l'écart de salaire entre le secteur communautaire et le secteur public.

Dans le secteur de l'environnement, le maintien en poste du personnel est surtout influencé par l'incertitude de la continuité des projets existants.

Les directions des organismes sans but lucratif, elles, s'épuisent à recruter et à former de nouveaux employés.

Il fut recommandé :

58. Que basé sur un financement accru, les organismes, en consultation avec le gouvernement, établissent des échelles salariales compétitives et uniformes au niveau provincial afin de rendre possible le recrutement et le maintien en poste du personnel. Que ces échelles de salaire soient aussi établies dans le but de réduire l'écart de salaire entre le secteur communautaire et le secteur public.

59. Que le gouvernement, quand il achète des services des organismes sans but lucratif ou quand il doit envoyer des subventions à différents organismes sans but lucratif, paye promptement, car ceux-ci n'ont pas de fonds en réserve pour payer les salaires. Sinon, que le gouvernement soit assujéti aux paiements d'intérêts selon les normes gouvernementales.

60. Que le gouvernement reconnaisse l'importance et la nécessité des projets en environnement et garantisse une agence communautaire de l'environnement afin de sécuriser ce secteur.

61. Que le gouvernement établisse une loi sur l'équité salariale afin d'obliger tous les employeurs publics et privés à respecter le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent.

Taxes foncières

Les coûts élevés des taxes foncières pour les organismes sans but lucratif qui sont propriétaires-exploitants de leur édifice est un problème mentionné par la majorité. Il existe bien depuis le 1er janvier 1998 une Loi sur l'évaluation qui permet aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif de demander une réduction de l'évaluation des biens réels ou d'une partie des biens réels. Depuis, il semble que plusieurs organismes en ont profité, que d'autres ne savent pas que cette loi existe et enfin que certains organismes ont dû faire des démarches extrêmes pour recevoir des réductions minimales. Un organisme de la Péninsule acadienne nous a expliqué qu'ils ont dû faire des appels et écrire des lettres à maintes et maintes reprises pour finalement recevoir une très minime réduction. Le processus fut encore plus frustrant du fait que les fonctionnaires responsables de ce secteur étaient en majorité unilingues anglophones et que les démarches pour se faire comprendre furent très pénibles.

Quand un édifice est considéré non résidentiel, il en coûte beaucoup plus cher en taxes. Telle est la situation de plusieurs organismes sans but lucratif.

Beaucoup d'organismes sans but lucratif aimeraient avoir le même privilège que certains refuges pour animaux et être exemptés (à 100 %) de payer les taxes sur leur édifice. Certains d'entre eux ont dû faire des emprunts à la banque pour pouvoir payer leurs taxes foncières. Un club sportif nous a indiqué devoir près de 1 000 000 \$ en taxes, intérêts et punitions et ce club est géré à 100 % par des bénévoles. Il n'est pas surprenant d'entendre que cette dette fait peur et que ce centre sportif éprouve beaucoup de difficulté à recruter de nouveaux bénévoles. D'autres ont dû faire des emprunts pour pouvoir payer leurs taxes.

Il fut recommandé :

62. Que la Loi sur l'évaluation des biens réels ou d'une partie des biens réels des organismes de bienfaisance ou sans but lucratif soit compréhensive, plus facile d'accès et permette à plus d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leur édifice d'être admissibles à une exonération complète, comme le sont à l'heure actuelle certains refuges pour animaux.

63. Que les processus de demande, d'information et de révision soient offerts à 100 % dans les deux langues officielles.

64. Que chaque municipalité soit encouragée à établir une exonération complète ou partielle de la taxe municipale pour les bâtiments dont des organismes sans but lucratif sont propriétaires et exploitants.

65. Que le gouvernement annule les dettes relatives aux taxes des organismes sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leur édifice.

66. Que les organismes sans but lucratif qui sont propriétaires et exploitants de leur édifice ne soient plus considérés comme entités commerciales.

Coûts élevés des assurances

*« Les dangers de poursuites et les hauts coûts des assurances découragent beaucoup de gens. »
(Memramcook)*

Le coût élevé des assurances, que ce soit les assurances professionnelles, les assurances pour responsabilité civile, les assurances pour les membres des conseils d'administration, les assurances pour les édifices, les assurances pour les véhicules ou encore la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au

travail du Nouveau-Brunswick (CSSIAT), est un fardeau majeur pour la majorité des organismes sans but lucratif rencontrés.

Des représentants d'organismes sans but lucratif nous ont dit devoir payer jusqu'à 9 000 \$ par année en assurance. Si l'on ne remédie pas à cette situation rapidement, certains services ne seront plus offerts à la population. Par exemple, les bénévoles osent de moins en moins conduire des gens malades à leurs rendez-vous. Déjà, des activités touristiques comme les promenades en cheval, en kayak et autres ne s'offrent plus dans la région de Kent à cause des coûts des assurances et des risques reliés à ces activités.

Certains groupes comme les scouts nous ont dit avoir dû faire une collecte de fonds pour payer leur assurance. Pour pouvoir se payer une assurance pour les directeurs et officiers, les représentants d'un autre organisme sans but lucratif nous ont expliqué qu'ils devraient vendre 3 000 barres de chocolat.

Des groupes sportifs n'ont plus les moyens de payer les assurances responsabilité pour les membres et leurs clubs.

Un camp d'été pour jeunes dans la région de Grand-Sault doit maintenant être assuré pour 5 000 000 \$, ce qui a augmenté les coûts d'assurance de 45 %. Ceci met en péril la survie de ce camp.

Une grande partie des fonds reçus en subvention du gouvernement retourne au gouvernement pour payer les coûts de la CSSIAT.

L'augmentation des taux et la façon de classer les risques des organismes par la CSSIAT viennent souvent ajouter aux problèmes financiers des organismes sans but lucratif. Pour plusieurs organismes, comme les services de garde et les maisons de transition, le coût de cette assurance est très élevé, car ils nous disent être classés dans une section à très haut risque. Par exemple, un organisme nous dit que son taux est passé de 0,25 \$ en 1995 à 2,13 \$ en 2007 sans qu'il ne reçoive d'augmentation de sa subvention.

Il fut recommandé :

67. Que le gouvernement établisse des plans provinciaux pour que tous les organismes sans but lucratif puissent accéder à des assurances de tout genre à des coûts plus raisonnables ou abordables.

68. Que le gouvernement adopte une législation sur la protection des bénévoles pour assurer et encadrer la protection des bénévoles et administrateurs des organismes communautaires sans but lucratif contre les fautes et manquements et qui ont agi de bonne foi et sans chercher à obtenir des gains financiers dans des activités liées à leur rôle au sein d'organismes sans but lucratif. (Voir Annexe — Planification de l'assurance)

69. Que le gouvernement revoie la façon dont la CSSIAT classe les risques (et les avantages connexes) et qu'il absorbe ces coûts de la CSSIAT pour les différents organismes sans but lucratif.

Collectes de fonds

Il est incroyable de voir les montants d'argent que le secteur communautaire peut amasser dans une année pour offrir des services à sa population. Par exemple, une toute petite localité rurale de la Péninsule acadienne a amassé 109 000\$ sur cinq ans pour faire fonctionner un centre communautaire.

Il est pourtant de plus en plus difficile de faire des collectes de fonds. Les bénévoles sont épuisés et la population trop convoitée de tout côté. Des organismes sans but lucratif qui amassaient jusqu'à 30 000 \$ en collectes de fonds en 1988 ont vu leur montant diminuer à chaque année et plusieurs maintenant n'en font plus car c'est trop exigeant et taxant sur les bénévoles. Des activités comme les bingos ne sont plus rentables (les gens y participent moins) et la compétition est trop forte (p. ex., les bingos télévisés).

Les organismes sans but lucratif et les bénévoles ne veulent pas cesser complètement de faire des collectes de fonds. Toutefois, ils souhaitent un meilleur partenariat avec l'appareil gouvernemental afin que ces collectes de fonds ne soient plus une obligation pour leur survie et une source d'épuisement.

Il fut recommandé :

70. Qu'une réglementation soit mise en place pour assurer un meilleur encadrement et une utilisation plus équitable des activités de collectes de fonds.

71. Que les subventions des organismes sans but lucratif soient suffisantes pour couvrir les coûts opérationnels afin que les collectes de fonds redeviennent des collectes de fonds pour des choses visibles et non pour les coûts opérationnels de ces organismes sans but lucratif.

72. Qu'un montant des profits des différentes loteries soit spécifiquement retenu pour les organismes sans but lucratif.

73. Qu'un modèle de déductions à la source soit établi pour les plus petites communautés où il n'existe pas d'organismes comme Centraide.

Les collectes de fonds en soi sont une autre forme de taxe pour la population. Beaucoup ont exprimé que les grandes campagnes de financement par les institutions publiques (collèges, universités, hôpitaux...) qui ont les moyens d'y mettre des professionnels et de l'argent, nuisent énormément aux plus petits organismes sans but lucratif. Ces grandes institutions, par des campagnes de financement massives, drainent les ressources de la communauté et les organismes sans but lucratif doivent par la suite se contenter des minces ressources encore disponibles.

Les compagnies sont elles aussi moins capables de donner car elles sont trop convoitées.

Les organismes sans but lucratif et les bénévoles ont besoin de formation et d'appui pour savoir comment faire des collectes de fonds et ainsi réussir à avoir une diversification financière.

Il fut recommandé :

74. Que de plus grandes déductions au niveau des impôts soient disponibles pour les dons faits par les particuliers ou les compagnies.

Ceci pourrait inciter les gens et les compagnies à donner encore plus.

75. Qu'avec l'appui financier et administratif du gouvernement, que des organismes sans but lucratif puissent offrir aux autres organismes sans but lucratif et aux bénévoles des formations sur comment faire des collectes de fonds et à quelles portes frapper.

76. Que soit rendu possible dans chaque région l'embauche d'un agent communautaire de développement ou d'un coordinateur des associations bénévoles pour s'occuper des organismes communautaires. Cet agent s'occuperait avec les organismes sans but lucratif des collectes de fonds pour les régions, amènerait certaines connaissances administratives et financières aux organismes sans but lucratif, aiderait les organismes communautaires à travailler ensemble pour leur communauté et viendrait ainsi renforcer leur capacité de gestionnaires.

DEUXIÈME POINT : RESPECT ET RECONNAISSANCE

Les bénévoles et les employés des organismes sans but lucratif constatent qu'une division entre le gouvernement et la communauté s'accroît et que la valeur du travail des organismes sans but lucratif n'est pas reconnue. La relation actuelle est perçue comme une relation de pouvoir où un groupe (le gouvernement et ses fonctionnaires) dicte à l'autre groupe (les organismes sans but lucratif et les bénévoles) les objectifs à accomplir, sans toutefois lui donner les moyens et les ressources nécessaires et encore moins le respect. Les bénévoles et les employés des organismes sans but lucratif sentent qu'on ne les écoute pas et qu'ils n'ont rien à dire dans le développement des politiques.

Selon certains, l'appareil gouvernemental reconnaît souvent l'expertise si elle provient du secteur privé, mais semble avoir de la difficulté à reconnaître celle du secteur sans but lucratif.

« L'incidence de notre participation et l'investissement que nous apportons aux implications, tant pour des initiatives régionales que provinciales, qui sont chapeautées par le gouvernement ne semblent pas être soulignées à leur juste valeur ». (Tiré du document présenté par Service à la famille Népisiguit inc.)

« Notre travail est souvent complémentaire au travail de plusieurs ministères et agences. [...] Il faudrait être reconnu comme des partenaires à part entière. [...] Les fonctionnaires ne sont pas obligés de travailler avec nous et de nous informer, alors les communications et les échanges d'information ne sont pas assurés mais dépendent de la bonne volonté du fonctionnaire en place. Ceci n'est pas une manière assez objective de fonctionner. » (Tiré du document préparé par le Groupe de développement durable du Pays de Cocagne.)

D'autres aimeraient aussi que le gouvernement et ses fonctionnaires reconnaissent qu'ils dépendent des organismes sans but lucratif et des bénévoles pour offrir à la communauté des services que les employés du gouvernement ne pourraient pas offrir seuls.

« Le gouvernement et les fonctionnaires oublient parfois que les organismes sans but lucratif ne travaillent pas pour eux, mais que ce sont eux (les fonctionnaires) qui travaillent pour les organismes sans but lucratif [...] Comment feraient-ils pour couvrir tous les frais de nos services si nous devions fermer nos portes? » (Traduit du document présenté par le Centre de bénévolat de Bathurst.)

Plusieurs organismes sans but lucratif qui offrent des services à la population et qui n'ont pas pour mandat spécifique de faire de la revendication parlent de la peur qu'ils ont de faire des demandes pour une augmentation de budget ou pour un meilleur partenariat par exemple, par crainte de déplaire et de voir leur organisme en subir les effets.

Il fut recommandé :

77. Qu'un programme de sensibilisation des fonctionnaires à l'existence et au travail légitime et consciencieux des organismes sans but lucratif soit établi afin de s'assurer de la possibilité de travailler avec les fonctionnaires et d'être respecté.

78. Qu'une politique et des lignes directrices soient développées (et mises en application), indiquant les procédures à suivre basées sur l'importance de relations de travail positives, le respect mutuel, la coopération et le désir commun de rencontrer les besoins de la population du Nouveau-Brunswick de la façon la plus efficace possible.

79. Que des procédures de consultation avec les organismes sans but lucratif soient établies afin d'assurer la participation des organismes et des bénéficiaires de services du début à la fin, au lieu de seulement au début et quelques fois à la fin. Les organismes et les bénéficiaires de services devraient participer à la définition des problèmes, à l'établissement des paramètres, aux consultations et aux négociations, au développement des solutions et à la mise en œuvre des plans ou changements.

80. Que le gouvernement organise une conférence annuelle pour les fonctionnaires et les employés des organismes sans but lucratif d'un même secteur, dans le but d'améliorer le dialogue, la consultation et le partage des pratiques exemplaires.

81. Que les sous-ministres, les coordinateurs des programmes et les autres personnes reliées aux prises de décisions, y compris les personnes responsables des budgets, soient présents à ces rencontres.

82. Que soient organisées des rencontres annuelles ou biennales pour discuter du programme de chaque organisme sans but lucratif, de son fonctionnement, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.
Ces rencontres doivent faire partie des tâches habituelles des hauts fonctionnaires (non pas exceptionnelles, ni en temps de crise seulement).

Des représentants d'organismes sans but lucratif et de bénévoles ont aussi parlé du manque de respect et des préjugés des fonctionnaires par rapport aux citoyens ou bénéficiaires de services.

« Plusieurs organismes gouvernementaux ne permettent plus une communication face à face entre les employés de la fonction publique et les personnes qui font appel à leurs services. C'est surtout déplorable au ministère des Services familiaux et communautaires. Les communications se font par téléphone, par lettre ou derrière un guichet vitré, ce qui déshumanise ou rend impossible une vraie relation humaine, invite trop souvent à un langage injuste et irrespectueux avec une personne déjà humiliée, souffrante et dans une grave situation de besoin. » (Tiré du document présenté par le Centre Habilité Sud-Est.)

Il fut recommandé :

83. Que les ministères faisant beaucoup affaire avec le public et une clientèle, tel le ministère des Services familiaux et communautaires, revoient leur façon d'accueillir et de communiquer avec les personnes dans le besoin et que des ateliers soient offerts régulièrement aux membres du personnel de ces ministères afin de les rendre conscients de la profonde dignité de toute personne humaine, des besoins de la communauté et des réalités de la population à la base.

« L'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick passe nécessairement par le bénévolat et le monde communautaire. Nous n'avons pas les moyens financiers d'ignorer plus longtemps l'importante contribution de ce secteur. De par leur nature, les organismes communautaires connaissent les besoins de la communauté, sont près de celle-ci et bénéficient de sa confiance. Nous avons tous et toutes à gagner en leur accordant l'importance qu'ils méritent et les moyens pour réaliser leur mission individuelle et collective. » (Tiré du document présenté par l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du N.-B.)

TROISIÈME POINT : CULTURE DE BÉNÉVOLAT

« En 2004, selon Statistique Canada (Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation), environ 44 % de la population du Nouveau-Brunswick faisait du bénévolat [...] Ceci représentait l'équivalent de 61 000 000 heures de bénévolat annuellement ou l'équivalent de 30 525 employés à temps plein. » (Tiré d'un document présenté par le Secteur des sports et loisirs de Restigouche.)

Deux ans plus tard, « les données démographiques pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick sont inquiétantes; celles pour le Nord du Nouveau-Brunswick sont alarmantes et celles des communautés rurales du Nord sont parfois tragiques. Par exemple, selon le dernier recensement de Statistique Canada (2006), le village de Rivière Verte dans le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick a subi une diminution de population de 6,8 % ». (Tiré du document présenté par l'Association communautaire de Rivière Verte.)

Ce phénomène démographique (l'exode des jeunes surtout) combiné au vieillissement de la population au Nouveau-Brunswick sont deux contraintes très inquiétantes.

Le problème majeur ressorti lors de nos rencontres est que les organismes sans but lucratif ne peuvent plus faire le recrutement de bénévoles. Ceux-ci proviennent surtout d'une population vieillissante et ils sont épuisés. Les gens se demandent s'il est normal que tant de bénévolat soit nécessaire pour subvenir aux besoins de notre population au Nouveau-Brunswick. Ils se questionnent à savoir si les services gouvernementaux offerts sont suffisants ou si le niveau de bénévolat requis reflète un manque de services offerts par l'appareil gouvernemental.

Beaucoup d'heures de bénévolat sont données, mais il devient de plus en plus difficile, d'année en année, de combler les besoins. Dans une petite communauté comme Acadieville, les gens ont calculé plus de 20 000 heures de bénévolat dans une année. Imaginons ce qui arriverait à cette communauté si ces heures de bénévolat devaient disparaître.

Plusieurs organismes nous disent que s'ils perdent leurs bénévoles, ils ne pourront plus fonctionner. Par exemple, dans un foyer de soins du Sud-Est du Nouveau-Brunswick, il faudrait payer deux employés à temps plein pour remplacer 15 bénévoles à temps partiel. Les pompiers volontaires de Memramcook ont répondu à 256 appels l'année dernière. Combien ces services auraient-ils coûté s'ils n'avaient pas été rendus par des pompiers volontaires?

Des conseils d'administration de différents clubs, comme les clubs d'âge d'or ou de curling, ont le même président depuis des années, dans certains cas depuis plus de 14 ans. Ces personnes voudraient partir, mais les clubs ne peuvent pas trouver de remplaçants.

Une autre question posée lors des présentations est la suivante : est-ce que la génération d'aujourd'hui reconnaît l'importance du bénévolat et est-elle prête à s'engager?

« Force de constater qu'aujourd'hui, le visage du bénévolat a changé. En 2007, l'engagement des gens envers la communauté n'a plus la même intensité. Les compressions sur le marché du travail et l'augmentation des tâches exigées par les employeurs ont eu comme effet l'épuisement professionnel et par ricochet une diminution des heures de bénévolat dans nos organismes communautaires. » (Tiré du document présenté par l'Association communautaire de Rivière Verte.)

Nous avons donc besoin de stratégies et de ressources visant le recrutement et la formation des bénévoles. Les « organismes devraient avoir des fonds afin qu'ils [puissent] se doter de plans stratégiques, se renouveler et se doter d'outils nouveaux [...] certains [...] sont devenus comme des légions [...] il n'y a plus de combattants [...] Les baby boomers ont d'autres intérêts [...] et ne s'identifient plus aux activités actuelles. » (Tiré d'un commentaire de l'Association acadienne et francophone des aînés et aînées du N.-B.)

L'importance de faire participer la jeune génération le plus tôt possible est certainement une stratégie mentionnée par une grande partie des participants aux rencontres. Il est important de permettre aux jeunes de faire du bénévolat en leur faisant une place à part entière dans nos communautés et leur donnant ainsi le sens d'appartenance à leur communauté. La communauté doit accepter de changer pour s'adapter aux jeunes et non pas le contraire. Il faut faire en sorte que le bénévolat devienne pour eux un engagement social intéressant.

Il fut recommandé :

84. De trouver différents moyens d'encourager les jeunes à apprécier l'action bénévole et de leur montrer les bienfaits du sentiment d'appartenance à leur communauté.

85. De donner des crédits scolaires et des bourses aux jeunes du secondaire et des universités pour des compétences développées par leur engagement social dans la communauté.

86. De suivre l'exemple du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

« Il y a quelques années, le ministère de l'Éducation de l'Ontario s'est posé la même question (engagement des jeunes). À la suite de cette réflexion, il a mis en place un programme scolaire au niveau secondaire afin que chaque élève fasse l'expérience du bénévolat. Le programme exige que chaque élève accomplisse 40 heures de bénévolat dans le secteur de son choix entre la 9e et la 12e année pour obtenir son certificat de finissant à la fin de la 12e année. Avec cette stratégie, le Ministère obtient des résultats intéressants, d'une part en raison d'un entraînement des élèves au sens du bénévolat dans une communauté et d'autre part, les organismes à but non lucratif profitent d'une main-d'œuvre... ». (Tiré du document présenté par le Théâtre l'Escaouette.)

87. Que le programme « Jeunesse Active » soit remis sur pied.

88. Que chaque jeune diplômé au niveau postsecondaire qui s'engage socialement dans sa communauté reçoive un crédit sur son prêt étudiant.

Il faut que le gouvernement du Nouveau-Brunswick joue un rôle plus grand dans les efforts de recrutement et la reconnaissance des bénévoles. Il serait important que le gouvernement montre l'exemple en encourageant le bénévolat auprès des fonctionnaires. Un aspect souligné est qu'il est souvent difficile d'avoir la participation des fonctionnaires à des activités qui se déroulent les fins de semaine.

Il fut recommandé :

89. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick participe activement aux efforts de recrutement des bénévoles et en fasse la publicité. Par exemple, qu'un dépliant publicitaire à cet effet soit développé.

90. Que les organismes sans but lucratif aient les moyens de développer des campagnes publicitaires à être diffusées à la télévision, à la radio et dans les journaux afin de conscientiser la population au besoin de bénévoles et en même temps valoriser l'engagement social à l'intérieur de la communauté.

91. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick confie à Communication NB le mandat d'offrir des conseils et un soutien en relations publiques aux organismes communautaires sans but lucratif. Ces services pourraient comprendre un soutien pour la rédaction de messages publics appropriés visant à sensibiliser les gens à l'importance du bénévolat dans leur communauté et de faire la promotion d'exemples de pratiques dans le secteur sans but lucratif.

92. Que la province donne les outils nécessaires aux communautés pour que plus de gestes de reconnaissance soient faits pour remercier

les bénévoles. *Par exemple, qu'un certificat signé par le premier ministre soit donné après un certain nombre d'heures de bénévolat.*

93. Que le gouvernement établisse des politiques pour inciter les fonctionnaires à s'engager bénévolement auprès des organismes sans but lucratif. *Par exemple, que l'on intègre dans les plans de croissance des fonctionnaires un volet engagement communautaire afin de les inciter à prendre part aux organismes de leur région.*

94. Qu'un programme permettant un prêt de service entre la fonction publique provinciale et les organismes sans but lucratif soit mis en place. *Pendant ce prêt de service d'une durée de douze mois, on demanderait au fonctionnaire concerné d'alterner entre différents organismes sans but lucratif œuvrant dans son secteur, ce qui lui permettrait d'être sensibilisé aux divers besoins et défis de ces organismes et qui en même temps aiderait les organismes en manque de personnel.*

Les bénévoles nous disent qu'ils n'ont plus les moyens de faire du bénévolat. Beaucoup de frais comme les repas ou les frais de transport ne sont pas remboursés. Plusieurs bénévoles travaillent de leur domicile et payent eux-mêmes les coûts de télécopieurs, téléphones, photocopies, etc.

D'autres à cause du manque d'assurance (surtout les bénévoles siégeant à des conseils d'administration) ont peur d'être victimes d'une poursuite judiciaire reliée à leur bénévolat.

Il fut recommandé :

95. Que les bénévoles qui transportent les gens dans le besoin puissent obtenir leur assurance automobile par l'intermédiaire d'une assurance provinciale qui leur permettrait d'être couverts pour tous les risques engendrés mais à un coût moindre qu'avec leur assurance individuelle.

96. Que les plus petits organismes sans but lucratif gérés que par des bénévoles reçoivent l'aide nécessaire pour pouvoir se payer des gens rémunérés pour s'occuper de l'administration, car les bénévoles n'en peuvent plus et sont fatigués, mais ces organismes sans but lucratif n'ont pas les moyens de payer le salaire d'un employé.

97. Que les heures de bénévolat soient comptabilisées pour que les bénévoles puissent avoir un crédit d'impôt (selon des critères précis et communs à tous) qui serait calculé selon le nombre d'heures de bénévolat données. *Par exemple, il fut recommandé de donner un crédit d'impôt de 1 500 \$ pour chaque tranche de 100 heures de bénévolat.*

De plus les membres des conseils d'administration et d'autres bénévoles ne veulent plus consacrer leur temps à frapper aux portes pour des collectes de fonds. Dans de petites communautés, il est difficile d'amasser tous les fonds nécessaires et le peu de compagnies présentes se font quémander de tout côté. *« Lorsque les énergies des bénévoles doivent servir à la survie des édifices, elles ne sont malheureusement pas mises à contribution pour des activités qui pourraient être plus profitables pour la communauté. » (Tiré du document présenté par les Chevaliers de Colomb de Lamèque.)*

« Le gouvernement se fie sur les connaissances et les capacités locales pour faire une partie de son travail sans toutefois fournir les ressources nécessaires. Le bénévolat seul ne peut pas assurer un développement durable [...] d'une région. » (Tiré du document présenté par le Groupe de développement durable du Pays de Cocagne.)

Revoir la section sur le financement pour les recommandations concernant ces énoncés.

Le manque de formation disponible pour les bénévoles comparativement au niveau élevé de responsabilité de ceux-ci, surtout pour ceux qui siègent à des conseils d'administration, fut une inquiétude souvent mentionnée.

« Un bénévolat garant d'une force économique et sociale passe par une bonne préparation de l'impliqué, soit le bénévole. De plus, la plupart des conseils d'administration sont redevables de leurs actions à nos gouvernements. Ce partenariat entre le gouvernement et [les] collectivités devrait pouvoir être des plus rassurants pour les citoyens à qui on prétend ainsi assurer des services de qualité [...] La formation des membres des conseils d'administration viendrait consolider cette assurance de bons services. » (Tiré d'un document préparé par le CCNB Péninsule acadienne.)

La plupart des organismes sans but lucratif ont d'excellents conseils d'administration, mais certains employés d'organismes sans but lucratif gérés par des bénévoles nous ont parlé du fait qu'ils n'ont aucune protection contre les abus de pouvoir de certains bénévoles au sein des conseils d'administration. Présentement, les conseils d'administration ont le dernier mot en ce qui concerne les employés et rien n'existe pour protéger l'employé.

Il fut recommandé :

98. Que le gouvernement appuie le secteur communautaire dans le développement d'outils de formation, ainsi que dans le suivi et la mise en application de ces outils, pour la gouvernance, la planification des résultats, les politiques administratives, la gestion des risques et la gestion humaine.

QUATRIÈME POINT : REVITALISATION DU PARTENARIAT

Partenariat avec les ministères

Les représentants des organismes sans but lucratif et les bénévoles ont parlé de l'importance d'un meilleur partenariat avec les différents ministères. Différentes recommandations furent données à cet effet lors des différentes présentations faites par les organismes sans but lucratif. On retrouve plusieurs de ces recommandations dans les différentes sections du présent rapport. D'autres recommandations plus spécifiques à certains secteurs d'activités se retrouvaient aussi dans les présentations des différents organismes sans but lucratif qui sont venus présenter à la commission d'étude. Tous les documents présentés lors des audiences, y compris ces recommandations spécifiques, seront donnés à chaque ministère respectif.

Voici deux exemples de recommandations faites dans les présentations reçues touchant un ministère en particulier :

99. Que le ministère de la Sécurité publique puisse couvrir tous les coûts d'achat d'équipement de base pour les services de sécurité (p. ex., camions et habits de combat pour les pompiers volontaires).

100. Qu'Habitation Nouveau-Brunswick ait des fonds disponibles pour voir à l'entretien des maisons de transition. Le service d'habitation a déjà tout le personnel pour faire cela.

Plusieurs recommandations pour un meilleur partenariat avec le ministère de l'Éducation et les écoles publiques furent faites par différents secteurs et il fut donc jugé opportun de les intégrer à ce rapport.

Les écoles font partie des communautés, mais les organismes sans but lucratif et les bénévoles œuvrant dans et pour ces mêmes communautés regrettent que beaucoup trop d'écoles sont fermées à la communauté.

Les organismes aimeraient voir une plus grande ouverture entre les écoles et la communauté surtout au niveau culturel et sportif. Selon eux, les établissements scolaires appartiennent aussi à la communauté et les organismes sans but lucratif devraient pouvoir accéder à ces édifices après les heures de classe.

Les clubs d'âge d'or nous disent que pour des activités de financement, ils doivent payer jusqu'à 800 \$ pour louer des locaux dans une école. Des groupes de théâtre dans de petites communautés disent ne pas avoir les moyens de répéter dans les écoles, mais ils n'ont pas d'autres locaux.

Présentement, les écoles sont souvent fermées aux idées et aux projets du secteur communautaire. Les représentants des organismes sans but lucratif et les bénévoles veulent qu'elles soient rendues plus accessibles (se référer à la Politique du mieux-être comme exemple de possibilité).

Il fut recommandé :

101. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick établisse un protocole d'entente (équitable pour tous) qui permettrait aux organismes sans but lucratif et aux bénévoles d'utiliser les locaux des établissements scolaires sans frais après les heures de classe.

102. Que les portes des écoles soient ouvertes pour des organismes communautaires qui ont de bons projets à présenter aux élèves.

Les autobus scolaires devraient être utilisés pour amener les enfants à diverses activités dans la communauté quand ceux-ci ne sont pas utilisés pour le transport des écoliers, c'est-à-dire en début et en fin de journée scolaire. Par exemple, les autobus scolaires pourraient être utilisés pour transporter des enfants à des services de garde après classe. Ils pourraient aussi être utilisés pour transporter des enfants à des pièces de théâtre au lieu de déplacer le théâtre dans les écoles. Ceci pourrait en même temps aider les jeunes à développer le goût du théâtre.

« Il faut une volonté des systèmes publics pour que des partenariats ÉCOLES – THÉÂTRES fonctionnent. Nous comptons sur le gouvernement provincial pour créer une synergie entre la culture, l'art et l'éducation. » (Tiré du document présenté par le Théâtre l'Escaouette)

Il fut recommandé (quand les autobus appartiennent aux districts scolaires) :

103. Que les autobus scolaires soient utilisés pour des activités entre les organismes communautaires et les écoles (p. ex., pièces de théâtre, visites aux musées).

104. Que les autobus scolaires soient utilisés pour transporter les enfants d'âge préscolaire à des activités extérieures surtout en milieu rural ou pour d'autres jeunes pour différentes activités dans leur communauté.

Partenariat avec la fonction publique

« Les bénévoles et les organismes communautaires contribuent directement à améliorer la qualité de vie de la population néo-brunswickoise. Les fonctionnaires de notre gouvernement doivent être nos collaborateurs et nos partenaires. » (Tiré du document présenté par l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du N.-B.)

Il faut que les façons de faire et les politiques soient changées afin de créer une meilleure relation de partenariat entre la fonction publique et le secteur sans but lucratif. Les organismes disent que le partenariat actuel n'est qu'une illusion et qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité de la communication avec l'appareil gouvernemental. Les organismes sans but lucratif sentent qu'ils n'ont aucun pouvoir pour changer les choses, car les fonctionnaires ne viennent jamais à mi-chemin et qu'il serait important d'avoir un meilleur équilibre entre ces deux secteurs (communautaire-public). Les représentants des organismes sans but lucratif et les bénévoles trouvent difficile de se battre constamment avec les ministères et les fonctionnaires.

La qualité des relations de travail entre le communautaire et l'appareil gouvernemental diffère d'une région à l'autre. Il fut souvent mentionné que les fonctionnaires se voient comme les professionnels et il y a un manque de reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme du secteur communautaire.

Il fut recommandé :

105. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre diverses séances de perfectionnement à ses employés de façon à mieux les sensibiliser aux défis que doit relever le développement communautaire régional.

106. Qu'un mécanisme composé de représentants des différents secteurs soit créé pour s'occuper du secteur communautaire sans but lucratif. Que ce mécanisme relève directement du premier ministre.

107. Que ce mécanisme agisse comme réseau de soutien administratif pour les organismes sans but lucratif, soit un centre de services afin d'aider les organismes dans leurs démarches et obligations.

108. Que ce mécanisme s'assure que les personnes clés du secteur sans but lucratif soient toujours incluses dans les débats de politiques sociales afin d'offrir les meilleurs services possibles à la population.

« Les fonctionnaires contrôlent les décisions et n'ont pas le pouls de la population. » (Tiré du document présenté par l'Université du troisième âge Sud-Est.)

Il est clair, selon les organismes sans but lucratif, que les fonctionnaires pourraient tirer profit d'une expérience de travail en milieu communautaire et qu'un rapprochement entre le système public et le secteur sans but lucratif est nécessaire. Des modèles de rapprochement comme le modèle Santé en français furent donnés en exemple.

Il est recommandé :

- 109. Que l'on demande aux fonctionnaires de faire au moins une journée de bénévolat par mois auprès d'un organisme sans but lucratif afin de les sensibiliser aux besoins du secteur sans but lucratif et d'aider à combler le manque de bénévoles.**
- 110. Que les fonctionnaires des différents ministères soient plus ouverts à travailler avec les bénévoles en région.**
- 111. Que les fonctionnaires et les politiciens rendent régulièrement visite aux organismes sans but lucratif dans l'optique de voir le travail qui y est fait.**
- 112. Qu'un échange de travail entre les fonctionnaires du gouvernement et les travailleurs bénévoles ou d'organismes sans but lucratif soit encouragé.**
- 113. De permettre la reconnaissance, par les divers ministères, de partenaires communautaires officiels alliés dans l'atteinte d'objectifs communs et de rendre possible le partage d'outils et d'expertise pour assurer la pérennité aux réussites communautaires.**
- 114. Que les organismes sans but lucratif puissent avoir accès aux formations offertes aux fonctionnaires des différents ministères, et ce, gratuitement.**

« C'est un fait indéniable que la consultation et la concertation évitent très souvent de faire des erreurs, de dédoubler des actions et de frustrer des collaborateurs possibles. » (Tiré du document présenté par l'Association francophone des parents du N.-B.)

Il fut mentionné que le système a tendance à récupérer les bonnes idées et initiatives du communautaire et de s'en accaparer en effaçant le secteur communautaire du projet. Ou encore, de nouveaux projets dans un domaine donné

peuvent être préparés par les différents ministères sans consultation auprès des organismes communautaires qui œuvrent dans ce domaine. On nous dit qu'il faudrait mettre fin à la récupération et à la concurrence pour aller vers un partenariat réel.

Trop souvent, de nouveaux projets sont mis sur pied quand d'autres qui souffrent pourraient très bien offrir les services qui seront offerts par les nouveaux programmes. Pourquoi ne pas plutôt appuyer les programmes existants. Par exemple, plusieurs centres d'accès sont en train de fermer partout dans la province, alors que de son côté, la province travaille à la mise sur pied de nouveaux centres d'apprentissage. Ou encore, il en coûta près d'un million pour établir le Programme de soutien aux personnes handicapées. Ce programme est bon en soi, mais cet argent aurait pu aller très loin dans les ateliers protégés déjà existants.

Il fut aussi mentionné que les différents ministères travaillent de façon individualiste quand vient le temps de préparer des projets ou de l'information qui touchent de près le secteur communautaire. Par exemple, un dépliant d'information relié à la petite enfance fut préparé sans consultation auprès des nombreux organismes sans but lucratif œuvrant déjà auprès de la petite enfance.

Il fut recommandé :

- 115. Que l'on appuie et finance adéquatement les services déjà mis en place dans un secteur de services avant d'ajouter de nouvelles initiatives dans ce même secteur.**
- 116. Que le gouvernement consulte les organismes concernés et les personnes qui reçoivent les services quand vient le temps de rédiger des politiques, de faire des choix de programmes, de réviser les règlements, de faire des dépliants d'information, etc.**
Ceci épargnerait temps et argent et éviterait le chevauchement.

117. Que le gouvernement central donne plus de pouvoir et de flexibilité en matière de prise de décision aux bureaux régionaux.

118. Qu'il existe davantage de contacts personnels et plus d'évaluation de cas par cas fait par les employés gouvernementaux; les mêmes procédures et solutions ne s'appliquent pas à tous les individus.

Les représentants des organismes sans but lucratif demandent que le gouvernement adopte et mette en application des principes spécifiant que les organismes sans but lucratif fonctionnent en partenariat avec « les différents ministères » et que le principe d'horizontalité des liens dans leurs rapports avec les fonctionnaires soit mis en application. Cette demande a pour but de faciliter les contacts, de régulariser les rapports et de maximiser l'efficacité et la qualité des services offerts à la population du Nouveau-Brunswick.

PLAN D'ACTION

Conclusion



Le secteur communautaire sans but lucratif n'est pas un groupe homogène de bienfaiteurs. Divers et complexe, il rassemble tout un éventail d'organismes, allant des petits groupes locaux, entièrement bénévoles, qui répondent à un besoin particulier aux grands organismes aux fonctions multiples qui réunissent des employés et un corps de bénévoles dévoués. Ils ont plusieurs points en commun : ils servent directement l'intérêt général, ils sont autonomes, ils ne distribuent pas de bénéfices et ils sont, au moins dans une certaine mesure, dépendants des bénévoles et donateurs.

Le groupe d'étude a pris connaissance des problèmes et des solutions signalés par :

- les entrepreneurs communautaires mandatés par les ministères gouvernementaux pour fournir des services liés aux mandats du gouvernement en matière de santé, d'éducation, de justice, de logement, de services sociaux, d'environnement, d'emploi et de formation;
- les organismes nationaux qui ont des bureaux permanents et des employés;
- les clubs de bienfaisance qui récoltent et distribuent des milliers de dollars au niveau local, à l'aide de bénévoles uniquement;
- les petits groupes non officiels qui réunissent des fonds pour répondre à des objectifs bien précis liés aux besoins communautaires actuels;
- les groupes à fin unique qui organisent une activité annuelle;
- les groupes de coordination communautaires qui parrainent divers projets dans une région particulière;

- les organismes hybrides locaux, régionaux et provinciaux qui opèrent en combinant employés et bénévoles, dont les objectifs sont liés à l'inclusion, à l'enrichissement et au développement de la collectivité;
- les coalitions de défense des intérêts, le plus souvent financées par le gouvernement afin de représenter les intérêts d'un groupe particulier de personnes ou de services.

Il existe des intérêts très divers représentés dans le secteur communautaire sans but lucratif, mais il existe également une grande gamme de structures organisationnelles. Certains groupes sont totalement bénévoles et fonctionnent avec le minimum de formalités. Certains sont des organismes sans but lucratif constitués en corporation; il s'agit donc d'entités juridiques reconnues par la législation provinciale. Beaucoup sont inscrits auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant qu'organismes de bienfaisance, ce qui leur permet de fournir des reçus officiels pour les dons.

Toutes ces structures ont été représentées dans les présentations faites au groupe d'étude. De plus, toute la gamme des problèmes traités par le secteur communautaire sans but lucratif ont été présentés par des groupes dont les objectifs sont de répondre aux besoins de base, à savoir la diminution de la pauvreté, la formation professionnelle, un environnement viable, le développement de la petite enfance, le soutien aux personnes âgées, aux groupes de femmes,

aux jeunes et aux personnes qui ont des besoins particuliers, les services d'urgence, l'alphabétisation, le sport et les loisirs, les arts et la culture, la santé, l'éducation, la justice, le développement économique et la défense des intérêts.

Quel que soit leur intérêt particulier, tous les groupes ont très rapidement exprimé leur satisfaction concernant le groupe d'étude et le gouvernement qui lui donne vie. Toutefois, leur gratitude a été tempérée par une incertitude face à l'intention et à la volonté du gouvernement à agir selon les recommandations du groupe d'étude.

« Cet effort nous encourage [...] à offrir une consultation et un dialogue communs sur un concept important tel que l'amélioration des partenariats. Cependant, [...] il existe un réel scepticisme au sein de la communauté [...]. [et] quelques problèmes pour lesquels le gouvernement souhaite décharger la responsabilité sur les organismes sans but lucratif sans traiter la question fondamentale des ressources financières et humaines adéquates... » (Réseau du personnel de direction des personnes handicapées)

« Cette décision du gouvernement d'entreprendre une consultation et un dialogue commun sur la question des partenariats est certes encourageante. Nous tenons cependant à préciser qu'il existe un scepticisme réel au sein de la communauté. Les intervenants se demandent si cet exercice de consultation donnera lieu à un engagement tangible à moyen et long terme d'échanger des idées et des ressources afin d'atteindre des objectifs communs pour les deux parties en vue d'améliorer les services de notre [...] communauté et dans l'ensemble de la province. » (Tiré du document présenté par la Chambre de commerce, Saint François)

Beaucoup d'intervenants ont eu le sentiment que le gouvernement ne comprend pas à quel point le secteur communautaire sans but lucratif est et a toujours été important. Tous les bienfaits du secteur sans but lucratif reviennent aux collectivités elles mêmes, de façon à renforcer leur capacité à offrir une qualité de vie saine et durable à tous les Néo-Brunswickois. Mais le secteur repose sur des bases incertaines.

« En reconnaissant que le secteur sans but lucratif est un partenaire, notre gouvernement devrait lui en être reconnaissant, en étant à l'écoute.

Les organismes ne veulent pas attendre cinq ans pour des résultats, car pour beaucoup d'entre eux leur situation financière et en ressources humaines est précaire et beaucoup sont à la veille de fermer leurs portes si des changements rapides ne sont pas apportés. Les gens du Nouveau-Brunswick sont épuisés de travailler d'une année à l'autre sans savoir si leur organisme, club ou association sera en opération l'année suivante [...] Avec le temps, les difficultés s'engendrent et nous ne sommes jamais certains si nous allons pouvoir préserver notre organisme ouvert ou non. » (Tiré du document présenté par la Banque alimentaire de Grand-Sault)

« À présent, je voudrais que, pendant un moment, nous imaginions ensemble [...] que quelqu'un active l'interrupteur [...] ET IL N'Y A PLUS PERSONNE. La ville et les autres collectivités [...] DISPARAÎTRAIENT littéralement. » (Saint John)

L'espoir demeure que la reconnaissance, le respect et l'investissement viendront une fois que le gouvernement aura compris que le secteur est au service des collectivités et non au service du gouvernement lui-même ou de ceux qui travaillent au sein des organismes.

« Chaque association de notre communauté a pris naissance afin de combler un besoin communautaire qui a sensiblement amélioré la qualité de vie de nos citoyens sur une base individuelle et communautaire. »

(Tiré du document présenté par l'Association communautaire de Rivière Verte)

« ... Les bienfaits accordés (à nos clients) touchent indirectement l'ensemble de la collectivité de manière très positive en ce qui a trait à la prévention du crime, aux coûts liés aux services aux familles, à l'abstention de consommation de drogue et d'alcool, et ils permettent tout simplement à nos enfants de devenir des adultes meilleurs qui contribuent à la société. » (St. Stephen)

Le rapport du groupe d'étude aborde ces facteurs, et bien d'autres, selon un plan autour duquel s'articulent quatre recommandations fondamentales nécessaires au changement. Elles mettent toutes en évidence le manque de reconnaissance des valeurs du secteur et de son travail, reconnaissance qui s'impose depuis longtemps. Le secteur sans but lucratif est prêt à assumer son rôle de partenaire responsable avec les autres secteurs et a fait montre de ses

capacités au fil des années de services communautaires bien établis. À présent le secteur a besoin d'infrastructures de base de façon à contribuer à un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick.

« Lorsque le gouvernement provincial prendra connaissance du bilan humain et financier contribué au bien-être de notre population par nos bénévoles, il sera certainement convaincu que la ressource principale de cette belle province n'est nulle autre que la contribution offerte bénévolement par des milliers de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises. » (Tiré du document présenté par le Comité de l'Arbre de l'espoir de Cap-Pelé)

« Je me souviens avoir entendu à plusieurs reprises lors des réunions du conseil que les organismes de bienfaisance doivent être gérés comme une entreprise. En sachant que les organismes de bienfaisance canadiens ont un actif s'élevant à plusieurs milliards de dollars, qu'ils ont très peu de dettes, qu'ils font rarement faillite, qu'ils se consacrent à leur mission, qu'ils sont guidés par la passion et qu'ils réalisent des miracles sociaux avec des ressources limitées, je dirais que plus d'entreprises devraient être gérées comme ces organismes. » (Saint John)

Le secteur communautaire sans but non lucratif recherche un engagement de la part de ce gouvernement afin qu'il devienne un partenaire à part entière du secteur et qu'il investisse dans l'infrastructure socioéconomique sur laquelle repose l'autosuffisance. Les recommandations présentées dans ce rapport comprennent le **Plan d'action**, qui fournit un soutien stratégique qui permettra au troisième pilier de former la base solide d'une société durable.

Annexe : Procédé utilisé par le groupe d'étude lors des consultations

PROCESSUS DE CONSULTATION EN CINQ ÉTAPES

Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif au Nouveau-Brunswick

« Le processus de consultation a été un exercice convaincant auquel ont participé des milliers de citoyens du Nouveau-Brunswick. La rétroaction provenait directement de la population et énonçait clairement les solutions. Voici ce que les Néo-Brunswickoises et les Néo Brunswickois pensent et ressentent. Les messages sont uniformes dans l'ensemble de la province. Le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick a la possibilité de mettre en œuvre et d'apporter des changements significatifs et durables; de modifier l'avenir pour les prochaines générations. » Mike Laaper, ing., péninsule de Kingston.

Au cours d'une période de neuf mois, plusieurs milliers de kilomètres ont été parcourus et de nombreuses heures de consultations individuelles et de groupe ont eu lieu. L'objectif consistait à mieux comprendre et saisir les conditions assorties à notre vie communautaire. Les membres du groupe d'étude ont eu le grand plaisir de rencontrer des citoyens parmi les plus remarquables et dévoués de la province et ont été témoins de programmes communautaires exceptionnels.

Le premier défi à relever consistait à entrer en contact, poser des questions et solliciter des recommandations ainsi que rassembler des listes morcelées et incomplètes. Par suite de la consultation, le gouvernement provincial recevra une base de données plus détaillée qui comportera les coordonnées des groupes consultés.

Nous avons communiqué par la poste avec plus de 2 700 organismes et nous avons eu un contact personnel ou une consultation personnelle avec 1 099 d'entre eux (ou leurs représentants) au cours des phases I, II et IV. Initialement, nous avons été confrontés à énormément de scepticisme et de résistance; de plus, il y avait énormément de plaintes de surmenage. Nous avons reçu énormément de commentaires précisant qu'ils ont déjà participé à des processus semblables et que cela n'avait rien donné. Le groupe d'étude les a assurés que le premier ministre éprouve un vif intérêt pour la question et qu'il s'agit d'un moment idéal pour le nouveau gouvernement du Nouveau-Brunswick.

1. PHASE I – ENGAGEMENT ET PLANIFICATION

(55 jours – Du 5 décembre 2006 au 16 février 2007)

- Mandat confié par le premier ministre.
- Planification et compilation des coordonnées (2 700 lettres ont été envoyées par la poste).
- Communication du processus aux membres de l'Assemblée législative.
- Création d'un site Web comportant des renseignements sur le groupe d'étude.
- Visites faites afin d'engager et de garantir la participation du secteur.
- Au cours de la phase 1, consultation de 221 personnes et groupes de toutes les régions du Nouveau-Brunswick afin de déterminer le processus à suivre (voir liste ci-jointe).
- Calendrier établi pour la phase II – Consultations complètes des groupes communautaires.

2. PHASE II - CONSULTATION

(82 jours – Du 19 février 2007 au 15 juin 2007)

- Consultations de 774 personnes et groupes (voir liste ci-jointe).
- Rencontres dans les 55 circonscriptions électorales de la province.
- Réunions avec des groupes d'intérêt spéciaux, des sous-ministres, des directeurs régionaux, des groupes consultatifs provinciaux, des chefs municipaux et des anciens groupes d'étude.
- Zones visitées :
 - i. la région de Fredericton,
 - ii. la région de Saint John,
 - iii. le Grand Moncton et la région du sud-est du Nouveau-Brunswick,
 - iv. les régions de Miramichi et du comté de Kent,
 - v. les régions de Campbellton et de Dalhousie,
 - vi. la région de la vallée du fleuve Saint Jean,
 - vii. les régions du Grand Lac, du comté de Charlotte et de ses îles,
 - viii. la région de la Péninsule acadienne,
 - ix. les régions d'Edmundston et de Madawaska.

3. PHASE III – RÉDACTION DES ÉBAUCHES DES RAPPORTS

(38 jours – Du 15 juin 2007 au 10 août 2007)

- a. Examen des notes et des enregistrements.
- b. Visites de suivi auprès des groupes d'intérêt spéciaux.
- c. Examen des exposés et des soumissions des groupes communautaires sans but lucratif.
- d. Rédaction des ébauches des rapports.

4. PHASE IV – EXAMEN DES ÉBAUCHES DES RAPPORTS

(7 jours – Du 12 août 2007 au 18 août 2007)

- a. Lieu : Villa Madonna Retreat House
 - i. Huit régions, 104 représentants du secteur (voir liste ci-jointe).
 - ii. Discussions en groupe sur les révisions, les suppressions et les ajouts au rapport.

5. PHASE V – RAPPORT FINAL

(19 jours – Du 19 août 2007 au 13 septembre 2007)

- a. Réécriture des rapports et des réponses des communautés en anglais et en français.
- b. Compilation des 671 profils retournés pour la section des données (annexe ci-jointe).
- c. Traduction du rapport final.
- d. Impression du rapport final.

REMISE DU RAPPORT AU PREMIER MINISTRE –

Le 13 septembre 2007

CONSULTATIONS / ENGAGEMENT DU GROUPE D'ÉTUDE – PHASE I

Moncton

United Way of Greater Moncton/SE NB
 Family Service Moncton
 Volunteer Bureau of Greater Moncton and SE NB
 CVA (Volunteer)
 MAGMA (Multicultural Association)
 Early Childhood Stimulation Inc.
 Elizabeth Fry Society
 Conseil Économique/Economic Commission
 Food Depot Alimentaire
 Early Childhood Coalition
 Mike Jeffreys (Individual)
 Advisory Group on FASD
 Mental Health
 Laubach/Literacy
 Atlantic Lotteries
 Moncton Community Foundation
 Executive Directors Group (40 +)

Fredericton

United Way of Fredericton
 Council on Status of Disabled Persons
 Council on Status of Women
 Women's Issues Directorate
 Muriel McQueen Ferguson Centre
 NB Seniors Federation
 Centre Ste. Anne
 Jeunes Entrepreneurs Atlantique
 Sport NB
 Recreation NB
 Fredericton Anti-Poverty Organization
 Literacy Coalition
 Alphabétisation
 Environmental Advocacy
 Mayors of Seven Cities of NB
 United Way Agencies (12 + agency reps.)

Woodstock

Family Resource Center
 Food and Clothing Bank

St. Stephen

Transition House for Women
 Food and Clothing Bank

Saint John

Canadian Red Cross
 United Way of Saint John
 Community Health Center
 Carolyn McNulty (Individual)
 Business Community Anti-poverty Initiative
 United Way Agencies (20 +)
 Saint John Boys and Girls Club

Péninsule acadienne

Barbara Losier (Individual)
 Leo Paul Pinet (Individual)
 Centre Développement l'Enfant-Tracadie
 Raymonde Gionet (Individual)
 Secours Amitié
 Ami Soleil
 Comptoir Alimentaire-Allardville
 Elda Savoie (Individual)
 Foyer St. Bernard-Neguac
 Coop Food Bank-Tabusintac

Miramichi

Volunteer Center
 Food Bank
 Sheree Allison (Individual)
 Salvation Army Center
 Women's Wellness Conference

Bathurst

Volunteer Center
 Food and Clothing Bank
 Youth Center
 Community Development
 Santé Communautaire
 Mayors-Municipalities Northern NB (16)

Campbellton

Centre de Ressource
 Salvation Army Center
 Food and Clothing Bank
 St. Quentin
 Claire Bossé (Individual)

Edmundston

Paula Murchison (Individual)
 Atelier RADO
 Grand Sault
 Glen Rioux (Individual)

Sussex

Représentants de 6 groupes communautaires

Cocagne

Denise Arsenault (Individual)

Grand Digue

Womens Groups of SE NB

Port Elgin

PEDVAC- Food and Clothing Bank

Hampton

Dick Gorham (Individual)
 Georgie Day (Individual)

Sackville

Literacy/Laubach
 Représentants de 12 groupes communautaires

CONSULTATIONS / PRÉSENTATIONS AU GROUPE D'ÉTUDE – PHASE II

Les noms des associations mentionnées ci-dessous sont donnés dans la langue dans laquelle leur présentation fut donnée.

Fredericton

Opal Family Services
Community Kitchen
Meals on Wheels
Fredericton Sexual Assault Crisis Centre
CHIMO
Jobs Unlimited
VON
YMCA
Oramco Food Bank
CPAWS
Arthritis Society
Partners for Youth
Literacy Coalition of NB
Nature NB
Muriel McQueen Fergusson Foundation
Big Brothers/Big Sisters
21 Inc (Leadership)
Chrysalis House/Youth in Transition
Boys and Girls Club
Leadership Fredericton
Making Waves
Social Planning, Fredericton
Fredericton Emergency Shelter
Sport NB
Speed Skating
X-country Skiing
Basketball
Fencing
Curling
Pentathlon
Swimming
Lawn Bowling
Coaching Education
Equestrian
NB Trails Council
Rowing
High-performance Athletes
Gymnastics
Hawkins-Neville Community Access Centre
Connect NB
Canadian Paraplegic Association
Alzheimer Society
Coalition for Pay Equity
Saint John Ambulance
Community Health Centre
AIDS NB
Doane St./Wilson Row Community Centre
Family Resource Centre
Doane/Wilson Tenant Associations
Salvation Army Family Services
Frontier College
Nashwaaksis Baptist Church
Hawkins/Neville Tenant Association
Northside Youth Centre
Bullying Reduction
FAPO (F'ton Anti-Poverty Org.)
Palnet (Palliative Care Network)
Neil Squire Society
NB Public Legal Education & Information Services
CMHA (Mental Health)
Learning Disabilities Association
NBNPHA (Non-profit Housing)
NBNH (Nursing Homes)
NBACL (Community Living)
NBDEN (Disabilities Executives Network)
Stan Cassidy Rehabilitation Centre
CMHA-NB

Easter Seals NB
Canadian Deaf/Blind
Saint John Deaf/Hard of Hearing Services
Muscular Dystrophy Canada
CNIB
United Church Action Committee
Wilmot Outreach Committee
Volunteer (refugees)
Volunteer (refugees)
Volunteer (refugees)
YMCA Outreach
John Howard Society of Fredericton

Oromocto

Food Bank
Military Family Resource Centre (Gagetown)
Judo NB
Rowing NB
Curling
Cycling
NB Golf
Conservation Council
Fredericton Transition House

Saint John

Church of St. Andrew and St. David: Community groups
Learning Exchange
YMCA
Teen Resource Center
Boys and Girls Club
Shakespeare Society
PASAGE
AIDS Saint John
Conservation Council of NB
Salvation Army Family Services
VON Healthy Baby and Me
Youth Choices
Fundy Baykeeper
Coverdale House
VON
Dress for Success
First Steps
Community Residential Facilities
Hestia House
Second Stage Housing
New Directions
Centre for Youth
Independence Plus
John Howard Society
Jon MacQueen, Martha Edwards (Leinster Court)
ECDC Coalition
Centenary-Queen Square Care Centres
Association of Healthcare Philanthropy
Saint John Community Loan Fund
Saint John Arts Centre
Church of St. Andrew and St. David
BCAPI/Vibrant Communities
Booth Residential Services (Salvation Army)
Conservation Council of NB
PRO Kids
PRUDE
Housing Alternatives
United Singles
CMHA Saint John

Youth Choices
Animal Rescue League
Cherry Brook Zoo
Seaside Lawn Bowling Club
Saint John Theater Company
Meals on Wheels
Saint John Volunteer Centre
Somerset Preschool
CFUW (Cdn. Federation of University Women)
Key Industries
Homeless Women's Shelter
St. Martins Community Access Centre
Community Camps Association
Greater Saint John Seniors Advisory Committee
MADD Saint John
Lakewood Headstart
Scouts Canada
NB Injury Prevention Coalition
Hospice Greater Saint John
Community Autism Centre

Grand Bay-Westfield

NB Women's Institute
River Valley Lions Club
Rothesay Highland Dance Society
Seniors (Bob Butler)
L'Arche Saint John
Elizabeth Fry Society
Loch Lamond Seniors Villa
Community Learning NB
SJ Community Health Centre
River Valley Food Bank
Welsford Fire Department
Kiwans Nursing Home Initiative

Kingston Peninsula

(Community Speakers)
Milk for Moms
Saint John School Milk Fund

Rothesay

Joshua Group
Jeremiah Miller (Political Science student)
NB Children's Foundation
Sport NB (also Marco Polo, Maingold Project, etc.)
Arthritis Society Saint John

Quispamsis

River Valley Search and Rescue
KV3C Inc. (KV Community/Capacity/Children)
Patty Donovan (environmental health)
Recreation NB
Teen Resource Centre
Youth Choices

Moncton

Lutes Mountain Heritage Museum
Services Palliatifs communautaires Beauséjour
Belle et bien dans sa peau, GLD
Association des benevoles de GLD
Food Depot Alimentaire
Hospice Greater Moncton
Caring Kitchen
Moncton Kiwanis Minor Basketball
Elizabeth Fry Society
Moncton Regional Learning Council
NBACSW
Greater Moncton Literacy Advisory Board
Laubach Literacy
L'équipe justice et solidarité du diocèse de Moncton
School District 2 (Work Skills)
ECCNB (Early Childhood Coalition)
Big Brothers/Big Sisters
NB Curling Association
Moncton Curling
Curling Beauséjour
Beaver Curling Club
Canadian Red Cross
Employment Support/Peer Helper Program
Académie de Sport
Alternative Residences
Healthy Baby and Me (VON)
Moncton Employment and Training Service
SOS Eau Water Sankwan
Common Front for Social Justice
Greater Moncton Association for Community Living
Turning Point
Le centre culturel Aberdeen
Coalition pour l'équité salariale du N.-B.
Greta Doucet, volunteer
CMHA
Crossroads Transition House
Family Service Moncton
Moncton Boys and Girls Club
Ability Transit
CARA Helpline
S.E. Deaf and Hard of Hearing
YWCA
Support to Single Parents
Arthritis Society
Community Chaplaincy
Salvation Army
Built Network
Mobile One
Moncton Community Residences
Moncton Lions Club
Special Olympics
UCT United Commercial Travelers
Volunteers Bureau of Greater Moncton and Southeastern N.B.
Moncton Headstart
Voice of Real Poverty
Coalition pour l'équité salariale
Business and professional womens Club NB.
Canadian Federation of University Women

Dieppe

Fédération des jeunes francophones
Fédération d'alphabétisation (FANB)
V.O.N.
Vie Saine et Active/Go ahead Seniors
Coalition pour Services de garde à l'enfance du N.-B.
Troubles d'apprentissage du Sud Est du N.B.
Pastoral de l'Acadie
Association des parents francophones du N.B. (AFPNB)
Maison Nazareth
Équité salariale
Sentinelle PetitCodiac
Théâtre l'Escaouette
Pionneur d'Aliant
Breakfast for lifelong learning
Riverview Boys and Girls Club
Festival Littéraire Northrop Frye
Open Hand Food Bank
Club garçons et filles de Dieppe

Tantramar/Port Elgin

PEDEVAC
Tantramar Pony Club
Cape Jourmain Nature Centre
Silver Pioneers Club

Sackville

VON Sackville
Live Bait Theatre
John Higham (individual)
Atlantic Canada Conservation Data Centre
Sackville Curling Club
Atlantic Wildlife Institute
Chignecto Naturalist Club
Festival by the Marsh
Tantramar Heritage Trust
Sackville Athletics
Adult Learning Centre
Family Resource Centre
Sackville Housing Group

Sussex

Sussex Area Activity Centre
Canadian Parents for French
Crosswinds Occupational Activity Centre
Sussex Skating Club
Sussex Skateboarding Club
John Howard Society
Sussex Valley Volunteer Association
NB Environmental Network
Sussex Resource Centre
Hospice Sussex
Sussex Area Community Foundation
Sussex & Area Crisis Pregnancy Centre
Victim Services
PACK (Preventative Action for Community Kids)
Sussex Artists' Coop
Millstream Recreation Council
Little Jackie Fund
Apoahqui/Lower Millstream Recreation Council
Sussex Seniors Centre
Leda Kuin (individual)
Kennebecasis Watershed Restoration Committee
Sussex Vale Transition House
Kings Co. Big Brothers/Big Sisters
Knightville Mama Bears
Kings Co. Soccer Association

Petitcodiac

Senior Citizens Group
John Prince (individual: Kiwanis, Legion, Seniors)
SPOT (Support People of Today)
Branch 41 Royal Canadian Legion
St. John Ambulance
Havelock Boys and Girls Club
Petitcodiac War Museum
Petitcodiac Boys and Girls Club
Air Cadets
Canaan/Washadamoak Fish & Game
Salisbury Lions
Lioness Club
Lions Villa (seniors)
Margaret Mechefski (individual senior)
District Recreation Council
Salisbury Adult Learning Centre
Salisbury Neighbourhood Watch
Salisbury Bicentennial Camp
Royal Canadian Legion
Joyce Quigley (individual)

Shédiac/Cap Pelé

L'Université du troisième âge
Hospice Shédiac
Les femmes d'Acadie
Club d'âge d'or Shédiac
Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour
Centre Habiletés Sud Est
Groupe de l'église de Cap Pelé
Groupe pour Arbre de l'espoir de Cap Pelé
Groupe du Bassin Versant
Scouts Cap Pelé
John Howard Society
Port Elgin Volunteer Fire Dept.
Groupe d'âge d'or de Cap Pelé

Memramcook

Conrad LeBlanc
Bénévoles du Foyer St Joseph
Atelier Artisan
Site Historique Beaumont
Centre Accès de Memramcook
L'Association des pompiers volontaires
Fondation Mélissa et ses amis
Société du Monument Lefebvre
Club d'âge d'or de Memramcook
Banque de nourriture de Memramcook
Scouts de Memramcook
Société culturelle de la Vallée de Memramcook
Lakeville Seniors
Mountain Top House

Miramichi

Miramichi Adult Learning
Miramichi River Environmental Assessment Committee
Salvation Army Community Resource Centre
Lions Regional (NB, PEI, 3 in Maine)
Miramichi Volunteer Services
Schizophrenia Society
French Fort Cove Eco-Centre
Miramichi Curling Club
Healthy Active Living/Go Ahead Seniors
Alzheimers Society
Apprentissage NB Learning (Access Centre)
United Ostomy Society of Canada
Big Brothers/Big Sisters and Boys and Girls Club

FCS Regional Program Delivery Division
Family Place/Le Cercle Familial (CAPCE)
Miramichi Physically Disabled and Handicapped Association
Miramichi Independent Living Resource Centre
John Howard Society
MORE Services Inc.
Miramichi Youth House
Transition House

Paquetville / St Isidore

Club d'âge d'or de Landry Office
Le Regroupement des organismes communautaires
Le village de Paquetville
Le centre d'accès de Paquetville
CIPA (Commission d'initiative de la péninsule acadienne)
Bibliothèque communautaire de Paquetville
Complexe sportif de St Isidore
Centre d'exposition de St Isidore
Club d'âge d'or de St Isidore
Musée de St Isidore
Le Centre d'accès de St Isidore
Le Club 4H
Clinique Santé de St Isidore
Village St Isidore
Apprentissage pour adultes Péninsule Inc.

Lamèque/Shippagan

Festival international de musique baroque de Lamèque
Secours Amitiés
SPCA
Commission des loisirs
Le village Lamèque
Chevalier de Colomb
Centre d'activité La Ruche
Foyer Le Gouvernail
Club de l'âge d'or de Shippagan
Festival des pêches de Shippagan
Le CCNB de la péninsule acadienne
Le village Le Goulet
Centre d'accès Le Goulet
Alphabétisation Le Goulet
Club Âge d'or Le Goulet
Maison de la culture
Femmes Acadiennes et francophones
Ville de Shippagan
Association des anciens et anciennes de l'université de Moncton
Centre d'activité L'envol
L'Association du Hockey mineur de la péninsule acadienne EST
La société historique Nicholas Denis

Tracadie

Hockey mineur de Tracadie
Curling Club de Tracadie
Centre de Développement de l'enfant inc.
Société Culturelle
Mairseail Ceilteach Inc.
Association du bassin versant et des rivières grande et petite de Tracadie
Scouts de Pont Landry
Valorisation et mieux-être
Projet Syffleur
La piste cyclable
Au Rayon de l'espoir inc.
Musée Tracadie

L'accueil Sainte Famille
Croix Rouge
Maire de Tracadie

Caraquet

Centre Bénévolat de la péninsule acadienne
Accueil de jour
Services de relève auxiliaire
Programme Rami
Service à la famille
Centre de ressources familiales
Banque alimentaire Ami Soleil
MACS
Centre art
Action revivre
Centre Plein Air
Centre d'animation l'Arc-en-ciel
Club d'âge d'or de Caraquet
Coopérative du développement régional Acadie
Comité de gestion de la rivière de Pokemouche
Centre de Ressource familiale
Banque Alimentaire Ami Soleil

Moncton

United Way
Stimulation à l'enfance inc.

Dalhousie

Dalhousie Workshop for the Handicapped
Festival international de musique de chambre de la baie des chaleurs
Restigouche Regional Museum/Association Museums NB
Lions Club
Restigouche Sport Development
Jeunesses Musicales Concerts Desjardins
Dalhousie Recreaplex

Campbellton

Maison Notre Dame
Restigouche Community Bereavement Program
Community College Alumni Association
Red Cross
Restigouche County Community Volunteer Action
Production Restigouche (sheltered workshop)
SPCA
Campbellton Curling Club
Restigouche Family Services Familiales
Restigouche Family Crisis Intervenors
Garderies

St-Quentin

Regroupement des organismes communautaires "ROC"
Résidence Mgr Melanson de Saint-Quentin
Société culturelle des Hauts Plateaux
Comité culturel de Saint-Quentin
Club des sportifs (golf)
Comité de Sentier pédestre
Club Sentier d'Amitié
Chambre de commerce
Filles d'Isabelle
Comité jeunesse de Saint-Quentin
Club communautaire Hockey Mineur de Saint-Quentin
Comité des parents
Festival Western
Centre culturel
Théâtre Montcalm

New Maryland

Alpine Skiing
Canadian Paraplegic Association
Nashwaak Watershed Association
Department of Public Safety
CNIB
Jeux d'acadie, Sport NB
Bridges of Canada
York Sunbury Search and Rescue
Writers Federation of NB
Stepping Stone Centre
Laubach Literacy Fredericton

York-McAdam

Lakeland Industries
Railroad Station Committee
McAdam Volunteer Fire Dept.
Lions Club of McAdam
Volunteer Ambulance Service

Harvey

NB Lung Association
Red Cross, Woodstock
St. John River Society
Harvey Outreach (senior care)
Nackawic Curling Club
Macataquac Country Chamber of Commerce

York North

Taymouth Community Centre
Nashwaak Valley Volunteer Fire Department
Nashwaak Bridge Beaverbrook Branch #80 Legion
Genevieve MacRae (individual)
Burt's Corner Lions Club
Maple Leaf Villa (Legion-led seniors' apartments, Millville)
Green Hill Lake Camp
Keswick Valley Laubach Literacy Council
Lions Club of Nackawic
Lioness Club of Burt's Corner
NANY (Neighbours' Alliance of North York)

Grand Lake

Home Care Plus
Minto Senior Citizens Club
Minkak Training Program
Minto War Museum
NB Internment Camp Heritage Committee
NB Drama (provincial drama festival)
Chipman Youth Centre
Care 'N' Share Family Resource Centre
Chipman-Minto Lions Club

Edmundston

Scouts de St. Jacques
Université du 3 ième âge
Services Volontaires d'Edmundston
Foi et Lumières
Développement de l'enfant du Madawaska
Fondation de l'hôpital
Pompier Volontaires
Sauveteurs du Nord Est
ResNet
Rivière Verte (pour leurs organismes communautaires)
Canadian Mental Health
Parité salariale
RADO
L'Escale Madaric

Pointe Verte / Petit Rocher

Club d'âge d'or de Pointe Verte
Comité Théâtre Vert
Loup Marin
Festival Jack O Lantern
Music by the Lake
Parc Atlas et Village de Pointe Verte
Chevaliers de Colomb
Club de lutte Acadie Bathurst
Club d'âge d'or de Petit Rocher
Théâtre ACAPERO
Atelier Edouard Roy
Camp Ectus
Centre Communautaire de Madran
Équité salariale
Association Intervention Précoce du N.-B.
Conseil de développement Culturel Chaleur

Bathurst

Coalition pour l'équité salariale
Curling Club de Bathurst
École au Cœur de la communauté
Youth Center Centre pour jeunes
Bathurst Heritage Trust Commission
Services à la famille Népisiguit
Réseau Communauté en santé
BEST Group Bathurst Employment Services
Training
Association professionnelle pour éducatrices N.-B.
Community Planning
Chaleur Ground Search and Rescue
Généalogie Nepisiguit

**Big River / Allardville /
Robertville**

Croix Rouge provinciale
Community Center Big River
Cross Country Sky Club
Lions Club
Centre de Ressource Familiale de Bathurst
Bébé et moi en santé
Comité d'entraide d'Allardville
Comité Bonne Bouffe Robertville
Pompier volontaires
Centre d'accès de Robertville
Conseil de gestion de la paroisse d'Allardville
Coalition pour la justice sociale
Salle Communautaire et église de Robertville
Fédération d'alphabétisation N.-B.
Club d'âge d'or de Robertville

St Antoine / Cocagne

Apprentissage pour Adulte Sud Est
PODIUM
Club d'âge d'or de St. Antoine
Jeunesse en action
Maire de St Antoine
Conseil d'alphabétisation de Kent Sud
Club d'âge d'or de Cocagne
Chevaliers de Colomb
Hospice Greater Moncton
Groupe du développement durable
du Pays de Cocagne

Bouctouche et Richibouctou

Le Phare
Chambre de commerce de Bouctouche
Kent Non Profit Support Organization inc.
Breaking Barriers Resource Center
Société Culturelle

Centre de prévention de la violence familiale
Mayor of Rexton
Adult Learning Program
Alphabétisation
Club d'âge d'or
Comité dyslexie
Le Havre Communautaire Inc.
Centre de ressources familiales de Kent
Association acadienne et francophone des aînés et aînées
Village des Sources en Acadie

Albert-Hillsborough

Elgin Eco Association
Lou McGinn (individual)
Hillsborough Public Library
Caledonia Regional High School
W.H. Steeves House Museum

Hopewell

Albert Co. Exhibition
Albert Co. Historical Society/Museum
Alma Playschool/Playgroup
Harvey Community Hall
Albert Co. Heritage Trust
Albert Co. Tourism Association
NB Railway Museum

Riverview

Karing Kitchen
Moncton Youth Residences
Coalition for Nursing Homes' Residents Rights
Moncton Lions Sick Children's Fund
Albert Co. Action Committee
Moncton - Valley Masons (Scottish Rite)
S.E. NB Rural Early Intervention Program
Coalition for Pay Equity
Tri County Ground Search and Rescue

St François / St Jacques

Édifice Maillet-Association culturelle du
Haut St Jean
Chambre des commerces de St François
Musée communautaires de St François
Chorale Les Colombes de St François
Comité embellissement de St François
Résidence St François
Comité Âge D'or
Écllosion (St Jacques)
Foi et Lumières
Club d'âge d'or de St Jacques
Fédération Des aînés du N.B.
Bathurst Sustainable Development
Club âge d'or Amitiés d'Edmundston

Grand Sault

Assoc. Intégration Communautaires - Résidences
United Church Child Camp
Alphabétisation
Centre Horizon
Curling Club de Grand Sault
Banque alimentaire de Grand Sault
Intervention Précoce

Victoria Tobique

Community of Perth Andover
Tobique Curling Club
Tobique Seniors Club
Perth Andover Legion/Curling Club

Carleton

Knowlesville-Falls Brook Centre

Hartland

Gail Paul (individual)
Town of Hartland - Recreation
Carleton Multicultural Association (MACC)
Carleton Manor Supportive Living

Woodstock

Volunteer Family Services
CIEVA
Community Residential Living Board
Big Brothers/Big Sisters
Volunteer Family Services
Garth Brewer (volunteer)
Training, Employment, Lifeskills (TELS)
Woodstock High School
Sanctuary House
NB Association of Residential Agencies
Curling and Golf Club
North Lake Fire Department
Prime Time Pals Mental Health Activity Centre
Carleton-Victoria Child Development Services

Charlotte

St. Stephen

Fundy Region Transition House
Charlotte Co. Boys & Girls Club
St. Stephen Parks & Recreation Dept.
St. Croix Vocational Centre
Home Support Services Inc.
Learning Unlimited Charlotte Co.
Early Intervention group
St. Stephen Community presentation
Charlotte Co. Early Intervention/Family
Resource Centre
Little Acre Community Residence Inc.
Dragonfly Centre for Autism
Charlotte Co. Dial-a-Ride
SPCA
Volunteer Centre of Charlotte Co.

St. Andrews

St. Andrews Centre for the Arts
Passamaquoddy Lodge
Passamaquoddy Children's Centre Inc.
Sunbury Shores Art and Nature Centre
Healthy Youth, Healthy Community
Coastal Livelihoods Trust
Fundy North Fishermen's Association
Clarke House Resource Centre
Fredericton Arts Alliance
St. Andrews Arts Council
St. Croix Waterway Commission
St. Andrews Tennis Club

St. George

Eastern Charlotte Recreation and Sport
ECACL
St. George Foodbank
Fundy Bay Seniors
Bay of Fundy Ecosystem Partnership
John Howard Society of Charlotte Co.
Fundy Community Foundation & CF Assoc.
CMHA-Roots of Empathy
Village of Blacks Harbour

Grand Manan

Grand Manan Historical Society
GM Whale and Seabird Research Station
Grand Manan Museum
Action Ministries of Grand Manan
Boys and Girls Club
Rotary Memorial Trust Foundation/Rotary Isle
Estates
Ministerial Association
Coordinated Approach to Rural Services

Rogersville et

St. Louis de Kent

Légion de Rogersville
Club sportif de Rogersville (Arena)
Maire de Rogersville
Foyer Assomption
Village de Rogersville
Pompiers volontaires de Rogersville
Cadet de l'air
Station Écoforestière
L'association touristique de Kent
Action communautaire
Paroisse Acadieville
Centre d'accès de St Louis
Club d'âge d'or de St Louis de Kent
Food Bank , Richibouctou
Village de St Louis
Bassin Versant

Néguac

Maire de Néguac
NBASSE
Centre de Ressource familiale (banque alimentaire)
Ateliers Beausoleil
Bruno Cormier (Individuel)
Société Historique
Association Intégration communautaire de Néguac

St François

Comité de Balle molle Mineur de Saint François
L'équipe de hockey junior (Les 506 du Madawaska)
Ligue de Hockey Boule du CSJSN
Association du Soccer mineur de St François
Club âge d'or de St François
Jeux de l'Acadie Madwaska-Victoria
Résidences St François
Club Richelieu de St François
L'équipe de Hockey Senior (Les Panthères du Haut
Madawaska)
Les festivités Demi-Marathon
Conseil Régional d'alphabétisation Haut Madawaska
150e Paroisse Religieuse St. François
Société Culturelle St Basile
Les petits violons de Mgr Lionel Daigle inc.
Les jeunesses musicales du Canada,
Section
Village des sources RESMAVIC inc.
L'association culturelle du Haut St Jean inc.
Foyer Notre Dame de St Léonard
Fredericton
Canadian Diabetes Association NB/PEI
CMHA NB
NB Multicultural Council
Multicultural Association of Fredericton

Hampton

Community presentation
Hampton Alliance for Lifelong Learning
Hampton Food Basket

Boiestown/Doaktown

Curling Club
Atlantic Salmon Museum
Woodmen's Museum
Central NB Self-Help

Moncton

Debbie Brine (District 2)
United Way of Greater Moncton and Southeastern NB
Rencontre avec le Conseil Consultatif sur la
condition féminine et plusieurs autres groupes
de revendication

RÉVISION DE L'ÉBAUCHE DU RAPPORT – PHASE IV VILLA MADDONNA

Chaque groupe énuméré a été représenté par une personne aux fins du processus d'examen.

United Way of Greater Moncton /Southeastern NB
 Moncton Volunteer Bureau
 Hospice Greater Moncton
 Literacy/Laubach
 PEDVAC -Port Elgin
 Museums
 Big Brothers / Sisters Sussex
 Broadleaf Farms
 Adult Education
 Basic Needs
 Maison Nazareth
 Renaissance Sackville
 Association francophone des parents du N.-B.
 Association francophone et acadienne des aînées
 et aînées du N.-B.
 Banque Alimentaire
 Équité salariale
 Centre de ressources et de crise familiale Beauséjour
 Centre Habileté Sud Est
 Coalition des services de garde à l'enfance du N.-B.
 New Brunswick Ground Search and Rescue Association
 Laubach Literacy
 Family Literacy
 Saint John Boys and Girls Club
 Coverdale House
 Arts and Culture
 Business Community Anti Poverty Initiative

Human Development Council
 Volunteer Centre of Saint John
 Individual Advocate
 Access Centre
 Comprehensive Community Coalition
 St Croix Vocational Centre
 Early Intervention
 Volunteer Centre and Food Bank
 John Howard Society Charlotte
 St Croix Waterway
 Seniors
 Environment
 Grand Manan Museum
 Coordinated Approach to Rural Services
 Oromocto Food Bank
 Fredericton Woman's Shelter
 Fredericton Community Shelter
 CMHA
 Fredericton Arts and Learning
 Ground Search and Rescue
 Fredericton Boys and Girls Club
 Fredericton Anti Poverty Organization
 Individual Advocate
 Saint John River Society
 Taymouth Community group
 Green Hill Lake Camp
 Village of Perth Andover

Harvey Outreach
 Woodstock Food Bank
 21 Inc (Leadership)
 NB Association of Women's Shelters
 Literacy Coalition of NB
 Sport NB
 Conseil consultatif sur la Condition féminine du N.-B.
 Non Profit Housing Association
 Canadian Red Cross
 Lions Clubs
 Pompiers volontaires, Edmundston
 NB Association of shelters
 Association communautaire de la ville d'Edmundston
 Fédération des Aînés du N.-B.
 Secteur des sports et loisirs du Restigouche
 Édifice Maillet
 Foyer de St Léonard
 Jeux D'Acadie
 Village De Saint Quentin
 Intervention Précoce de Grand Sault
 Banque Alimentaire de Grand Sault
 Alphabétisation
 Miramichi Boys and Girls Clubs & Big Brothers/Sisters
 Adult Education
 Bathurst Sustainable Development
 Tourism / culture
 Minlak training

Youth Services
 CVA
 Mayor of Chipman
 Village de Rogersville
 Groupe de développement durable du pays de Cocagne
 Comité Dyslexie du comté de Kent
 Maire de Rogersville
 Association francophone et acadienne des aînées
 et aînées du N.-B.
 Comptoir Alimentaire Néguac
 Le Phare, Bouctouche
 Université du troisième âge du Sud Est
 Atelier Beausoleil
 Centre d'accès de Memramcook
 Centre de bénévolat de la Péninsule Acadienne
 Association professionnelle pour éducatrices
 Mouvement acadien des communautés en santé
 Nature N.-B. Projet Syfleur
 l'Accueil Ste Famille
 Secours Amitié
 Bathurst Curling Club
 Coalition Pour La Justice Sociale
 Réseau communautaire en santé
 Musée de Tracadie

Annexe : Sommaire des profils reçus des organismes

Les questions sur le profil visaient à brosser un tableau rapide des nombreux groupes communautaires sans but lucratif. Vu que l'activité imposerait une charge administrative de plus sur nos organismes, nous avons délibérément formulé des questions brèves et limité leur nombre le plus possible.

Le sous-ministre des Finances a accepté d'offrir un soutien en nommant du personnel pour recevoir et dépouiller les réponses. Cette mesure a introduit de l'exactitude et de l'impartialité au processus. Nous sommes très reconnaissants de cette aide.

PROFILS

- **644 réponses reçues**

Le groupe d'étude a pu compiler au départ une liste de 2 700 groupes au Nouveau-Brunswick, dont certains ne sont plus en activité à cette date. Quoi qu'il en soit, 1 099 groupes ont assisté aux consultations sur place et un pourcentage élevé des questionnaires sur le profil ont été soumis à la suite de ces consultations. Nous avons donc pu établir que le taux de réponse des groupes communautaires consultés se rapprochait des deux-tiers des groupes. (En revanche, on signale que l'Agence du revenu du Canada obtient un taux de réponse d'environ 5 p. 100 pour les déclarations annuelles d'organisme de bienfaisance.)

LANGUE DU PROFIL

- **410 (65 %) des profils ont été reçus en anglais;**
- **234 (35 %) des profils ont été reçus en français.**

Les groupes qui offrent des services dans les deux langues officielles et les bureaux satellites provinciaux avaient tendance à soumettre les profils en anglais.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PROVINCIALES

Les 55 circonscriptions électorales provinciales étaient représentées par un ou plusieurs groupes ayant répondu à l'intérieur de leurs limites. De même, de nombreux groupes sont de nature provinciale, et offrent des services dans plus d'une circonscription électorale (notamment dans les régions municipales). Voir la page ci-jointe pour les statistiques sur les circonscriptions individuelles.

STATUT DE L'ORGANISATION

- **199 (31 %) sont des organismes de charité enregistrés auprès de Revenu.**
- **302 (47 %) sont des groupes sans but lucratif constitués au Nouveau-Brunswick.**
- **143 (22 %) sont des groupes communautaires.**

De nombreux groupes sont des organismes de charité enregistrés et des groupes sans but lucratif constitués au Nouveau-Brunswick (et disposent habituellement de plus de ressources dans la collectivité).

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES OFFERTS

(et le nombre de réponses)

Les hôpitaux, les universités et les collèges n'ont pas été pris en considération dans ces profils, car ils débordent du mandat du groupe d'étude.

Santé	31
Sport et loisirs	65
Clubs philanthropiques	24
Aînés	30
Jeunes	58
Art et culture	72
Centre d'accès communautaire	22
Alphabétisation, éducation aux adultes	37
Banques alimentaires et refuges	51
Formation	7
Fondations	10
Sensibilisation communautaire	44
Points de service communautaires	39
Environnement	23
Autre	13
Logement	34
Garde d'enfants	14
Installations de soins	32
Groupes au service des personnes handicapées	29
Églises	12

BASE DE RESSOURCES FINANCIÈRES ANNUELLES

(déclarée par le groupe)

Bon nombre des organisations qui ont survécu aux compressions budgétaires du gouvernement au cours des années 1990 sont toujours dans une situation financière précaire, soumises à un financement de projet imprévisible, à court terme et complexe qui pourrait s'évaporer à tout moment. Les groupes ont souvent cité les périls de la « déviation de la mission », conséquence de leurs efforts en vue de mener des entreprises susceptibles d'attirer plus de financement. De même, la rivalité pour les ressources a fait apparaître une attitude protectionniste (notamment dans les collectivités rurales); il est donc plus difficile de collaborer et de partager les ressources.

Cette insuffisance de ressources financières a produit moins de ressources pour les besoins administratifs (p. ex., soutien en matière de supervision, reddition des comptes, activités de financement), et les groupes ont souvent mentionné l'incapacité de planifier en vue de l'orientation future des services et des programmes communautaires vitaux, qui en découle.

Dons communautaires	13 593 357 \$	
Collecte de fonds	11 517 771	
Frais de service	49 060 184	
Investissement financier communautaire	74 171 312 \$	(40 %)
Plus : Valeur — Dons en espèces	15 973 231 \$	(8 %)
Plus : Valeur approx. des bénévoles	23 368 000 \$	(12 %)
Municipalités	2 867 870 \$	(2 %)
Gouvernement provincial	56 764 740 \$	(30 %)
Gouvernement fédéral	15 144 326 \$	(8 %)
TOTAL	188 289 479 \$	(100 %)

- Des 644 organismes, 208 avaient un budget de fonctionnement annuel de plus de 500 000 \$ par année (32 %).

BÉNÉVOLES

Les trois activités de bénévolat mentionnées le plus souvent étaient : organiser les programmes et les activités, siéger au conseil et amasser des fonds. Les autres études ont souligné que le nombre de bénévoles diminue, mais que moins de bénévoles consacrent plus d'heures. Les totaux déclarés sont très prudents, car certains groupes sportifs n'avaient même pas commencé à estimer les heures des bénévoles.

Nombre total de bénévoles	30 846 par année
Total approximatif des heures de service	2 430 355 par année

Calculé en fonction de 2 080 heures-personnes par personne, ce chiffre équivaut à 1 168,4 personnes à temps plein. Si nous calculons les salaires à temps plein @ 20 000 \$ par année, cela représenterait une valeur de 23 368 000 \$.

- Nombre d'organismes dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles uniquement : 242 du 644 (38 %)

EMPLOYÉS

(personnel rémunéré)

Comme nous le voyons, l'effectif est surtout composé de femmes. Les groupes ont indiqué durant les consultations que l'âge moyen des employés a augmenté et que le nombre d'emplois permanents diminuait.

En raison des faibles salaires et des avantages sociaux limités, en règle générale, le secteur a perdu son attrait pour les personnes qui veulent y exercer une carrière. Ces facteurs ont contribué à des départs, à des déplacements en faveur du gouvernement ou des centres d'appels.

Employés à temps plein

Hommes	400
Femmes	1 627

- Organismes ayant cinq (ou plus) employés à temps plein : 107 sur 644 (17 %)

Employés à temps partiel

Hommes	351
Femmes	2,217

AVANTAGES DES EMPLOYÉS

(autres que les avantages obligatoires)

- 173 des 644 (27 %) groupes ont répondu qu'ils offrent des régimes d'avantages autres que les avantages obligatoires. Les plus courants sont les régimes de soins médicaux et ils sont offerts le plus souvent dans les grands groupes d'employés ou les organisations nationales. (Les avantages obligatoires sont l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada (RPC), l'indemnisation des accidents du travail et l'indemnité de congés annuels.)

DONS EN NATURE

- Valeurs totales approximatives : 15 973 231 \$

Les dons en nature correspondent aux dons d'aliments aux banques alimentaires, d'immeubles, de matériel, de services professionnels, etc. Cependant, des groupes pourraient avoir déclaré un 'don unique', qui n'est pas forcément un don annuel.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PROVINCIALES

avec le nombre de réponses reçues

1. Campbellton-Restigouche Centre	24
2. Dalhousie-Restigouche East	8
3. Nigadoo-Chaleur	16
4. Bathurst	11
5. Nepisiguit	2
6. Caraquet	16
7. Lameque-Shippagan-Miscou	20
8. Centre-Péninsule-Saint-Sauveur	13
9. Tracadie-Sheila	13
10. Miramichi-Neguac	4
11. Miramichi-Bay du Vin	2
12. Miramichi Centre	13
13. Southwest Miramichi	2
14. Rogersville-Kouchibouguac	14
15. Kent	18
16. Kent South	2
17. Shediac-Cap Pele	15
18. Tantramar	25
19. Memramcook-Lakeville-Dieppe	12
20. Dieppe Centre-Lewisville	9
21. Moncton Est	13
22. Moncton Ouest	30
23. Moncton North	19
24. Moncton Crescent	6
25. Petitcodiac	14
26. Riverview	4
27. Albert	10
28. Kings Est	24
29. Hampton-Kings	12
30. Quispamsis	5
31. Saint John-Fundy	3
32. Rothesay	4
33. Saint John Est	8
34. Saint John Harbour	32
35. Saint John Portland	1
36. Saint John Lancaster	3
37. Fundy-River Valley	4
38. Charlotte-The Isles	11
39. Charlotte-Campobello	30
40. Oromocto	1
41. Grand Lake-Gagetown	8

UN PLAN D'ACTION

42. Fredericton-Nashwaaksis	21
43. Fredericton-Fort Nashwaak	3
44. Fredericton-Lincoln	12
45. Fredericton-Silverwood	16
46. New Maryland-Sunbury West	3
47. York	6
48. York North	8
49. Woodstock	6
50. Carleton	6
51. Victoria-Tobique	27
52. Grand Falls-Drummond-Saint-Andre	6
53. Restigouche-La-Vallée	23
54. Edmundston-Saint-Basile	23
55. Madawaska-les Lacs	14

Annexe :
*Planification de l'assurance –
responsabilité, etc.*

COX & PALMER

À: Bill Adams
DE: Dan Campbell
DATE: le 27 juin 2007
RE: Lois sur la responsabilité dans le domaine du bénévolat
 Numéro de dossier 21413/12

Vous nous avez demandé de préparer une opinion sur les lois limitant la responsabilité civile des bénévoles et des organismes sans but lucratif dans les diverses juridictions canadiennes. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) prépare présentement un mémoire qui sera soumis au Groupe d'étude du premier ministre sur le secteur communautaire sans but lucratif (Nouveau-Brunswick), dirigé par Mme Claudette Bradshaw.

La responsabilité civile est un domaine de compétence qui relève de la juridiction des provinces. Notre analyse a démontré que les lois limitant la responsabilité civile des bénévoles et des organismes sans but lucratif peuvent être regroupées en trois catégories :

- Lois sur le bon samaritain
- Lois sur la protection des bénévoles
- Lois spéciales

Lois sur le bon samaritain

Plusieurs provinces ont adopté des lois offrant une protection spéciale aux individus qui portent assistance de façon bénévole aux victimes d'accidents ou en situation d'urgence médicale. Sauf en cas de négligence grave, le bon samaritain ne peut être tenu responsable.

- Nouvelle-Écosse: *Volunteer Services Act*, R.S.N.S. 1989, c. 497. Une personne qui porte assistance à une personne malade, blessée ou inconsciente en raison d'un accident ou d'une urgence ne peut être tenu responsable de dommages causés par elle, à moins qu'elle n'est fait preuve de négligence grave, et ce, peu importe où le service est rendu. La protection assurée par cette loi s'étend aussi à la protection des biens. Ainsi, une personne qui, sur une base bénévole, prête assistance afin de préserver ou de protéger un bien en danger ne peut être tenue responsable qu'en cas de négligence grave.
- Île-du-Prince-Édouard: *Volunteers Liability Act*, R.S.P.E.I., c. V-5. La source de cette loi semble être la loi néo-écossaise présentée ci-haut. Elle assure la

/21413/0012/897412v1

protection des bénévoles qui prêtent assistance en cas d'urgence aux personnes en difficulté ainsi qu'aux biens en danger. La protection prévue par la loi ne s'applique pas en cas de négligence grave.

- Ontario: *Loi de 2001 sur le bon samaritain*, L.O. 2001, c. 2. Cette loi assure la protection des professionnels des soins de santé qui fournissent des soins d'urgence ou les premiers soins à une personne malade, blessée ou inconsciente par suite d'un accident ou autre urgence si ce service est offert dans un lieu autre qu'un hôpital ou autre lieu doté des installations et des équipements de soins de santé convenant à cette fin. La loi protège aussi les individus qui ne sont pas des professionnels des soins de santé et qui fournissent des soins de santé d'urgence ou les premiers soins à une personne malade, blessée ou inconsciente sur les lieux immédiats de l'accident ou de l'urgence. Encore une fois, cette protection ne s'applique pas lorsque le bénévole fait preuve de négligence grave.
- Manitoba: *Loi sur l'immunité du bon samaritain*, C.P.L.M. c. G65. Cette loi protège les bénévoles qui fournissent des services médicaux d'urgence à des victimes d'accidents ou d'urgences médicales sur les lieux immédiats d'un accident ou d'une urgence à moins que le bénévole ne fasse preuve de négligence grave.
- Alberta: *Emergency Medical Aid Act*, R.S.A. 2000, c. E-7. Cette loi protège les professionnels des soins de santé (médecins, infirmières enregistrées ou autres professionnels de la santé enregistrés) lorsqu'ils fournissent des services médicaux d'urgence ou les premiers soins dans un lieu autre qu'un hôpital ou autre lieu doté des installations et des équipements de soins de santé convenant à cette fin. La loi protège aussi les individus qui ne sont pas des professionnels de la santé et qui, volontairement, fournissent les premiers soins sur les lieux immédiats d'un accident ou d'une urgence. Encore une fois, cette protection ne s'applique pas lorsque le bénévole fait preuve de négligence grave.
- Colombie-Britannique: *Good Samaritan Act*, R.S.B.C. 1996, c. 172. Cette loi protège les bénévoles qui fournissent des services médicaux d'urgence ou qui portent assistance à une personne malade, blessée ou inconsciente sur les lieux immédiats d'un accident ou d'une urgence à moins que le bénévole ne fasse preuve de négligence grave.

Les lois du Québec ne sont pas incluses dans cette revue. Il est aussi à noter que les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan n'ont pas de lois protégeant les bons samaritains.

Les diverses lois décrites ci-haut varient à certains égards. En particulier, la plupart traitent spécifiquement de l'assistance médicale et des premiers soins. La Nouvelle-Écosse est la seule province à assurer une protection plus étendue aux bénévoles en ce que la loi s'applique peu importe où le service est rendu et s'étend à la protection des biens.

Aucune des lois discutée plus haut ne s'applique aux organismes sans but lucratif. Mis à part les organismes sans but lucratif tel que l'Ambulance St-Jean, il est rare qu'un organisme soit en position de fournir des services médicaux d'urgence. Cette question a été discuté dans la décision *Fraser v Kelowna Motorcycle Club et al* [1988] B.C.J. No. 343 (l'Ambulance Saint Jean offre des services bénévoles à une course de motocyclette). Malgré le fait que la cour a conclu que les dommages avaient été causés par la négligence du demandeur, le juge a commenté en *obiter* sur le fait que les bénévoles de l'Ambulance Saint Jean étaient précisément les gens visés par la loi sur le bon samaritain de la Colombie-Britannique. Il est aussi intéressant de noter que le juge n'aurait pas limité l'application de la loi aux bénévoles, mais l'aurait étendu également à l'organisme, probablement puisque si le bénévole n'est pas responsable, l'employeur (ici l'organisme) ne peut être tenu responsable par procuration. Nous n'avons trouvé aucune décision adressant cette question de manière directe.

Dans la décision *Birch v Wilts* [1992] B.C.J. No. 1540, il était allégué qu'un bénévole qui avait prêté assistance à un homme blessé était responsable en partie pour ses blessures puisqu'il n'avait réussi à prévenir les blessures subséquentes. Cette allégation fut rejetée par la cour qui a reconnu qu'en vertu du *Good Samaritan Act* de la Colombie-Britannique le bénévole ne peut être tenu responsable.

Lois sur la protection des bénévoles

La Nouvelle-Écosse est la seule province dont la loi ne requiert pas qu'une situation d'urgence existe pour que le bénévole soit protégé :

- Nouvelle-Écosse: *Volunteer Protection Act*, S.N.S. 2002, c. 14. Cette loi assure la protection des bénévoles qui travaillent dans les organismes sans but lucratif lorsqu'ils exercent leurs fonctions. Cette protection ne s'applique pas lorsque les dommages sont causés par le comportement transgressif délibéré ou la négligence grave du bénévole, ou encore, si les dommages résultent de l'opération d'un véhicule à moteur qui doit être assuré en vertu de la loi, ou si le bénévole était sous l'influence de la drogue ou de l'alcool. Il est à noter que cette loi ne protège pas les organismes sans but lucratif et donc ceux-ci pourraient être tenu responsable par procuration.

Les autres juridictions canadiennes n'ont pas adopté de lois similaires. Encore une fois, il est à noter que la protection ne s'étend pas aux organismes sans but lucratif ni aux organismes de bénévolat par l'entremise desquels les bénévoles offrent des services.

Lois spéciales

La plupart des provinces canadiennes ont adopté de lois spéciales qui protègent les bénévoles de toute responsabilité dans le contexte des dons de nourriture et de la distribution de ceux-ci.

- Terre-Neuve: *Donation of Food Act*, S.N.L 1997, c. D-26.1

- Nouvelle-Écosse: *Volunteer Services Act*, R.S.N.S. 1989, c. 497. En 1992, un amendement a étendu la protection des bénévoles aux dommages résultants de la consommation de nourriture ou de l'utilisation d'articles divers fourni par un bénévole. La Nouvelle-Écosse est la seule province où la protection s'étend aux articles divers. À titre d'exemple, la définition « d'article divers » inclut les téléphones cellulaires donnés par MTT Mobility Inc.. La loi ne protège pas le bénévole en cas de négligence grave de sa part ou si ce dernier savait que la nourriture et/ou les articles divers étaient impropres à la consommation/utilisation.
- Île-du-Prince-Édouard: *Donation of Food Act*, R.S.P.E.I., c. D-13.1
- Nouveau-Brunswick: *Loi sur les dons de nourriture par bienfaisance*, R.S.N.B., c-2.002
- Ontario: *Loi de 1994 sur le don d'aliments*, L.O. 1994, c. 19
- Manitoba: *Loi sur les dons d'aliments*, C.P.L.M., c. F135
- Saskatchewan: *The Donation of Food Act*, 1995, S.Sask, 1995, c. D-32.01
- Alberta: *Charitable Donation of Food Act*, R.S.A. 2000, c. C-8

La plupart de lois spécifient qu'un directeur, officier, agent, employé ou bénévole d'une corporation qui fait un don de nourriture ne peut être tenu responsable personnellement de dommages résultants de ce don. L'effet directe de la loi est qu'une corporation sans but lucratif peut être tenue responsable. Dans ce cas, un argument sur la base que légalement le terme « personne » inclut une « corporation » pourrait être présenté afin d'éviter que la corporation sans but lucratif ne soit tenue responsable. Aux meilleurs de nos connaissances cette question n'a jamais été interprétée.

Les lois sur les services d'urgence (E911) retrouvées dans certaines provinces dont l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick assurent une protection aux bénévoles qui travaillent avec des organismes fournissant des services d'urgence.

Doctrine de l'immunité caritative

La doctrine de l'immunité caritative n'a jamais existé au Canada. La Cour d'appel de l'Ontario a récemment confirmé le rejet de la doctrine dans la décision *Re Christian Brothers of Ireland in Canada*, [2000] 184 D.L.R. (4th) 445. La Cour a confirmé que la doctrine de l'immunité caritative avait été rejeté en 1890 par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans la décision *Donaldson v Saint John General Public Hospital* 30 N.B.R. 279. Cette doctrine était appliqué au Royaume-Uni jusqu'à son rejet en 1866. Aux États-Unis, elle a été rejeté en 1942.

Approches alternatives

Les lois qui ont pour but de limiter la responsabilité des bénévoles et des organismes sans but lucratif ont généralement pour effet soit d'empêcher une personne blessée de recouvrer toute compensation, ou de transférer les coûts à un auteur de délit conjoint. Ces deux résultats sont sujets à critiques sur la base de politiques publiques et d'équité.

En réponse à ces critiques, il serait possible d'établir un système d'assurance au sein duquel les risques seraient mis en commun et donc partagés. Le gouvernement pourrait agir en tant qu'assureur contre l'ensemble ou une partie des risques afin de réduire les coûts associés aux risques qui incombent aux organismes sans but lucratif.

Un tel programme a été implanté pour la *Nova Scotia Trails Federation*, un organisme formé de 139 groupes communautaires sans but lucratif qui développent et maintiennent un réseau de sentiers dans la province. En 2005, plusieurs groupes membres ont menacé d'abandonner leurs activités et de fermer les sentiers en raison de craintes associées à l'augmentation du coût des assurances. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a établi un programme d'assurance unique qui protège les sentiers ainsi que les membres. Malgré le fait que les détails du programme n'ont pas été rendus publics, il est possible de déterminer que la province assume une certaine portion des risques, réduisant ainsi le coût des primes chargées aux organismes membres.

La participation du gouvernement à ces programmes n'est pas obligatoire. Par exemple, la *Nova Scotia Association of Health Organizations* a établi son propre régime d'assurance réciproque afin de mettre en commun les risques et d'assurer que les coûts liés aux assurances sont déterminés sur la base de données propres à la Nouvelle-Écosse. Les membres de cet organisme sont tous sans but lucratif, mais ne sont pas tous des agences employant des bénévoles. Les plus grands centres hospitaliers de la province sont membre de cet organisme.

Résumé

Les lois décrites ci-haut limitent la responsabilité personnelle des bénévoles, mais ne limitent pas la responsabilité des organismes sans but lucratif ni des agences employant des bénévoles. Ces lois encouragent donc les individus à faire du bénévolat, mais ne réduisent pas les coûts qui incombent aux organismes. Si les coûts liés aux risques posent problème, d'autres approches devront être élaborées.

Si la protection prévue dans la loi sur la protection des bénévoles adoptée en Nouvelle-Écosse était modifiée afin de protéger les bénévoles ainsi que les organismes, la loi néo-écossaise pourrait servir de base pour l'élaboration d'une nouvelle loi. L'effet de cette nouvelle loi serait de nier toute compensation aux personnes blessées, ou de transférer la responsabilité à un auteur de délit conjoint. Si une telle approche est considérée inacceptable en raison des politiques publiques, il serait alors possible d'établir un régime d'assurance alternatif par

- 6 -

l'entremise duquel les risques seraient mis en commun et donc partagés, et au sein duquel le gouvernement pourrait assumer une portion des risques.

Annexe :
Planification des
régimes de soins médicaux



INTRODUCTION

Croix Bleue Medavie (ci-après dénommée Croix Bleue) a le plaisir de vous présenter sa proposition de régime d'assurance collective des employés des organisations à but non lucratif dans toute la province du Nouveau-Brunswick. Nous vous remercions de nous avoir permis de vous démontrer de quelle façon Croix Bleue est en mesure d'offrir un régime de soins de santé de qualité abordable à ces organisations.

ENTENTES FINANCIÈRES

Ce groupe fonctionnera avec un contrat de services administratifs seulement (SAS).

CRITÈRES D'ADHÉSION

<i>Nombre d'employés admissibles</i>	<i>Pourcentage de participation obligatoire</i>
3 à 9	100 %
10 à 24	85 %
Supérieur à 25	75 %

CONTRIBUTION DE L'EMPLOYÉ

<i>Revenus annuels</i>	<i>Contribution</i>
0 \$ à 24 999 \$	0 %
25 000 \$ à 49 999 \$	25 %
Supérieur à 50 000 \$	50 %

RÉSILIATION DE L'ASSURANCE

La couverture prend fin à la retraite ou à l'âge de 70 ans, selon la première occurrence. Pour les employés travaillant sur un projet approuvé, la couverture cesse à la date où le projet est censé être terminé.

EMPLOYÉS ADMISSIBLES

Tous les employés à temps plein permanents peuvent participer au régime s'ils travaillent au moins 20 heures par semaine à compter de la date d'entrée en vigueur du régime.

Les employés engagés après cette date peuvent décider de participer au régime en remplissant une demande dans les 31 jours suivant le début de la période d'admissibilité au régime après la période d'attente. La couverture entre en vigueur à compter de la date d'admissibilité ou de la date de la demande pour des garanties collectives, selon l'éventualité la plus éloignée, à condition que l'employé soit activement au travail à cette date.



PÉRIODE D'ATTENTE

La période d'attente pour les employés embauchés après la date d'effet de la couverture sera de 30 jours de travail à temps plein. Aucune période d'attente n'est fixée pour tous les employés permanents et travaillant activement qui sont entrés en fonction à la date d'effet du contrat ou avant cette date.



SOMMAIRE DES GARANTIES

Les tarifs des prestations comprises dans cette proposition sont établis par Medavie Inc., qui utilise les raisons sociales Croix Bleue Medavie et Compagnie d'Assurance-vie Croix Bleue du Canada.

GARANTIE	DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS	COÛT*
Assurance vie collective de base	<ul style="list-style-type: none"> Montant forfaitaire de 10 000 \$ par employé Réduit de 50 % à l'âge de 65 ans 	\$0.10/\$1,000
Décès et mutilation accidentels	<ul style="list-style-type: none"> Montant équivalent à celui de l'assurance-vie collective de base 	\$0.02/\$1,000
Assurance vie pour personnes à charge	<ul style="list-style-type: none"> Conjoint - 5 000 \$ Enfant - 2 500 \$ 	\$0.75/Unit
Régime de soins de santé		
Soins de santé complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Canada seulement Le régime paie 80 % Remboursement à l'employé Service professionnel d'ambulance - 1 000 \$ par année civile Ambulancier spécial - 500 \$ par année civile Soins infirmiers à domicile - 10 000 \$ par année civile Oxygène Soins dentaires à la suite d'un accident Fournitures pour diabétiques Matériel pour diabétiques - 700 \$ tous les cinq ans Fournitures pour stomies Aides à la parole - 500 \$ par année civile Travailleurs paramédicaux - 500 \$ par année civile par praticien, jusqu'à un montant maximal global de 1 500 \$ par année civile Appareils prothétiques - 300 \$ par année civile Chaussures et matériel orthopédiques (>21 ans) - 200 \$ par année civile Chaussures et matériel orthopédiques (<21 ans) - 300 \$ par année civile Prothèses auditives (>21 ans) - 300 \$ toutes les trois années civiles Prothèses auditives (<21 ans) - 300 \$ par oreille toutes les trois années civiles 	\$7.74 (Seule) \$18.54 (Famille)

ANNEXE RÉGIME D'ASSURANCE POUR LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF
DANS TOUTE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



SOMMAIRE DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE	DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS	COÛT*
<i>Soins de la vue</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Le régime paie 80 % • Remboursement à l'employé • 150 \$ toutes les 2 années civiles pour les participants de plus de 21 ans • 150 \$ par année civile pour les participants de moins de 21 ans • Verres de contact pour cause de maladie - 200 \$ toutes les 2 années civiles • Entraînement visuel - montant maximal de 120 \$ 	\$3.98 (<i>Seule</i>) \$9.80 (<i>Famille</i>)
<i>Médicaments - Option n° 1</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Paiement direct à la pharmacie • Pour les employés dont le revenu est inférieur à 25 000 \$ par an, quote-part de 4 \$/adulte et 2 \$/enfant par ordonnance • Pour les employés dont le revenu est supérieur à 25 000 \$ par an, quote-part de 15 \$ par ordonnance 	\$40.49 (<i>Seule</i>) \$96.33 (<i>Famille</i>)
<i>Médicaments - Option n° 2</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Paiement direct à la pharmacie • Quote-part de 20 % jusqu'à concurrence de 5 \$ par ordonnance 	\$43.56 (<i>Seule</i>) \$103.56 (<i>Famille</i>)
<i>Médicaments - Option n° 3</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Paiement direct à la pharmacie • Quote-part de 20 % par ordonnance 	\$34.24 (<i>Seule</i>) \$81.23 (<i>Famille</i>)
<i>Médicaments - Option n° 4</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Paiement direct à la pharmacie • Quote-part de 10 \$ par ordonnance 	\$37.07 (<i>Seule</i>) \$87.95 (<i>Famille</i>)

ANNEXE RÉGIME D'ASSURANCE POUR LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF
DANS TOUTE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



SOMMAIRE DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE	DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS	COÛT*
Régime de soins dentaires		
Soins dentaires – (option 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Remboursement à l'employé • Guide des tarifs en vigueur • Régime de base – le programme paie 70 % • 1 examen de rappel par an • 1 000 \$ par année civile 	\$17.75 (Seule) \$41.18 (Famille)
Soins dentaires – (option 2)	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Remboursement à l'employé • Guide des tarifs en vigueur • Régime de base – le programme paie 80 % • 1 examen de rappel par an • Illimité 	\$20.89 (Seule) \$48.45 (Famille)
Soins dentaires – (option 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Canada seulement • Remboursement à l'employé • Guide des tarifs en vigueur • Régime de base – le programme paie 80 % • 1 examen de rappel par an • 1 000 \$ par année civile 	\$20.05 (Seule) \$46.50 (Famille)
Prestation au survivant	<ul style="list-style-type: none"> • Advenant le décès du souscripteur, la couverture de soins de santé et de soins dentaires des personnes à charge demeure en effet, sans primes à payer ; toutefois, la couverture prend fin à la première des éventualités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ la date d'annulation du contrat ; ○ vingt-quatre (24) mois après le décès du souscripteur ; ○ la date d'effet d'une couverture similaire d'un autre assureur ; ○ la date à laquelle les personnes à charge cessent d'être des personnes à charge admissibles tel que défini dans le contrat. 	Inclus dans le calcul des coûts des garanties pour soins de santé et soins dentaires

*Les coûts de protection sont basés sur 1 600 à 2 000 organisations sans but lucratif comptant environ de 10 à 15 employés chacune. Nous avons aussi estimé que 80 % étaient des femmes et que la moyenne d'âge était de 35 ans.

NOTA : Cette proposition peut contenir des erreurs ou des omissions et n'est pas un contrat. Toute garantie souscrite est régie par les modalités du contrat collectif, contrat qu'il est possible d'obtenir sur demande.

ANNEXE RÉGIME D'ASSURANCE POUR LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF
DANS TOUTE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK